

3230

REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE KAOLACK
CONSEIL REGIONAL

TOME 1

**PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
INTEGRE DE KAOLACK (PRDI)**

2000-2005

Document principal

Mai 2000

SOMMAIRE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES	5
I. INTRODUCTION	9
II. PRESENTATION GENERALE DE LA REGION DE KAOLACK	13
2.1 LOCALISATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	14
2.2 SITUATION DEMOGRAPHIQUE	16
2.3 SITUATION ECO-GEGRAPHIQUE	16
2.4 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE	17
2.4.1 Activités agricoles	17
2.4.2 Activités pastorales	17
2.4.3 Pêche	18
2.4.4 Exploitation forestière	18
2.4.5 Activités industrielles et artisanales	18
2.4.6 Activités commerciales	18
2.4.7 Transports	18
III. BILAN DIAGNOSTIC DE LA REGION	19
3.1 RESSOURCES NATURELLES	21
3.1.1 Etat des ressources naturelles	21
3.1.2 Facteurs de dégradation	25
3.1.3 Actions de préservation des ressources naturelles	27
3.2 DOMAINE PRODUCTIF	31
3.2.1 Agriculture	31
3.2.2 Elevage	38
3.2.3 Pêche	42
3.2.4 Produits de la forêt	44
3.2.5 Artisanat	46
3.2.6 Industrie et Mines	47
3.2.7 Bâtiment et Travaux Publics	48
3.2.8 Tourisme	48

3.3 APPUI AU DOMAINE PRODUCTIF	49
3.3.1 Energie	49
3.3.2 Hydraulique	50
3.3.3 Télécommunications	52
3.3.4 Presse écrite et audiovisuelle	52
3.3.5 Transports	52
3.3.6 Commerce	54
3.3.7 Etablissements financiers	54
3.3.8 Poste	54
3.3.9 Administration	54
3.3.10 Collectivités locales	55
3.4 POPULATION, RESSOURCES HUMAINES ET CADRE DE VIE	56
3.4.1 Population	56
3.4.2 Urbanisation	61
3.4.3 Santé	65
3.4.4 Education et formation	68
3.4.5 Jeunesse - Sports	74
3.4.6 Développement social	76
3.4.7 Culture	80
IV. OBJECTIFS MAJEURS DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION	82
4.1 PRESENTATION DES ORIENTATIONS DE L'ANCIEN PRDI	83
4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS MAJEURS DU NOUVEAU PRDI	83
V. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ET PROGRAMME D'ACTIONS	85
5.1 <u>OBJECTIF N° 1</u> : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	86
5.1.1 Défense et restauration des sols	86
5.1.2 Développement du couvert végétal	88
5.1.3 Développement des ressources fauniques	89
5.1.4 Gestion rationnelle des ressources en eau	90

5.2	<u>OBJECTIF N° 2</u> : DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE	90
5.2.1	Augmentation de la production agricole	91
5.2.2	Valorisation des produits agricoles	93
5.2.3	Promotion de l'élevage	94
5.2.4	Promotion de la pêche	97
5.3	<u>OBJECTIF N° 3</u> : PROMOTION DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT	99
5.3.1	Promotion de l'industrie	99
5.3.2	Promotion de l'artisanat	100
5.4	<u>OBJECTIF N° 4</u> : PROMOTION DE L'EMPLOI	103
5.4.1	Création de nouveaux emplois	103
5.4.2	Sécurisation de l'emploi	104
5.5	<u>OBJECTIF N° 5</u> : PROMOTION DES FEMMES ET DES JEUNES	105
5.5.1	Promotion des femmes	105
5.5.2	Promotion des jeunes	108
5.6	<u>OBJECTIF N° 6</u> : AMELIORATION DU CADRE DE VIE	110
5.6.1	Développement des infrastructures de base	110
5.6.2	Lutte contre la pollution	117
5.6.3	Développement de l'habitat	118
5.7	<u>OBJECTIF N° 7</u> : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	119
5.7.1	Développement des capacités de la région	119
5.7.2	Développement des capacités des communes	120
5.7.3	Développement des capacités des communautés rurales	121
5.7.4	Développement des capacités des services techniques régionaux	122
5.7.5	Développement des capacités de l'Agence Régionale de Développement (ARD)	122
VI.	CONCLUSIONS	124
VII.	DOCUMENTS DE VALIDATION	127

**LISTE DES ABREVIATIONS
ET SIGLES**

A	Activités
ACEP	Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production
ADM	Agence de Développement Municipal
AGETIP	Agence d'Exécution pour les Travaux d'Intérêt Public
APROFES	Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise
ARD	Agence Régionale de Développement
ASC	Association Sportive et Culturelle
CBAO	Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest
CDEPS	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CDS	Conservation et Défense des Sols
CERP	Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CL	Collectivité Locale
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNTS	Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal
CODEKA	Comité de Développement de Kaolack
CPRS	Centre de Protection et de Réinsertion Sociale
CR/KL	Conseil Régional de Kaolack
CRJ	Conseil Régional de la Jeunesse
CRJK	Conseil Régional de la Jeunesse de Kaolack
CRP	Commission Régionale de Planification
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
CTP	Comité Technique de Pilotage
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DIKA	Domaine Industriel de Kaolack
DP	Direction de la Planification
DPR	Division de la Planification Régionale

DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRPF	Direction de la Recherche et de la Production Forestière
DRS	Défense et Restauration des Sols
DRTTP	Division Régionale des Travaux Publics
DRUH	Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
EDS	Enquête Démographique de Santé
EVF	Education à la Vie Familiale
FAR	Femme en Age de Procréation
FCFA	Francs CFA
FONGS	Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GRNE	Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Technique Allemande)
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IA	Inspection d'Académie
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	Information, Education, Communication
IRA	Inspection Régionale de l'Agriculture
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRJS	Inspection Régionale de la Jeunesse et des Sports
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
MIO	Million
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
O	Objectif
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal

ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORCAV	Organisation Régionale de Coordination des Activités de Vacances
PAGERNA	Projet d'Autopromotion et de Gestion des Ressources Naturelles
PAGT	Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs
PAIS	Projet d'Alphabétisation Intensive du Sénégal
PAPA	Projet d'Appui au Plan d'Action
PDRH	Projet de Développement des Ressources Humaines
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNVA	Programme National de Vulgarisation Agricole
POGV	Projet d'Organisation et de Gestion Villageoise
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PRECOBA	Projet de Reboisement Communautaire dans le Bassin Arachidier
PRONAT	Projet de Protection de la Nature
RTS	Radio Télévision du Sénégal
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SO	Sous-objectif
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
SONACOS	Société Nationale pour la Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
SOTEXKA	Société Textile de Kaolack
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SSO	Sous-sous-objectif
URCAK	Union Régional des Coopératives Agricoles de Kaolack
USE	Union pour la Solidarité et l'Entraide
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZOPP	Zielorientierte Projektplanung (Planification des Projets par Objectifs)

I. INTRODUCTION

La décentralisation du processus de planification s'inscrit dans la volonté politique de l'Etat depuis le Conseil Supérieur du Plan tenu le 20 mai 1985, au cours duquel le Président de la République avait donné des instructions pour la réalisation d'un Plan Régional de Développement Intégré pour chaque région. Cette politique de mise en valeur de l'expertise régionale en matière de planification du développement a été confortée par le transfert de cette compétence dans le cadre de la régionalisation entrée en vigueur depuis janvier 1997. En effet, la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales a conféré à la région, la compétence d'élaborer son Plan Régional de Développement Intégré (PRDI), à travers le décret d'application n° 1133 du 27 décembre 1996. A cette fin, le Président du Conseil Régional de Kaolack a pris l'Arrêté n° 000012/CR/KL du 12.05.98 portant création de la Commission Régionale de Planification (CRP). Elle est composée d'un Comité Technique de Pilotage (CTP) et de quatre Sous-Commissions :

- la Sous-Commission Secteur Productif,
- la Sous-Commission Appui au Secteur Productif,
- la Sous-Commission Population, Ressources Humaines et Cadre de Vie,
- la Sous-Commission Environnement et Gestion des Ressources Naturelles.

Le Conseil Régional de Kaolack, en faisant du PRDI une priorité de la mission qu'il doit accomplir pour mieux piloter le développement régional, a reconnu en même temps la nécessité d'un appui technique et financier pour réaliser cet important programme.

L'appui technique et matériel du Ministère de l'Economie des Finances et du Plan (MEFP) à travers la Direction de la Planification (DP), la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) et la Coopération Technique allemande (GTZ, Projet "Conseiller au MEFP") a permis la création d'une synergie entre l'expertise des niveaux central et régional pour élaborer le PRDI de Kaolack.

Le Conseil Régional était chargé de coordonner le processus d'élaboration du PRDI qui comprenait deux phases :

- une première phase de bilan diagnostic ;
- une seconde phase de définition des stratégies de développement et du programme d'actions.

Dans la conduite de la première phase, le Comité Technique de Pilotage et les Sous-Commissions ont mené les activités suivantes :

- élaboration des fiches d'investigation ;
- collecte des données ;
- rédaction de rapports sectoriels provisoires ;
- rédaction du projet de bilan diagnostic.

Le séminaire de validation du bilan diagnostic du PRDI de Kaolack qui a eu lieu du 14 au 16 avril 1999, a permis à la Commission Régionale de Planification d'étudier et de valider le bilan diagnostic et de discuter des objectifs de développement de la région.

Dans la deuxième phase, le Comité Technique de Pilotage et les Sous-Commissions ont effectué successivement les travaux ci-après :

- finalisation du bilan diagnostic en tenant compte des propositions de l'atelier de validation du bilan diagnostic ;
- définition des objectifs et stratégies de développement ;
- élaboration du programme d'actions.

Le séminaire de restitution et de validation du PRDI de Kaolack, tenu du 10 au 12 novembre 1999, a donné l'occasion à la Commission Régionale de Planification d'examiner et de valider le PRDI.

Tout au long du processus, le Conseil Régional a engagé des consultations et une concertation permanente et élargie avec tous les acteurs impliqués dans le développement économique, social et culturel de la région.

Les sous-commissions sont composées des représentants des différents organes du Conseil Régional, de l'administration, des chefs de services régionaux, des représentants des collectivités locales, de la société civile ainsi que du secteur privé et des différents partenaires au développement.

Le CTP est chargé de la coordination des différentes activités de planification et de la synthèse des travaux des sous-commissions.

Le PRDI réuni en deux **tomes**, restitue l'ensemble des résultats obtenus pendant les principales étapes du processus d'élaboration :

- le premier tome qui est le **Document Principal** est composé de six chapitres :
 - Introduction,
 - Présentation générale de la région de Kaolack,
 - Bilan diagnostic qui retrace les potentialités et les contraintes de développement des différents secteurs d'activités de la région,
 - Objectifs majeurs de développement de la région, chapitre qui présente les orientations de l'ancien PRDI de la région et définit les objectifs majeurs de développement dans le cadre du nouveau PRDI,
 - Stratégies de développement et programme d'actions, chapitre qui définit et analyse dans les détails les objectifs majeurs, les sous-objectifs, les sous-sous-objectifs et les actions proposées,
 - Conclusions qui dégagent les perspectives.
- Le deuxième tome est composé de **deux annexes** :
 - **Annexe n° 1** : elle présente la hiérarchie des objectifs et actions de développement sous forme de diagramme, de chaînes complètes de moyens-fins allant des objectifs aux activités ;
 - **Annexe n° 2** : elle présente le programme d'actions, et comprend le calendrier prévisionnel pour l'exécution des actions identifiées, les principaux acteurs qui seront concernés pour leur mise en œuvre, et surtout des indications quant aux moyens nécessaires pour leur réalisation.

II. PRESENTATION GENERALE DE LA REGION DE KAOLACK

2.1 LOCALISATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE

La région de Kaolack couvre une superficie de 16.010 km² soit 14 % du territoire national. Elle se situe entre 14°30' et 16°30' de longitude Ouest et 13°30' et 14°30' de latitude Nord. De ce fait, Kaolack est à cheval sur la zone sahélienne Sud et la zone soudanienne Nord.

Cette position lui procure des conditions climatiques relativement favorables à la diversité des écosystèmes naturels.

Localisée dans la zone éco-géographique du bassin arachidier qui regroupe, également, les régions administratives de Thiès, Louga, Diourbel et Fatick, la région de Kaolack est limitée :

- au Nord par les régions de Fatick (département de Gossas) et de Louga (département de Linguère),
- à l'Est par la région de Tambacounda,
- au Sud par la République de Gambie,
- à l'Ouest par la région de Fatick (départements de Foundiougne et Fatick).

A la suite des réformes administratives intervenues entre 1984 et 1996, la région de Kaolack est subdivisée en :

- 3 départements : Kaffrine, Kaolack et Nioro,
- 10 arrondissements qui sont ainsi répartis :
 - ◆ Kaffrine : 4 arrondissements (Nganda, Birkelane, Malem Hoddar et Maka Yop),
 - ◆ Kaolack : 3 arrondissements (Ndiédieng, Sibassor et Koumbal),
 - ◆ Nioro : 3 arrondissements (Paoscoto, Médina Sabakh et Wack Ngouna)
- 6 communes : Kaolack, Kaffrine, Nioro, Kougheul, Gandiaye et Ndoffane,
- 41 communautés rurales : Kaffrine (21), Kaolack (9) et Nioro (11).

Tableau n° 1 : Liste nominative des départements, arrondissements, communautés rurales de la région de Kaolack

DEPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	COMMUNAUTES RURALES	OBSERVATIONS
KAOLACK	Ndiédieng	- Keur Socé - Ndiédieng - Ndiaffatte	
	Sibassor	- Dya - Thiombi - Ndiébel	Thiombi = ex-Communauté Rurale de Gandiaye
	Koumbal	- Latmingué - Keur Baka - Thiaré	Keur Baka = ex-Communauté Rurale de Ndoffane
NIORO	Paoscoto	- Paoscoto - Porokhane - Taïba Niassène - Gainthe - Kayes	
	Médina Sabakh	- Médina Sabakh - Kaymor - Ngayenne	
	Wack Ngouna	- Wack Ngouna - Keur Madiabel - Ndrané Escale - Keur Maba Diakhou	
KAFFRINE	Birkelane	- Mabo - Birkelane - Mboss - Ndiognick	
	Nganda	- Nganda - Kathiotte - Diokoul Mbelbouck - Médinatoul Salam II	
	Malème Hoddar	- Malème Hoddar - Kahi - Dianké Souf - Boulèle - Gnibi - Ndioum Gainthe - Darou Miname	
	Maka Yop	- Maka Yop - Ida Mouride - Lour Escale - Gainthe Pathé - Ribot Escale - Saly Escale	Ida Mouride = ex Communauté Rurale de Koungheul

2.2 SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Estimée à 1.022.078 habitants en 1997, la population de la région représente 12 % de la population nationale.

Elle est composée de plusieurs ethnies : Wolof 62,4 % ; Pular 19,3 % ; Sérère 11,8 % ; Bambara 2,4 %, etc...

La population de la région comporte une forte proportion de jeunes dont 20 % sont âgés de moins de 20 ans alors que 4,6 % de la population totale est âgée de plus de 60 ans. Cette population présente d'autres caractéristiques dont :

- un taux d'analphabétisme de 72,5%,
- un taux de scolarisation qui a varié de 38 % à 40 % entre 1988 et 1997,
- des migrations plus ou moins longues de la population active, particulièrement des jeunes.

La région de Kaolack a l'une des plus fortes concentrations humaines avec une densité moyenne de 50,7 habitants/km² contre 35 habitants/km² au niveau national.

La répartition spatiale de la population n'est pas uniforme ; le département de Kaolack a une densité de 121 habitants/km² ; le département de Nioko, 82 habitants/km² et celui de Kaffrine 27,5 habitants/km².

Cependant, la taille des établissements humains ne fait pas de la région une grande zone urbaine. En effet, avec 2.589 établissements humains (villes, villages et hameaux), ceux qui ont moins de 750 habitants représentent 91 % du total, et les plus de 2.500 habitants constituent 9 %.

2.3 SITUATION ECO-GEOGRAPHIQUE

Le climat de la région est de type sahélo-soudanien marqué par des températures relativement hautes d'avril à juillet (15/18° à 35-40°C), une longue saison sèche de novembre à juin/juillet (8 à 9 mois) et une saison des pluies (juin/juillet à octobre) qui a été très fluctuante ces dernières années, une humidité relative assez variée et une évapotranspiration (ETP) très élevée (800 à 900 mm par an), alors que la pluviométrie est de 400 à 800 mm par an, variant du Nord au Sud.

Le relief de la région est plat dans son ensemble. Cependant, on observe une légère pente descendante dans le sens Nord-Sud (de Kaffrine vers Nioko et le Sud-Ouest de Kaolack).

Le réseau hydrographique est constitué du cours d'eau « le Saloum », d'affluents du fleuve Gambie (Baobolong et Miniminyang Bolong) et d'eaux souterraines.

Les sols sont de trois types : les sols tropicaux ferrugineux lessivés, les sols hydromorphes et les sols halomorphes.

La région de Kaolack présente une végétation très variée. En effet, le type de formation forestière dominante va de la savane arbustive au Nord à la savane au faciès boisé vers le Sud et le Sud-Est.

La faune est représentée par les animaux sauvages à plumes (terrestres et aquatiques) et les animaux sauvages à poils.

La région de Kaolack est subdivisée en trois sous - zones éco-géographiques :

1) la sous - zone du Vieux Bassin Arachidier

Elle couvre les $\frac{3}{4}$ du département de Kaolack ainsi que tout le reste du département de Kaffrine qui jouxte la sous - zone agro-sylvopastorale. Cette sous - zone regroupe plus des 2/3 de la population régionale et 11 forêts classées sur les 22 existantes.

Elle se caractérise par une longue pratique de la culture arachidière épuisant les sols mais aussi par la progression des tannes, la domiciliation des activités de production de charbon qui ont contribué à la destruction des ressources végétales.

2) la sous - zone agro-sylvopastorale

Elle est localisée entièrement dans le département de Kaffrine et particulièrement dans les communautés rurales de Ndioum Gainthe et de Darou Miname. Cette sous zone agro-sylvopastorale regroupe les 2 réserves sylvo-pastorales de la région ainsi que 3 forêts classées. L'activité dominante reste l'élevage extensif.

3) la sous - zone de polyculture

Elle regroupe tout le département de Nioro ainsi que les parties Sud des départements de Kaffrine et de Kaolack. Elle se caractérise par la diversité des potentialités agricoles avec plusieurs spéculations. Elle est soumise à l'érosion hydrique, à des pratiques agricoles inappropriées et des coupes abusives ; elle regroupe 6 forêts classées qui servent de pâturages au bétail. Toutes les terres y sont occupées.

2.4 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

2.4.1 Activités agricoles

Elles occupent 75 % de la population avec des spéculations diversifiées : arachide, pastèque, niébé, mil souna et sorgho, coton, maïs, sésame, riz, fonio et autres cultures maraîchères. Les cultures industrielles de coton prennent de plus en plus de place dans la région notamment dans les départements de Kaffrine et de Nioro.

Les terres cultivées ont augmenté durant les dix dernières années, cependant, les rendements ont peu évolué tendant même à la baisse pour certaines cultures.

La plupart des cultures sont de type extensif nécessitant des apports importants d'engrais.

2.4.2 Activités pastorales

L'élevage est de type extensif.

Le cheptel est constitué de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, de porcins et de volaille. La région reçoit en transhumance du bétail venant des régions et pays limitrophes.

La pratique de l'embouche bovine, ovine et l'aviculture sont devenues des activités très florissantes en milieu urbain comme en milieu rural. Elles génèrent des emplois et améliorent les revenus des populations.

2.4.3 Pêche

Il existe deux types de pêche :

- a) **La pêche maritime** qui est pratiquée dans les eaux dites maritimes qui sont sous la surveillance du Service Régional des Pêches Maritimes. Cette pêche fournit 1.300 tonnes par an soit 0,4 % du tonnage national. La région constitue un centre de débarquement pour les grandes zones productrices comme Mbour, Joal, Saint Louis, etc.
- b) **La pêche continentale** qui se pratique dans les eaux continentales est du ressort du Service des Eaux et Forêts. Elle est faite dans les bolongs et mares de la région. Les prises portent sur des espèces qui sont assez souvent de petites tailles : tilapies, ethmaloses, mullets, crevettes et autres produits pélagiques.

Dans les deux cas, les activités de pêche sont artisanales et restent, le plus souvent, le fait de l'ethnie Niominka.

2.4.4 Exploitation forestière

L'exploitation forestière concerne la production de charbon de bois, de bois de chauffe, la récolte des produits de cueillette.

2.4.5 Activités industrielles et artisanales

Le tissu industriel est faible. Il est constitué essentiellement de :

- la SONACOS – Lyndiane, spécialisée dans la production d'huile végétale,
- la Nouvelle Société des Salins du Sine-Saloum, spécialisée dans la production et la commercialisation du sel marin,
- les Industries Sénégalaises du Cycle (ISENCY) qui est une unité de montage de bicyclettes et de cyclomoteurs,
- la SASMA qui produit des savons,
- la SOKAMOUSSE qui produit des matelas - mousse.

L'artisanat de production, d'art et de service est assez développé dans la région. Il contribue largement à la création de valeur ajoutée et d'emplois. Les entreprises artisanales agrosylvopastorales procurent 1/3 des emplois du secteur.

2.4.6 Activités commerciales

La région de Kaolack demeure une grande zone de commerce qui occupe une bonne partie des actifs en toute saison notamment dans la ville de Kaolack. Le petit commerce est très développé et participe à la résorption du chômage des jeunes en milieu urbain. La région entretient en outre des échanges commerciaux avec les Républiques de Gambie et du Mali. Ces échanges sont facilités par l'existence de la « transgambienne » et de la voie ferrée.

2.4.7 Transports

Ils sont constitués :

- du réseau routier qui s'étend sur 1.677 km,
- du transport ferroviaire qui est assuré à travers un réseau de 150 km,
- du transport maritime composé essentiellement des ports de Diorhane et de Lyndiane.

III. BILAN DIAGNOSTIC DE LA REGION

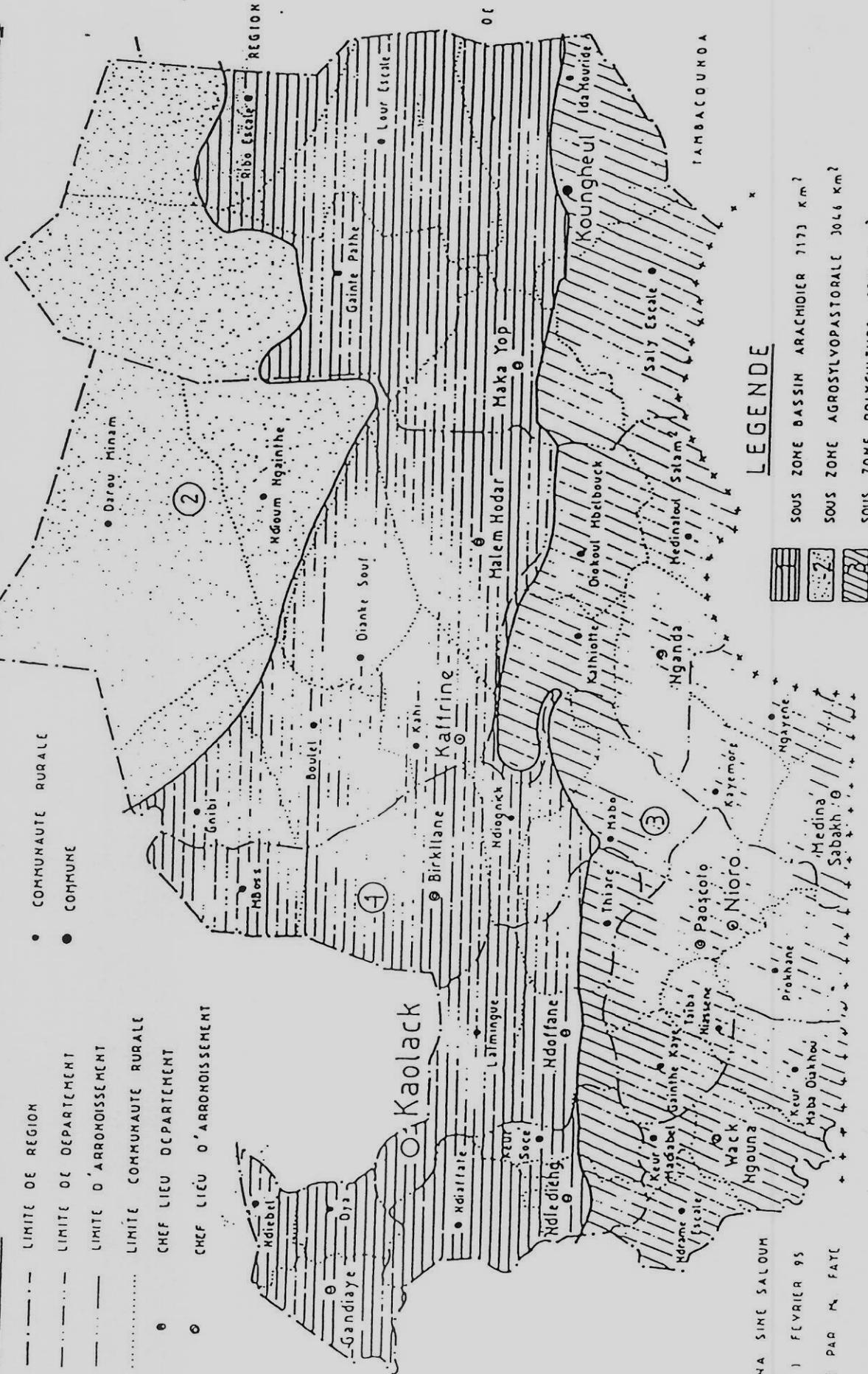
KAOLACK

CARTE ADMINISTRATIVE ET SOUS ZONES ECO-GEOGRAPHIQUES

LEGENDE

- LIMITE DE REGION
- LIMITE DE DEPARTEMENT
- LIMITE D'ARRONDISSEMENT
- LIMITE COMMUNAUTE RURALE
- CHEF LIEU DEPARTEMENT
- CHEF LIEU D'ARRONDISSEMENT

- COMMUNAUTE RURALE
- COMMUNE



LEGENDE

- SOUS ZONE BASSIN ARACHIDIER 7173 km²
- SOUS ZONE AGROSTYLOPASTORALE 3046 km²
- SOUS ZONE POLY-CULTURE 5791 km²

PAGERNA SINE SALOUM

(G.T.Z) FEVERIER 95

DESSINE PAR M. FATE

3.1 RESSOURCES NATURELLES

La région de Kaolack recèle d'importantes ressources naturelles qui ont été fortement entamées par plusieurs années de sécheresse.

Cette situation n'a pas manqué d'avoir des effets néfastes sur les ressources naturelles que sont les sols, les eaux, la végétation et la faune d'une part, et sur le développement économique et social d'autre part, du fait de leurs interactions et de leurs impacts sur les activités productives et l'environnement en général.

3.1.1 Etat des ressources naturelles

3.1.1.1 Les sols

Ils sont de trois types :

- Les sols ferrugineux tropicaux avec deux variantes :
- * les sols ferrugineux tropicaux lessivés sans concrétionnement, de faible fertilité et qui constituent de médiocres pâturages.

On les rencontre surtout dans le département de Kaolack et au Nord du département de Nioro

- * les sols ferrugineux tropicaux lessivés avec concrétionnement dans le département de Kaffrine et le Sud-Ouest du département de Nioro. Ces sols (sableux à sablo-argileux) appelés "Dior" ont une bonne aptitude agricole et abritent des pâturages de bonne qualité.
- Les sols hydromorphes qui caractérisent les bas-fonds et les cours d'eau, restent un peu dispersés dans la région avec un matériau généralement argileux. On les appelle aussi "Deck" avec une variante "Dior".
- Les sols halomorphes, caractéristiques des milieux salés ou tannes, se rencontrent surtout dans le département de Kaolack de part et d'autre du cours d'eau « le Saloum », se prolongeant vers Kaffrine et dans une partie du département de Nioro autour du Baobolong. Le matériau est très souvent vaseux, si ce n'est du limon argileux.

3.1.1.2 Les eaux

a) L'hydrogéologie

On distingue plusieurs nappes logées à différents niveaux géologiques :

- la nappe phréatique dont l'importance est liée à la pluviométrie est captée par les puits villageois. Elle est altérée en certains endroits par le "Saloum" à l'Ouest et le Baobolong au Sud.
- la nappe des sables du continental terminal dans les départements de Nioro et Kaffrine. Sa profondeur varie de 80 m à 160 m . L'eau est de bonne qualité chimique et les débits satisfaisants ($25 \text{ m}^3/\text{h}$),
- la nappe des calcaires éocènes s'étend dans toute la région mais prédomine au Nord. Sa profondeur est de 50 à 150 m. Au Sud les débits sont faibles et l'eau est impropre à la consommation.

- la nappe des calcaires paléocènes sous-jacente à la nappe des calcaires marneux de l'éocène s'étend de l'estuaire du Saloum vers le Nord. Les débits des forages sont surtout faibles à cause de la faible épaisseur et de la nappe qui est semi-artésienne avec des niveaux statiques peu profonds. La qualité de l'eau est moyenne.
- la nappe des sables du Maestrichtien est captée dans la presque totalité des forages réalisés dans la région. Elle se situe entre 250 et 450 m avec des débits assez intéressants (50 m³/h), mais un taux de fluor parfois excessif (entre 4 et 5 mg/l). Il en est de même des extraits secs qui peuvent atteindre 1.100 mg/l à Kaolack. Le taux de fluor peut être faible, voire acceptable si la nappe est captée en profondeur (forages de Kaolack de 1946 et 1991).

b) L'hydrographie

Le système hydrographique de la région est caractérisé par deux cours d'eaux principaux :

- le prolongement Nord du « Saloum », cours d'eau salé pérenne qui s'étend sur 50 km environ dans le département de Kaolack et une partie du département de Kaffrine (Birkelane),
- le Baobolong, défluent du fleuve Gambie s'assèche dans sa partie aval en milieu de saison sèche. Douces en saison des pluies, les eaux deviennent salées en saison sèche. La vallée du Baobolong s'étend du Sud-Ouest de Nioro jusqu'à Maka-Yopp soit une longueur de 150 km. Sur sa rive gauche dans le département de Nioro, elle prend un affluent le Miniminyang Bolong qui se prolonge sur 26 km vers le Nord.

La région est également parsemée de mares temporaires approvisionnées par les eaux de pluies. Elles servent à l'abreuvement du bétail et à des activités de pêche en certains endroits.

3.1.1.3 La végétation

Elle est variée et on distingue plusieurs types de formation forestière du Nord vers le Sud de la région.

a) Formations forestières

Les types de formations forestières dominantes vont de la savane arbustive au Nord à la savane au faciès boisé vers le Sud, avec toutefois quelques particularités caractérisant la diversité floristique de la région de Kaolack.

Aussi distingue-t-on :

- la savane arbustive qui couvre le Nord du département de Kaffrine et le Nord du département de Kaolack. Elle regroupe des espèces typiques de la zone sahélienne. Il s'agit principalement du *Guiera senegalensis* (Nguer), *Combretum sp* (ratt, quinquéliba, taap, etc.), *Balanites aegyptiaca* (soump), *Lannéa acida* (sone), *Bauhinia rufescens* (rande), *Adansonia digitata* (Gouye), *Anogeissus léocarpus* (nguédiane), d'acacias divers (épineux), *Tamarix senegalensis* (mbourndou), *Acacia seyal*. Le tapis herbacé est composé essentiellement d'espèces très appâtées.
- la savane arborée du Sud et Sud-Est du département de Kaffrine jusqu'au département de Nioro qui présente une plus grande diversité floristique. Elle est constituée généralement d'espèces de type soudanien pouvant atteindre 12 à 20 m de hauteur dont *Cordyla pinnata* (dimb), *Ptérocarpus érinaceus* (vène), *Daniella oliveri* (santan), *Parkia biglobosa* (nété), *Tamarindus indica* (dakhar), *Prosopis africana* (irre), *Sterculia setigera* (mbepp), *Parinari macrophylla* (new), etc. Dans le sous-bois, on rencontre des combretacées et un tapis herbacé très riche.

- la mangrove dans le département de Nioro et le Sud-Ouest du département de Kaolack occupe les écosystèmes humides des berges du Baobolong et du Miniminiyang. Elle est constituée d'espèces comme le *Rhizophora racemosa* et d'*Avicennia africana* (mangles).

Certaines espèces fertilisantes comme le "Kadd" et le "Dimb" sont répandues dans les terres de culture.

Les espèces exotiques généralement rencontrées dans les zones d'habitations sont l'*Azadirachta indica* (neem), l'*Eucalyptus*, le *Prosopis*, le *Leuceana*.

b) Les domaines forestiers

Compte tenu de leur statut juridique, les formations forestières sont classées en deux domaines forestiers : le domaine classé et le domaine protégé.

◆ Le domaine classé

Il est composé de 20 forêts classées et de 2 réserves sylvopastorales couvrant ensemble une superficie de 255.240 ha, soit 15,94 % du territoire régional. Elles sont ainsi réparties :

- département de Kaffrine : 11 forêts classées et 2 réserves sylvopastorales occupant 241.850 ha, soit 20,36 % du département. 53.000 ha de ces forêts sont attribués à des agro-pasteurs, sous forme de contrat de culture.
- département de Kaolack : 5 forêts classées couvrant 5.490 ha, soit 2,8 % du département. La plupart de ces forêts sont des savanes sur tannes. 150 ha sont attribués dans la forêt de Koutal aux populations locales sous forme de parcelles pastorales, alors que la forêt de Keur Matar est une station de recherche pour la DRPF de l'ISRA.
- département de Nioro : 4 forêts classées occupant une superficie de 7.900 ha, soit 3,8 % du département. Ces forêts installées dans la zone de la savane arborée servent de pâturage au bétail local.

◆ Le domaine protégé

Il est constitué de l'ensemble des zones de terroirs non cultivées et qui sont couvertes ou non par des formations boisées non classées. Sa gestion est du ressort des collectivités locales qui sont habilitées à attribuer les terres à des fins d'habitations ou de culture et à accorder les autorisations de défrichement. On estime que le domaine protégé est passé de 700.000 ha environ en 1988 à moins de 300.000 ha en 1997.

Les formations forestières du domaine protégé ont toujours abrité les activités forestières notamment pour la production du charbon et ont constitué de bons pâturages.

Certaines d'entre elles, de par leurs richesses floristiques, pourraient être classées forêts d'intérêt régional.

Tableau n° 2 : Les forêts classées de la région de Kaolack

FORETS CLASSEES	REFERENCES CLASSEMENT	Sup. Dépt.	SUPERFICIE (ha)		OBSERVATIONS
		Km ²	Total	Contrat*	
<u>Département de Kaffrine</u>		11.853			
1. Kaffrine	2515 du 12.11.40		700	--	Forêt du rail
2. Kassas	3553 du 07.06.53		12.150	3.500	Forêt du rail
3. Delby	1157 du 05.04.38		7.000	2.000	Forêt du rail
4. Mbégué	7513 du 07.09.56		73.000	45.000	Réserve sylvopas.
5. Saloum	89 du 09.01.43		95.000	--	Réserve sylvopas.
6. Maka Yop	2516 du 12.01.40		20.600	--	Forêt du rail
7. Pathé Thiangaye	2019 du 07.04.51		8.000	--	Savane arbustive
8. Ndankou	2021 du 07.04.52		3.000	--	Savane arbustive
9. Malème Hoddar	1488 du 26.04.41		5.000	--	Forêt du rail
10. Birkelane	1449 du 26.04.41		8.100	2.500	Forêt du rail
11. Koungeul	5886 du 21.10.51		1.400	--	Forêt du rail
12. Sagna	123 du 13.01.42		3.900	--	Forêt du rail
13. Koumpentoum	3689 du 30.06.50		4.000	--	Forêt du rail
Sous-Total (1)			241.850	53.000	Tx class=20,36 %
<u>Département de Kaolack</u>		1.880			
1. Iles Kousnar	889 du 27.04.36		1.950		Savane sur tanne
2. Koutal	2471 du 25.04.50		1.850	150	Savane sur tanne
3. Keur Matar	4676 du 22.08.50		850		Savane sur tanne
4. Velor	572 du 03.03.37		200		Savane
5. Iles Kouyon	2050 du 04.09.33		600		Savane arbustive
Sous-Total (2)			5.490	150	Tx class = 2,8 %
<u>Département de Nioro</u>		2.227			
1. Saboya	749 du 04.05.36		2.350	--	Savane arborée
2. Mamby	828 du 15.02.50		1.500	--	Savane arbustive
3. Ngayenne	4677 du 02.08.50		1.900	--	Savane arborée
4. Pane	4676 du 22.08.50		2.150	--	Savane arbustive
Sous-Total (3)			7.900	53.150	Tx class = 3,8 %
TOTAL GENERAL	22 forêts	16.010	255.240	53.150	Tx class=15,94 %

Source : IREF Kaolack

* Contrat = superficie sous contrat de culture (département de Kaffrine) ou parcelle pastorale mise en défens (département de Kaolack).

c) La faune

Elle est représentée par :

- le gibier à plumes (terrestre et aquatique) constitué de pintades, francolins, tourterelles, cailles, dendrocrynes, outardes, gangas, oies de Gambie, calao, rouge-gorge et autres espèces d'ornement exportées, etc.

La diversité des habitats sauvages explique la présence de 300 espèces d'oiseaux dans la région.

Les zones du Baobolong et du Koular-bolong constituent un lieu de passage et d'hibernation d'oiseaux migrateurs. Elles pourraient abriter une réserve ornithologique.

- le gibier à poils : lièvres, mangoustes, rats palmistes, chacals, civettes, singes, hyènes et le gros gibier : phacochères, guibs harnachés, gazelles à front roux, quelques cobes. Certains animaux sauvages disparaissent du fait de la destruction des habitats.

Trois Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) ont été érigés :

- ZIC de Mbégué = 199.000 ha
- ZIC du Baobolong = 75.000 ha dont 20.000 ha sont amodiés
- ZIC de Niombato II = 80.000 ha dont 20.000 ha amodiés dans la région de Kaolack et 60.000 ha dans la région de Fatick.

Les ZIC constituent une potentialité appréciable pour le développement de la chasse touristique. Le campement de Saly est présentement demandé en amodiation.

3.1.2 Facteurs de dégradation

Le déficit pluviométrique et l'action anthropique ont entraîné :

- l'appauvrissement des sols,
- la baisse de la qualité des eaux,
- la réduction du couvert végétal,
- la régression de la faune sauvage, etc.

3.1.2.1 L'appauvrissement des sols

Ils ont subi différentes agressions ayant entraîné la baisse de leurs aptitudes à certaines activités de production.

Les facteurs dégradants les plus importants sont :

- la longue pratique de systèmes de production inappropriés : la monoculture arachidière et l'abandon progressif de la jachère ont entraîné la baisse de fertilité des sols.
- la salinisation des terres causée entre autre par la baisse de la pluviométrie et l'insuffisance des actions de CES.
- les érosions hydriques et éoliennes : les sols sont décapés et leur texture détruite par les actions néfastes des vents et / ou les eaux de ruissellement.

C'est ainsi que d'importantes pertes de terres arables ont été constatées dans la ville de Nioro, NGanda, Birkelane, Médina Sabakh et Sibassor.

3.1.2.2 La baisse de la qualité des eaux

Deux phénomènes sont à l'origine :

- La salinisation :
 - La salinisation des eaux de surface dans le département de Nioro où le Baobolong jadis propice à la riziculture est devenu saumâtre.
 - La salinisation des eaux souterraines dans le département de Kaolack dont Gandiaye avec la forte teneur en sel des eaux de puits et de forages constitue un exemple.

- La pollution industrielle des eaux provient des effluents liquides rejetés dans le fleuve Saloum par les unités industrielles implantées à Kaolack (SONACOS) et à Kahône (SOTEXKA, SENELEC, SODEFITEX, etc.). Cette forme de pollution est moins maîtrisée du fait de l'inexistence d'études d'impact pour l'évaluation du niveau de dégradation des eaux.

3.1.2.3 La réduction du couvert végétal

La région de Kaolack présente des ressources végétales variées et abondantes, mais qui ont été affectées ces dernières années par des cycles de sécheresse, combinés aux actions anthropiques dont :

- les feux de brousse non maîtrisés,
- l'exploitation abusive des ressources ligneuses,
- la gestion irrationnelle de l'espace rural,
- la dégradation des terres,
- les faibles résultats des actions de reboisement.

a) Les feux de brousse

Ces 10 dernières années, les feux ont détruit en moyenne dix mille (10.000) hectares par an pour environ 800 hectares reboisés par an.

La fréquence des feux et l'importance des superficies détruites s'expliquent par :

- la faiblesse des actions de sensibilisation et de formation des populations.
- la faiblesse des capacités d'intervention des collectivités locales
- l'inopérationalité des comités de lutte et de vigilance
- le manque de moyens des structures d'encadrement
- la disparition des projets et ONG opérant dans ce secteur.

Tableau n° 3 : Situation des feux de brousse dans la région de Kaolack de 1988 à 1997

ANNEE	KAOLACK		KAFFRINE		NIORO DU RIP		TOTAL REGION	
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)
1989	03	827	28	5.107	15	665	46	6.599
1990	05	1.250	33	9.718	23	1.685	61	12.653
1991	01	80	09	2.848	05	180	15	3.108
1992	0	0	05	910	10	397	15	1.307
1993	0	0	06	1.200	13	136	19	1.336
1994	05	520	09	5.735	22	1.245	36	7.500
1995	08	948	14	5.100	15	463	37	6.511
1996	12	930	30	14.145	16	2.358	58	17.433
1997	0	0	11	13.610	05	08	16	13.618
1998	06	503	17	4.664	40	1.605	63	6.772

Source : IREF

Commentaire : Les feux de brousse sont fréquents dans le département de Nioro où ils ne sont pas intenses. Par contre, dans le département de Kaffrine, les feux ont été souvent violents, occasionnant de multiples dégâts sur les ressources arboricoles, arbustives et herbacées.

b) L'exploitation abusive des ressources ligneuses

Les principales causes de la forte pression sur les ressources ligneuses sont :

- la forte consommation en combustibles ligneux due à l'accroissement de la population,
- la faible utilisation des énergies de substitution,
- les techniques de coupe et de transformation inadaptées,
- l'exploitation clandestine.

c) L'inexistence de Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs (PAGT)

Les PAGT sont des documents de planification qui permettent aux responsables locaux de mieux coordonner les différentes activités de productions rurales (exploitation forestière, agriculture, élevage). La plupart des communautés rurales ne disposent pas de PAGT, à l'exception de Médina Sabakh, Ngayène et Kayemor dans le département de Nioro qui sont appuyées par le PGCRN.

d) La dégradation des terres

Les diverses agressions subies par les sols ont considérablement compromis la régénération des plantes et leur développement.

e) La faiblesse des résultats des actions de reboisement

Les différentes activités de reboisement menées par les collectivités locales et leurs partenaires ont donné de faibles résultats qui s'expliquent par :

- ◆ la faiblesse des actions de reboisement,
- ◆ le faible taux de survie,
- ◆ l'absence de suivi-évaluation.

3.1.2.4 La régression de la faune sauvage

Avec la destruction des habitats sauvage, la faune s'est repliée dans la zone de Saly (Kaffrine) et dans les Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) de la région.

3.1.3 Actions de préservation des ressources naturelles

Pour mieux préserver les ressources naturelles, les actions suivantes ont été menées :

3.1.3.1 Les actions de lutte contre les érosions

La plupart des acteurs qui interviennent en milieu rural ont dans leur plan d'action des activités de protection des sols, notamment :

- des programmes de reboisement (plantations en bloc, plantations champêtres, vergers, haies vives, brise-vent, etc.) qui, en renforçant le couvert végétal, permettent de lutter contre les actions mécaniques du vent et d'enrichir parallèlement les sols,
- la mise en œuvre d'ouvrages dont les diguettes anti-érosives, les cordons pierreux pour renforcer les mesures de DRS.

Tableau n° 4 : Principaux acteurs de gestion des ressources naturelles et de l'environnement (de 1988 à 1997)

TYPE DE STRUCTURES	KAOLACK	KAFFRINE	NIORO
Services Administratifs et Techniques	Eaux et Forêts, Agriculture, Elevage, Développement Communautaire, Développement à la Base, Jeunesse et Sport, DPV, Service Semencier, Service d'Hygiène	Eaux et Forêts, Agriculture, Elevage, Développement Communautaire, Développement à la Base, Jeunesse et Sport, DPV, Service Semencier, Service d'Hygiène	Eaux et Forêts, Agriculture, Elevage, Développement Communautaire, Développement à la Base, Jeunesse et Sport, DPV, Service Semencier, Service d'Hygiène
Projets	PRECOBA, PRS, PARCE, PRONAT, POGV, PNVA, PAGERNA, PAPEL, AGROPOV, PAM, PRODOLOV	PRS, PARCE, PRONAT, PICOGERNA, PNVA, PAGERNA, PAS, PAPEL, Projet Sénégal-Allemand, Combustibles Domestiques, Projet de Reboisement Intensif en Milieu Rural, PAM	PASA, PRS, PAM, PAS, PAPP/Japonais, POGV, PRONAT, PNVA, PAPEL, PGCRN
ONG	Africare, Caritas, Plan International, Mission Baptiste, Radi, Aprofes, Asdes	Africare, USE/Nganda, FEGEDEK	Hydronor (Mission Norvégienne), Africare
Autres Structures	SODEVA, SODEFITEX, NOVASEN, ORSTOM, SONAGRAINES, ISRA/DRPF, CNCAS, ACEP, Caisse Populaire, Crédits Mutuels	SODEVA, SODEFITEX, NOVASEN, ORSTOM, SONAGRAINES, CNCAS, Caisse Populaire, Crédits Mutuels	SODEVA, SODEFITEX, NOVASEN, ORSTOM, SONAGRAINES, ISRA/DRPF, CNCAS, Caisse Populaire, Crédits Mutuels
Collectivités Locales	Mairie de Kaolack et 9 Communautés Rurales	Mairie de Kaffrine, Mairie de Koungheul et 21 Communautés Rurales	Mairie de Nioro et 11 Communautés Rurales
Organisations de Populations	CESCO, CODEJA, FAFS, CODEKA, UPIS, Coopératives Agricoles et Forestières, Secteur Privé	RADEC, ADAC, Taaku Aar Alebi, Associations Villageoises de Développement, Groupement d'Éleveurs, Coopératives Forestières, GPF, FAFS, Coopératives Agricoles et Secteur Privé	CESCO, CODEJA, FAFS, CODEKA, UPIS, Coopératives Agricoles et Secteur Privé

Source : Rapport Sous-Commission "Environnement et Gestion des Ressources Naturelles" / Conseil Régional de Kaolack

3.1.3.2 Les actions de lutte contre l'avancée des tannes

Les actions ont été variées et multiples. Elles ont été menées par les structures d'encadrement, de recherche et par les populations elles-mêmes. On peut citer les cas suivants :

a) Les expériences paysannes

- ◆ Les oukines : pratiquée dans le département de Kaolack, cette méthode permet en riziculture, le dessalement des terres par lessivage et ruissellement des eaux piégées entre billons de terres disposant de sortie (en aval) et d'entrée (en amont).
- ◆ Le Boukoughène, consistant à épandre des déchets et matières organiques sur les terres salées pour réorganiser la structure des sols et améliorer ainsi leur fertilité.

b) Les actions des structures d'encadrement

- ◆ Les réalisations hydro-agricoles pour atténuer la dispersion des eaux salées.
- ◆ La confection de diguettes pour freiner les eaux qui ruissellent.
- ◆ Les méthodes chimiques de précipitation des sels.
- ◆ Les méthodes mécaniques de drainage des eaux de ruissellement.
- ◆ Les méthodes biologiques par plantation d'espèces halophiles pour la récupération des terres salées.

3.1.3.3 *Les actions de fertilisation des sols*

Parmi les actions de fertilisation des sols de la région, on peut citer :

- la plantation d'espèces fixatrices d'azote, comme le Kadd et le Leucena.
- le programme de phosphatage de fond.
- le compostage.

3.1.3.4 *La gestion des eaux*

a) Eaux de surface

La pollution du cours d'eau "Le Saloum" par les déchets industriels n'est pas maîtrisée. Il n'y a pas d'actions identifiées au niveau des unités industrielles pour réduire le taux de nocivité des substances rejetées dans le Saloum.

Les expériences menées pour lutter contre la salinisation du Baobolong ont consisté à la réalisation par le PAGERNA et l'ISRA de digues et de micro-barrages qui n'ont pas donné de satisfaction du fait de leurs dimensions réduites.

Cependant, CARITAS a réalisé 2 barrages à Ndiaobambaly (Nganda) qui ont donné de bons résultats.

b) Eaux souterraines

Des actions tendant à l'augmentation de la profondeur des ouvrages hydrauliques pour l'atteinte d'une nappe douce ont été tentées pour réduire la teneur en sels des eaux de puits et forages. Leur coût financier très important n'est pas à la portée des populations ce qui incite la Commune de Gandiaye à initier avec ses partenaires, un projet de dessalement des eaux.

3.1.3.5 *La gestion du couvert végétal*

a) Les actions de reboisement

De 1988 à 1997, les actions de reboisement ont porté sur :

- 7.788 ha de plantations massives selon le type
- 2.346 km de plantations linéaires.

Tableau n° 5 : Récapitulation du reboisement dans la région de Kaolack de 1988 à 1997

ANNEE	Plantations Massives					Plantations Linéaires				
	PLANTS PROD.	PLANT° EN BLOC	PLANT° CHAMPETRE	VERGER	MDERS*	HAIES VIVES	BRISE VENT	DELIMITATION & ALIGN.	AXE ROUTIER	REGARNIS
	Plants	Ha	ha	ha	Ha	km	km	km	km	Plants / ha
1988	539.796	806,65	ND	ND	980	ND	133	ND	1,5	218,1 ha
1989	234.692	591,35	ND	ND	13,30	ND	67,97	ND	7,38	19.217p
1990	337.994	128,50	ND	251,55	66,28	ND	44,38	ND	6,58	50.288p
1991	462.323	830,81	ND	6,25	59,90	ND	107,36	ND	12,32	585,4 ha
1992	981.337	699,61	ND	157,96	44,50	ND	163,55	ND	4,5	138.244p
1993	573.330	357,56	ND	73,47	102,40	43,27	207,35	ND	17	6.504 p
1994	406.101	164,00	273,80	94,10	ND	41,61	150,42	27,58	ND	105,5 ha
1995	503.960	214,00	164,50	115,60	130	58,40	157,10	19,32	2,53	ND
1996	810.864	107,89	489,19	72,28	42	106,93	237,09	80,16	ND	ND
1997	355.948	188,27	297,72	15,55	249	37,58	108,40	91,423	4	3.391 p
CUMUL	5.206.345	4.088,64	1.225,21	786,76	1.687,38	657,36	1.376,62	256,003	55,79	#

Récapitulation

(Valeur cumulée de 1988 à 1997) Plantations massives : 7.787,992 ha Plantations linéaires : 2.345.775 km

Source : IREF de Kaolack ND = Données Non Disponibles

*MDRS = Mise en Défens et Restauration des Sols

N.B. : La situation des regarnis est donnée soit en nombre de plants (ex. 1989, 90, 92, 93, 97), soit en ha (ex. 1991, 94)

Tableau n° 6 : Situation des productions de plants (1988-1997)

PEPI- NIER E ANNEE	EN REGIE		COMMUN.		VILLAGEOISE		INDIVIDUELLE		SCOLAIRE		CUMUL	
	Nbre	Plants	Nbre	Plants	Nbre	Plants	Nbre	Plants	Nbre	Plants	Nbre	Plants
1988	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	539.796
1989	03	135.670	08	42.276	13	40.803	09	15.943	ND	ND	33	234.692
1990	06	200.410	13	39.546	09	14.493	11	83.545	ND	ND	39	337.994
1991	05	84.194	10	61.425	92	183.275	35	131.125	06	2.304	148	462.323
1992	04	180.737	06	27.689	117	53.278	90	716.824	03	2.800	220	981.337
1993	13	250.917	05	30.300	19	45.130	79	245.058	08	1.925	124	573.330
1994	06	154.972	10	63.911	40	57.522	98	129.028	07	66	161	406.101
1995	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	503.960
1996	10	198.667	10	78.177	88	410.592	67	123.011	02	417	177	810.864
1997	12	225.930	12	56.080	82	799.797	38	22.495	03	5.611	147	1.109.913

Source : IREF de Kaolack

ND = Données Non Disponibles

De 1988 à 1997, les pépinières de la région ont permis la production de 5.206.345 plants dont plus des 2/3 sont des espèces exotiques (Eucalyptus, Prosopis, Neem, Acacia holo, etc.) au détriment des espèces locales.

L'engagement populaire aux actions de reboisement s'est manifesté dès 1990 par l'augmentation des pépinières et le développement des plantations champêtres.

b) L'aménagement des terroirs

Les projets comme le PAGERNA et POGV, les Combustibles Domestiques, appuient les populations dans l'aménagement des terroirs et des forêts (ex : forêt de Ndankou)

c) La lutte contre les feux de brousse

L'appui au PRONAT dont bénéficiait le Service Forestier régional dans la lutte contre les feux de brousse s'est arrêté en 1997. L'activité transférée aux collectivités locales connaît un dysfonctionnement du fait de la faiblesse des capacités d'intervention de ces dernières.

d) La protection de la faune

Des dispositions tendant à circonscrire les zones de chasse dans les départements de Kaolack et de Niore et sur l'ensemble du département de Kaffrine sauf les forêts classées, à limiter à 6 mois la campagne de chasse (Décembre-Mai) et restreindre les espèces à abattre sont prises pour protéger la faune.

e) La protection des ressources halieutiques

Dans ce domaine, aucune activité n'a été identifiée mais plutôt des études de développement de la pisciculture initiées par la SONACOS de Lyndiane avec l'appui de l'IREF de Kaolack et le PRECOBA.

3.2 DOMAINE PRODUCTIF

La région dispose de potentialités naturelles et humaines lui permettant de promouvoir son développement. Cependant des facteurs limitants d'ordre technique et financier sont identifiés au niveau de chaque secteur de l'économie.

3.2.1 Agriculture

Le secteur agricole est encore caractérisé par son mode extensif et la faiblesse du paquet technologique des producteurs. On note cependant des initiatives de modernisation.

3.2.1.1 Production agricole

La région fournit le tiers de la production nationale de mil et d'arachide.

**Tableau n° 7 : Evolution des superficies et des résultats de production
(1988 à 1997)**

CAMPAGNES AGRICOLES										
	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Arach. S	307.920	213.073	318.849	293.880	375.382	299.698	270.055	292.198	316.369	295.115
	R 981	1.137	785	833	807	914	1.084	1.052	808	840
	P 302.003	242.379	250.219	244.812	254.442	273.883	292.758	307.952	255.664	247.854
Arach. Bouche S	14.747	16.609	23.037	23.592	26.277	25.175	30.661	41.920	47.633	40.877
	R 1.133	1.203	840	979	450	746	865	907	567	632
	P 16.708	19.979	19.344	23.110	11.836	18.797	26.525	38.062	27.035	25.839
Coton S	2.535	3.212	3.700	5.000	5.400	5.200	4.350	3.100	5.100	5.200
	R 850	1.050	750	700	800	700	600	650	600	450
	P 2.155	3.373	2.775	3.500	4.320	3.640	2.610	2.015	3.060	2.340
Mil Souna S	280.394	315.579	321.232	306.444	226.529	332.308	275.585	296.994	332.666	274.422
	R 764	828	715	729	812	858	835	821	834	760
	P 215.059	261.209	230.248	222.718	184.055	285.030	229.985	243.980	269.066	208.438
Sorgho S	15.801	33.179	59.957	94.598	37.486	32.120	35.890	36.368	58.353	50.715
	R 890	1.180	938	780	925	947	1.063	1.042	983	732
	P 14.067	39.168	56.272	26.976	34.696	30.435	38.072	37.901	57.371	37.134
Maïs S	30.601	31.389	32.145	32.892	37.652	40.653	34.114	32.925	36.438	24.139
	R 1.192	1.467	1.006	1.099	1.043	1.186	939	1.103	1.110	979
	P 36.485	46.041	32.330	36.162	39.289	48.226	32.047	39.595	40.431	23.637
Riz S	227	229	232	64	ND	ND	286	980	2.824	169
	R 1.070	1.009	1.177	1.150	ND	ND	2.400	1.131	1.652	1.600
	P 243	231	273	74	ND	ND	689	2.022	4.664	270
Niébé S	385	403	2.103	2.083	1.641	2.652	5.738	3.612	3.586	2.416
	R 379	501	491	320	59	441	497	545	500	463
	P 146	202	1.033	667	97	1.169	2.851	1.968	1.793	1.118
Pastèque S	ND	ND	ND	ND	ND	ND	5.693	13.861	ND	11.881
	R ND	ND	ND	ND	ND	ND	20.934	20.000	ND	20.000
	P ND	ND	ND	ND	ND	ND	119.180	277.220	ND	237.620
Sésame S	ND	ND	ND	ND	ND	ND	563	678	ND	1.420
	R ND	ND	ND	ND	ND	ND	550	450	ND	219
	P ND	ND	ND	ND	ND	ND	310	375	ND	311
Manioc S	247	384	2.314	ND	1.045	338	88	ND	ND	ND
	R 5.000	5.000	5.713	ND	571	5.000	5.000	ND	ND	ND
	P 1.237	1.920	13.220	ND	597	1.690	440	ND	ND	ND
Fonio S	ND	ND	ND	ND	ND	ND	1.037	1.827	2.336	187
	R ND	ND	ND	ND	ND	ND	700	635	526	400
	P ND	ND	ND	ND	ND	ND	726	1.960	1.393	75

Source : Service Régional de l'Agriculture

S = Superficie
R = Rendement
P = Production
ND = Données Non Disponibles

On constate une tendance générale à la baisse des rendements, l'introduction de nouvelles cultures (pastèques, fonio et sésame), l'abandon de certaines espèces telles que le manioc. Le riz et le niébé constituent des cultures d'appoint tandis que le maraîchage largement pratiqué ne fait pas toujours l'objet de suivi de la part des services techniques.

3.2.1.2 Commercialisation et transformation des productions agricoles

La commercialisation se fait à travers un circuit officiel et un circuit parallèle qui se développe dans les marchés hebdomadaires et les centres d'échanges périurbains.

Tableau n° 8 : Evolution des quantités d'arachide collectées par la SONACOS

ANNEES	QUANTITE PRODUITE (T)	QUANTITE COLLECTEE (T)	%
1988/1989	302.003	189.672	63
1989/1990	242.379	207.834	86
1990/1991	250.219	150.135	60
1991/1992	244.812	172.305	70
1992/1993	254.442	75.494	30
1993/1994	273.883	97.391	36
1994/1995	292.758	129.578	44
1995/1996	307.952	118.183	38
1996/1997	255.664	47.485	18
1997/1998	247.854	90.070	36

Sources : SONACOS Kaolack

La campagne de collecte connaît régulièrement une chute du fait de la baisse de la production annuelle et du développement du marché parallèle.

3.2.1.3 Facteurs de production

a) Disponibilités en terres

La qualité des sols permet de pratiquer tous les types de cultures ; 2 % seulement des terres sont inaptes à toute forme de spéculation.

Tableau n° 9 : Répartition des superficies par département suivant l'aptitude des sols

DPT.	SUPERFICIE TOTALE (ha)	SOLS BONS		SOLS MOYENS		SOLS PAUVRES		SOLS INAPTES	
		ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Kaffrine	1.185.300	47.412	4	628.209	53	509.679	43	-	-
Kaolack	188.000	31.960	17	5.640	3	131.600	70	18.800	10
Nioro	227.700	6.831	3	177.600	78	34.155	15	9.108	4
Total Région	1.601.000	86.203	5	811.449	51	675.434	42	27.908	2

Source : Direction de l'Aménagement du Territoire, DAT 1992

Le département de Kaolack est plus apte aux cultures maraîchères tandis que les zones de Kaffrine et de Nioro se prêtent mieux aux cultures céréalières et arachidières.

Tableau n° 10 : Occupation des sols par département

DEPARTEMENTS	SUPERFICIE TOTALE		SUPERFICIE CULTIVABLE		SUPERFICIE CULTIVEE		ZONES CLASSEES	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Kaffrine	1.185.300	100	823.282	69	402.656	34	251.850	21,25
Kaolack	188.000	100	143.757	76	123.226	65	4.690	2,49
Nioro	227.700	100	184.096	81	145.984	64	7.900	3,46
Total Région	1.601.000	100	1.151.135	72	671.866	42	264.440	16,51

Source : DAT 1992

Les terres cultivables représentent 72 % de la superficie totale de la région. Seules 45 % des terres cultivables sont exploitées..

b) Les ressources en eaux

La pluviométrie varie entre 400 mm et 800 mm du Nord au Sud.

Les principales spéculations pratiquées sont des cultures sous pluie.

La région dispose cependant des eaux de surface et des eaux souterraines.

Tableau n° 11 : Pluviométrie de 1988 à 1993

POSTES	1988/1989		1989/1990		1990/1991		1991/1992		1992/1993	
	Haut	Jr	Haut.	Jr	Haut.	Jr	Haut.	Jr	Haut.	Jr
KAOLACK	646,4	54	806,5	52	556,3	45	506,6	37	529,3	36
Gandiaye	781,2	49	665,7	58	421,5	40	452,5	33	493,2	30
Ndoffane	929,3	47	569,2	51	429,8	40	345,2	31	780,8	39
Ndiédieng	656,9	51	586,5	49	543,9	37	351,8	32	595,1	36
KAFFRINE	704,7	50	597,7	44	404,1	35	423,4	35	533,7	43
Birkelane	659,2	46	674,9	53	392,4	38	580,5	40	609,2	40
Koungheul	618,0	42	695,5	53	506,2	40	412,6	33	696,1	50
Malem Hoddar	637,2	43	548,3	41	190,4	27	341,2	42	597,1	38
Nganda	809,7	54	867,6	63	549,9	43	433,2	30	704,1	45
Boulel	ND	ND	ND	ND	430,9	28	503,5	32	483,9	37
NIORO(sect.)	916,0	64	759,7	54	484,4	37	602,0	41	705,7	46
Médina Sabakh	1033,6	61	1035,4	67	513,2	36	442,1	40	551,7	44
Paoskoto	969,9	54	808,3	58	418,2	35	504,0	31	720,1	41
Wack Ngouna	901,8	58	686,8	58	472,7	38	562,6	40	726,3	47
Nioro(Météo)	ND	ND	ND	ND	542,9	44	511,9	39	751,5	47

Source : IRA/Kaolack

Jr = Nombre de jours

Tableau n° 12 : Pluviométrie de 1993 à 1998

POSTES	1993/1994		1994/1995		1995/1996		1996/1997		1997/1998	
	Haut.	Jr								
KAOLACK	643,1	33	641,5	43	431,9	34	435,4	32	591,5	34
Gandiaye	486,0	35	458,1	41	570,1	32	418,4	30	455,0	35
Ndoffane	671,8	33	703,2	47	568,8	32	404,5	34	474,4	34
Ndiédieng	614,3	39	764,2	43	596,7	40	390,7	40	643,1	42
KAFFRINE	638,9	43	693,0	49	485,4	46	537,4	42	456,4	39
Birkelane	756,2	39	800,1	44	512,8	35	373,4	33	542,8	30
Koungheul	728,8	48	731,4	51	615,2	40	592,5	39	489,8	29
Malem Hoddar	872,5	39	854,7	46	591,4	36	564,3	31	501,4	29
Nganda	769,7	41	777,4	56	544,5	36	634,6	36	575,7	38
Boulel	695,2	40	590,4	40	478,3	30	507,2	36	379,0	27
NIORO(sect.)	698,3	44	706,9	58	665,6	54	549,6	46	552,5	55
Médina Sabakh	681,8	38	787,0	51	676,5	45	640,1	43	622,7	49
Paoskoto	635,9	44	869,0	48	577,2	41	427,4	39	564,0	41
Wack Ngouna	648,0	41	941,5	58	685,9	49	561,8	39	756,0	45
Nioro(Météo)	752,1	46	737,8	59	710,4	54	524,0	45	616,2	51

Source : IRA/Kaolack

ND = Données Non Disponibles

On note un déficit pluviométrique durant ces dix dernières années. Le climat de type tropicale est caractérisé par une saison pluvieuse très courte et une longue période sèche (8 mois de l'année).

c) Les semences

Le capital semencier est estimé à 33.000 tonnes en 1998 contre 31.160 tonnes en 1997 (arachide).

Tableau n° 13 : Evolution des quantités de semences distribuées

ANNEES	NBRE SECCO	SEMENCES SELECTIONNEES (T)	SEMENCES VULGARISEES (T)	TOTAL (T)
1990	45	553	4.394	4.947
1991	55	1.166	8.084	9.250
1992	58	1.114	11.569	12.683
1993	53	1.080	7.313	8.393
1994	52	1.375	10.120	11.495
1995	87	683	14.360	15.043
1996	ND	2.492	20.900	23.392
1997	ND	2.938	28.222	31.160
1998	ND	ND	ND	33.091

Source : SONAGRAINES, 1997

ND = Données Non Disponibles

La SONAGRAINES fournit (80 %) des semences et le reste par la NOVASEN et quelques institutions de crédit.

d) Les engrais

La suppression du programme agricole et la faiblesse des crédits alloués ont entraîné une baisse significative des quantités utilisées.

Tableau n° 14 : Evolution du crédit engrais distribué (Tonnes)

ORGANISMES						
ANNEES	CNCAS (T)	SENCHEM	NOVASEN	SODEFITEX (T)	AUTRES (T)	TOTAL (T)
1988/89		ND	ND	67,9	1.720,2	1.788,1
1989/90	9,2	7,9	2.534	82,2	ND	2.633,3
1990/91	ND	ND	ND	94,7	6	94,7
1991/92	2.103,3	ND	3.539	128,0	ND	5.770,3
1992/93	ND	ND	3.941	138,2	ND	4.079,2
1993/94	ND	ND	3.776	133,1	2.575,0	6.484,1
1994/95	ND	ND	4.599	111,3	ND	4.710,3
1995/96	ND	ND	6.287	68,2	ND	6.355,2
1996/97	ND	ND	7.145	99,6	ND	7.244,6
1997/98	3.925,9	ND	6.131	83,2	ND	6.214,2
1998/99	7.097,5	ND	ND	ND	ND	7.097,5

Sources : URCAK, NOVASEN, SODEFITEX

ND = Données Non Disponibles

On constate une hausse progressive des quantités d'engrais distribuées depuis 1997 avec l'opération de phosphatage de fonds.

e) Les produits phytosanitaires

Le matériel et les produits disponibles dans chaque communauté rurale et gérés par les CLV.

Tableau n° 15 : Evolution des quantités de produits phytosanitaires utilisés

ANNEES	NATURE DES PRODUITS		
	Produit poudre (Kg)	Produit liquide (Litre)	Nombre de CLV
1988/1989	202.000	69.600	860
1989/1990	14.500	8.000	860
1990/1991	125.500	41.200	860
1991/1992	200.000	57.150	860
1992/1993	91.550	68.500	860
1993/1994	58.500	23.780	160
1994/1995	56.502	12.160	160
1995/1996	60.160	5.500	160
1996/1997	45.000	236.228	160
1997/1998	38.000	19.234	160

SOURCE : DPV/Kaolack

La SONAGRAINES fournit (80 %) des semences et le reste par la NOVASEN et quelques institutions de crédit.

d) Les engrais

La suppression du programme agricole et la faiblesse des crédits alloués ont entraîné une baisse significative des quantités utilisées.

Tableau n° 14 : Evolution du crédit engrais distribué (Tonnes)

ORGANISMES						
ANNEES	CNCAS (T)	SENCHEM	NOVASEN	SODEFITEX (T)	AUTRES (T)	TOTAL (T)
1988/89		ND	ND	67,9	1.720,2	1.788,1
1989/90	9,2	7,9	2.534	82,2	ND	2.633,3
1990/91	ND	ND	ND	94,7	6	94,7
1991/92	2.103,3	ND	3.539	128,0	ND	5.770,3
1992/93	ND	ND	3.941	138,2	ND	4.079,2
1993/94	ND	ND	3.776	133,1	2.575,0	6.484,1
1994/95	ND	ND	4.599	111,3	ND	4.710,3
1995/96	ND	ND	6.287	68,2	ND	6.355,2
1996/97	ND	ND	7.145	99,6	ND	7.244,6
1997/98	3.925,9	ND	6.131	83,2	ND	6.214,2
1998/99	7.097,5	ND	ND	ND	ND	7.097,5

Sources : URCAK, NOVASEN, SODEFITEX

ND = Données Non Disponibles

On constate une hausse progressive des quantités d'engrais distribuées depuis 1997 avec l'opération de phosphatage de fonds.

e) Les produits phytosanitaires

Le matériel et les produits disponibles dans chaque communauté rurale et gérés par les CLV.

Tableau n° 15 : Evolution des quantités de produits phytosanitaires utilisés

ANNEES	NATURE DES PRODUITS		
	Produit poudre (Kg)	Produit liquide (Litre)	Nombre de CLV
1988/1989	202.000	69.600	860
1989/1990	14.500	8.000	860
1990/1991	125.500	41.200	860
1991/1992	200.000	57.150	860
1992/1993	91.550	68.500	860
1993/1994	58.500	23.780	160
1994/1995	56.502	12.160	160
1995/1996	60.160	5.500	160
1996/1997	45.000	236.228	160
1997/1998	38.000	19.234	160

SOURCE : DPV/Kaolack

On constate une baisse annuelle des quantités utilisées et une réduction des CLV.

f) Le matériel agricole

50 % des ménages possèdent au minimum un matériel agricole qui devient obsolète.

Tableau n° 16 : Pourcentage des ménages équipés par type de matériel et par département

DEPARTEMENTS	ANIMAUX DE TRAIT	CHARRUES	SEMOIRS	HOUES	SOULEVEUSES
Kaffrine	82 %	0,4 %	81 %	98 %	23 %
Kaolack	91 %	0,2 %	94 %	97 %	60 %
Nioro	67 %	3,9 %	62 %	63 %	11 %

Source : Service régional de l'Agriculture de Kaolack, 1996

L'utilisation des houes et des semoirs est plus importante que les charrues dont le coût est plus élevé.

Tableau n° 17 : Evolution du crédit matériel agricole 1997/98 et 1998/99

ANNEES	TYPE MATERIEL	QUANTITE	VALEURS
1997/1998	Semoir	164	19.024.000
	Houe sine	672	41.863.311
	Charrette-cheval	258	48.594.800
	TOTAL		109.482.111
1998/1999	Semoir	255	30.574.500
	Houe sine	883	54.516.420
	Charrette cheval	761	137.438.600
	TOTAL		222.529.520

Source : URCAK

Le renouvellement du matériel connaît une évolution positive. Le crédit alloué a presque doublé entre 1997 et 1999.

3.2.1.4 Acteurs et Organisation

a) Les producteurs

La région compte 70.261 ménages dont 95 % sont agricoles.

Tableau n° 18 : Effectif des ménages ruraux agricoles selon le département

DEPARTEMENTS	EFFECTIF TOTAL MENAGES RURAUX	MENAGES RURAUX AGRICOLES	
		Effectif	%
Kaffrine	35.388	33.860	95,7
Kaolack	16.292	15.059	92,4
Nioro	18.581	17.850	96,1
Région de Kaolack	70.261	66.769	95,0

Source : Service Régional de l'Agriculture, 1998

Le département de Kaffrine abrite plus de 50 % des ménages ruraux malgré sa faible densité de population.

Tableau n° 19 : Effectif moyen d'actifs par ménage agricole et superficie cultivée par actif selon le département

DEPARTEMENTS	NOMBRE ACTIFS/ MENAGES			SUPERFICIE CULTIVEE PAR ACTIF			NOMBRE ACTIFS/HA
	H	F	Total	Arachide ha/actif	Céréales ha/actif	Niébé ha/actif	
Kaffrine	5	4	9	0,64	0,73	0,01	0,72
Kaolack	4	3	7	0,38	0,71	0,01	0,87
Nioro	4	4	8	0,60	0,68	0,00	0,78
Moyenne	4	4	8	0,50	0,70	0,01	0,87

Source : Service Régional de l'Agriculture, 1998

H = Homme F = Femme

La superficie cultivée par actif agricole est inférieure à 1 ha.

b) Les services d'encadrement

Le secteur agricole bénéficie de l'assistance des services étatiques (service de l'agriculture, CERP), des projets nationaux (PNVA), des sociétés de développement telles que la SODEVA et d'ONG comme CARITAS, POGV, USE et Mission Norvégienne.

3.2.1.3 Les contraintes

- la mauvaise qualité des sols,
- l'insuffisance des eaux de pluie,
- les eaux souterraines difficilement accessibles,
- l'accès au crédit difficile.

3.2.2 Elevage

L'élevage se caractérise par son mode extensif.

L'importance des activités et leur intégration varient suivant un zonage du Nord au Sud :

- une zone Nord agro-sylvopastorale avec des troupeaux importants.
- une zone Centre où l'élevage est plus développé (intégration agriculture/élevage plus poussée).
- une zone Sud où l'espace pastoral est exigü et la taille des troupeaux est très faible.

Les principales productions animales sont la viande, les cuirs et le lait dont la production très faible, est destinée à l'autoconsommation.

Tableau n° 35 : Effectif des artisans suivant la situation professionnelle et le sexe

SITUATION PROFESSIONNELLE	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
Maîtres artisans	577	155	732
Artisans	5.258	1.661	6.919
Compagnons	817	264	1.081
Apprentis	4.979	-	4.979
Total	11.631	2.080	13.711

Source : Recensement des artisans, 1992

Les femmes occupent 18 % de l'effectif global. Cependant elles ne sont pas prises en compte dans la catégorie des apprentis.

Tableau n° 36 : Evolution des entreprises et des effectifs immatriculés

ANNEES	ART		SERVICE		PRODUCTION	
	Entreprises	Effectifs	Entreprises	Effectifs	Entreprises	Effectifs
1988	84	173	33	85	183	381
1989	90	193	41	107	218	501
1990	113	216	49	123	231	563
1991	218	249	55	142	241	590
1992	322	299	67	162	262	653
1993	364	434	75	180	276	694
1994	379	454	77	203	312	733
1995	380	494	78	226	332	779
1996	396	502	81	250	336	813
1997	426	535	84	272	357	1.222

Source : Chambre des métiers, 1998

On note une augmentation annuelle des immatriculations. Le secteur art regroupe les 68 % et la production les 24 %.

3.2.5.2 Les contraintes du secteur artisanat

- Insuffisance de moyens matériels;
- Accès difficile au crédit;
- Insuffisante formation des producteurs;
- Manque de suivi des activités.

3.2.6 Industrie et Mines

La région compte cinq (05) unités industrielles. Le nombre d'emplois créés n'atteint pas 1 % de la population active.

3.2.6.1 *Productions industrielles*

Les principales unités industrielles sont la SONACOS, la SNSS, ISENCY, la SOKAMOUSSE et la SASMA. Les deux dernières sont installées dans le domaine industriel. Un incendie a récemment ravagé les installations de SOKAMOUSSE.

3.2.6.2 *Productions minières*

Le potentiel minier de la région est peu important. On dénombre quatre carrières publiques dont une carrière de sable dans le département de Kaolack et trois carrières de latérite dont deux à Nioro et une à Kaffrine.

3.2.6.3 *Les contraintes*

- ◆ Insuffisance des investissements,
- ◆ Coût élevé du transport,
- ◆ Étroitesse du marché local.

3.2.7 Bâtiments et Travaux Publics

3.2.7.1. *Evolution du secteur*

L'artisanat occupe 14 % des entreprises locales.

Le secteur compte 767 entreprises avec 1.163 emplois et deux GIE. Il n'existe pas d'entreprises industrielles dans la région.

Les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) sont confiés à l'AGETIP. Les projets de bitumage des routes sont généralement confiés aux entreprises étrangères.

3.2.7.2 *Les contraintes du secteur Bâtiment et Travaux Publics*

- ◆ Coût élevé des matériaux de construction,
- ◆ Insuffisante qualification des ouvriers,
- ◆ Non respect des textes réglementaires.

3.2.8 Tourisme

3.2.8.1 *Evolution du secteur*

Le tourisme est peu développé. Le patrimoine hôtelier est peu fourni. La région compte un établissement classé fonctionnel, deux campements municipaux, un campement privé et deux auberges.

L'existence de Zones d'Intérêt Cynégétique et de sites historiques et religieux permet de développer le tourisme de vision et de chasse.

3.2.8.2 *Les contraintes du Tourisme*

- ◆ Insuffisance des réceptifs.
- ◆ Faiblesse des investissements,
- ◆ Insuffisance des zones aménagées.

3.3 APPUI AU DOMAINE PRODUCTIF

3.3.1 Energie

3.3.1.1 L'électricité

La production, le transport et la distribution de l'électricité sont assurés par la centrale de Kahone. Deux centrales secondaires à Koungheul et à Nganda alimentent les zones rurales et semi-rurales.

Le réseau est constitué de 494 km de ligne Basse Tension (BT), 18 km de ligne Moyenne Tension (MT) et 319 km de ligne Haute Tension (HT). Le réseau n'a pas évolué depuis 1994.

La SONACOS Lyndiane produit sa propre énergie électrique à partir de sa centrale thermique qui fonctionne à base de coques d'arachide.

Tableau n° 37 : Evolution du nombre d'abonnés en électricité dans la région de Kaolack (1994-1997)

DEPARTEMENT	KAOLACK	KAFFRINE	NIORO	REGION
ANNEE				
1994	13.869	1.591	1.546	17.006
1995	13.689	1.735	1.543	16.967
1996	14.110	1.858	1.632	17.600
1997	14.414	2.017	1.753	18.184

Source : SENELEC Kaolack

Le département de Kaolack enregistre le plus d'abonnés (79 %).

3.3.1.2 Les hydrocarbures

Les hydrocarbures utilisés sont :

- essence et gasoil
- kérosène

La distribution de ces hydrocarbures est assurée au niveau régional par vingt (20) stations d'essence gérées par des Compagnies Pétrolières privées (TOTAL, SHELL, ELF, MOBIL, etc.).

3.3.1.3 Les combustibles ligneux

La consommation de combustibles ligneux (charbon de bois et bois de chauffe) est très élevée dans la région, malgré la subvention du gaz butane :

- 52 kg/an /personne pour le bois
- 13 kg/an/personne pour le gaz

Tableau n° 38 : Situation du charbon et du bois mort (1988-1997)

ANNEE	CHARBON (quintaux)	BOIS MORT (stère)	OBSERVATIONS
1988	838.972	17.656	Le bois mort n'est plus contingenté
1989	53.256	9.711	
1990	47.315	11.234	
1991	63.812	17.923	
1992	61.134	15.857	
1993	46.347	7.950	
1994	34.588	6.200	
1995	36.639	6.551	
1996	25.650	6.499	
1997	18.396	7.265	

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Kaolack

NB : Les chiffres consignés dans ce tableau représentent le cumul des quotas officiels et des saisies.

Pour atténuer la pression exercée sur les ressources ligneuses très limitées, les quotas ont été fortement réduits.

3.3.1.4 Energie solaire

La région compte une centrale à Ndiébel (département de Kaolack) et des installations individuelles dans la communauté rurale de Boulèle et dans l'arrondissement de Nganda.

3.3.2 Hydraulique

3.3.2.1 Hydraulique urbaine

La SDE intervient dans toutes les communes (sauf celle de Gandiaye) et dans les zones péri-urbaines.

a) Etat des infrastructures

- **Les forages :** il existe neuf (9) forages exploités par la SDE, dont cinq (5) dans la commune de Kaolack et un (1) dans chacune des quatre (4) autres communes.

Les débits cumulés des 5 forages de Kaolack sont de 8.850 m³/jour. Les débits des 4 autres forages situés dans les autres communes sont les suivants :

- ◆ Kaffrine : 80 m³/jour
- ◆ Kougheul : 44 m³/jour
- ◆ Nioro : 50 m³/jour
- ◆ Ndoffane : 33 m³/jour

- **Les châteaux d'eau :** il existe huit (8) châteaux d'eau dont quatre (4) dans la commune de Kaolack pour une capacité totale de stockage de 2.900 m³ et un (1) château dans chacun des quatre (4) autres centres urbains pour des capacités suivantes :

- ◆ Kaffrine : 200 m³
- ◆ Kougheul : 200 m³
- ◆ Nioro : 100 m³
- ◆ Ndoffane : 300 m³

- Le réseau de distribution :

Tableau n° 39 : Evolution du réseau d'eau dans les villes (longueur en mètre)

ANNEE	KAOLACK	KAFFRINE	NIORO	NDOFFANE	KOUNGHEUL	REGION
1994	296.688	24.943	19.811	8.089	18.894	368.475
1995	300.881	25.512	20.091	8.109	19.074	373.667
1996	305.519	26.211	20.456	8.109	19.913	380.208
1997	309.413	26.319	20.773	8.235	20.227	384.967

Source : SDE Kaolack

L'extension du réseau d'eau à l'intérieur de tous les centres urbains permet d'assurer l'approvisionnement correct des quartiers périphériques.

Tableau n° 40 : Evolution du nombre d'abonnés

ANNEE	KAOLACK	KAFFRINE	NIORO	NDOFFANE	KOUNGHEUL	REGION
1992	10.135	766	661	463	353	12.378
1993	10.719	805	692	380	544	13.140
1994	11.214	838	720	417	553	13.742
1995	11.610	864	742	437	576	14.229
1996	11.758	875	755	447	591	14.430
1997	12.299	907	784	491	653	15.134

Source : SDE Kaolack

Le nombre d'abonnés ne représente que 6 % de la population urbaine de la région. Cette faiblesse s'explique par la lourdeur des procédures d'abonnement et les coûts élevés des branchements.

Les programmes de branchements sociaux financés par l'Etat ont permis d'augmenter sensiblement le nombre des abonnés.

b) Besoins en eau

Tableau n° 41 : Evolution des consommations des communes (m³)

ANNEE	KAOLACK	KAFFRINE	NIORO	NDOFFANE	KOUNGHEUL	TOTAL
1992	6.474	603	339	176	265	7.858
1993	6.532	597	345	165	291	7.930
1994	6.496	587	321	165	272	7.841
1995	6.780	640	331	178	303	8.232

Source : SDE Kaolack

La commune de Kaolack consomme à elle seule 80 % du volume d'eau distribué dans les centres urbains. La capacité de production des forages excède les besoins des populations urbaines.

Le département de Kaffrine abrite plus de 50 % des ménages ruraux malgré sa faible densité de population.

Tableau n° 19 : Effectif moyen d'actifs par ménage agricole et superficie cultivée par actif selon le département

DEPARTEMENTS	NOMBRE ACTIFS/ MENAGES			SUPERFICIE CULTIVEE PAR ACTIF			NOMBRE ACTIFS/HA
	H	F	Total	Arachide ha/actif	Céréales ha/actif	Niébé ha/actif	
Kaffrine	5	4	9	0,64	0,73	0,01	0,72
Kaolack	4	3	7	0,38	0,71	0,01	0,87
Nioro	4	4	8	0,60	0,68	0,00	0,78
Moyenne	4	4	8	0,50	0,70	0,01	0,87

Source : Service Régional de l'Agriculture, 1998

H = Homme F = Femme

La superficie cultivée par actif agricole est inférieure à 1 ha.

b) Les services d'encadrement

Le secteur agricole bénéficie de l'assistance des services étatiques (service de l'agriculture, CERP), des projets nationaux (PNVA), des sociétés de développement telles que la SODEVA et d'ONG comme CARITAS, POGV, USE et Mission Norvégienne.

3.2.1.3 Les contraintes

- la mauvaise qualité des sols,
- l'insuffisance des eaux de pluie,
- les eaux souterraines difficilement accessibles,
- l'accès au crédit difficile.

3.2.2 Elevage

L'élevage se caractérise par son mode extensif.

L'importance des activités et leur intégration varient suivant un zonage du Nord au Sud :

- une zone Nord agro-sylvopastorale avec des troupeaux importants.
- une zone Centre où l'élevage est plus développé (intégration agriculture/élevage plus poussée).
- une zone Sud où l'espace pastoral est exigü et la taille des troupeaux est très faible.

Les principales productions animales sont la viande, les cuirs et le lait dont la production très faible, est destinée à l'autoconsommation.

3.2.2.1 Effectifs du troupeau

Tableau n° 20 : Evolution des effectifs 1989/1998

ANNEES	ESPECES						
	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Porcins	Volaille
1989	272.984	490.200	384.750	78.297	59.416	1.900	3.887.500
1990	289.277	537.318	426.795	87.318	63.770	3.625	5.176.250
1991	272.400	526.000	417.700	90.300	67.400	6.200	7.800.000
1992	280.300	525.500	438.500	98.900	73.500	9.000	8.350.000
1993	318.703	651.924	521.238	99.179	73.769	9.750	3.957.532
1994	299.088	631.072	502.632	100.394	56.140	9.923	1.798.524
1995	300.000	600.000	400.000	100.000	75.000	10.000	1.700.000
1996	301.500	609.000	439.600	100.000	75.000	10.000	1.700.000
1997	302.914	618.138	499.390	100.000	80.357	10.101	1.751.515

Source : Service Régional de l'Elevage, Kaolack, 1998

L'effectif du cheptel a connu une augmentation assez sensible durant ces dix dernières années. La baisse des effectifs de la volaille est liée aux incidences de la dévaluation intervenue en 1994.

b) Productions de viande

Tableau n° 21 : Evolution des productions de viandes par espèce (tonnes)

ANNEES	TAUREAUX	BOEUFs	VACHES	VEAUX	CAPRINS	OVINS	TOTAL PRODUCTION
1990	462,74	308,12	462,80	73,96	247,20	87,65	1.642,47
1991	567,33	277,90	403,92	99,98	225,92	118,75	1.693,80
1992	480,03	277,09	453,74	88,82	367,23	113,49	1.780,40
1993	358,32	246,62	476,38	96,43	334,60	115,70	1.628,05
1994	407,00	179,00	682,23	119,76	388,30	163,62	1.939,91
1995	379,70	293,00	549,10	141,30	326,00	172,70	1.861,18
1996	286,77	138,25	514,12	53,65	298,49	114,39	1.405,67
1997	423,87	237,84	766,00	94,49	372,25	166,86	2.061,31

Source : Service Régional de l'Elevage

Bien que les quantités productives restent encore insuffisantes, la région occupe la 2^{ème} place après Dakar.

L'abattage non contrôlé est une pratique courante.

c) Production de lait

Avec le niveau très faible de la production, la demande est satisfaite par le lait industriel importé.

d) Production de cuirs et peaux

Tableau n° 22 : Evolution des productions de cuirs et peaux par année

ANNEES	CUIRS	PEAUX OVINS	PEAUX CAPRINS
1990	14.178	16.274	33.649
1991	6.281	2.653	6.769
1992	6.321	3.406	8.913
1993	6.007	4.520	11.344
1994	7.317	5.231	10.703
1995	13.903	2.736	5.874
1996	14.753	15.134	39.951
1997	8.783	7.153	27.633

Source : Service Régional de l'Elevage

Le traitement des produits collectés au niveau des centres d'abattage s'effectue au centre principal de Kaolack géré par la SERAS.

3.2.2.2 Facteurs de production

Les réserves sylvopastorales et les forêts constituent les principales zones de parcours. Il existe également d'importantes quantités de sous-produits agricoles et agro-industriels.

3.2.2.3 Santé animale

Les principales maladies rencontrées dans la région sont le charbon symptomatique, le botulisme, la pasteurellose, la peste des petits ruminants, la peste équine, la maladie de Newcastle, la variole aviaire, la clavelée.

Les interventions et les campagnes de masse permettent de réduire les mortalités et la morbidité.

Tableau n° 23 : Situation des foyers épizootiques par an 1989 à 1997

ANNEES	FOYERS	MORBIDITE				MORTALITE			
		Bovin	P.Rum.	Eq-As.	Autres	Bov.	P.Rum.	Eq-As-	Autres
1989	232	178	607	108	567	103	14	43	348
1990	180	467	775	-	-	161	213	414	-
1991	151	304	1.391	444	-	139	917	62	-
1992	208	243	1.205	157	-	113	1.103	433	-
1993	225	305	1.667	500	-	139	658	56	-
1994	225	218	1.101	117	-	145	1.380	19	-
1995	315	240	761	52	-	189	553	4	-
1996	171	236	202	75	243	123	152	46	179
1997	192	1.538	749	9	8	328	200	61	3

Source : Service Régional de l'Elevage

Bov= Bovins ; P. Rum = petits ruminants ; Eq-As = Equins-Asins

Les foyers évoluent en dents de scie de même que la mortalité et la morbidité.

3.2.2.4 Commercialisation et transformation des produits d'élevage

a) Le commerce du bétail

Les échanges se font aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région notamment avec les pays limitrophes (Gambie et Mali).

Tableau n° 24 : Evolution des entrées et sorties par département et par espèces (bovins et petits ruminants)

ANNEE	KAOLACK				KAFFRINE				NIORO			
	Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		Entrées		Sorties	
	Bov.	P.Rum	Bov	P.Rum	Bov	P.Rum	Bov	P.Rum	Bov	P.Rum	Bov	P.Rum
1990	245	684	1.420	9.727	--	--	--	22.291	896	2.150	4.070	4.003
1991	2.494	8.238	1.804	9.239	496	2.610	4.538	32.384	976	3.506	5.022	9.160
1992	3.061	4.358	1.865	6.667	3.931	9.932	6.801	30.587	1.124	6.147	1.855	5.076
1993	2.553	8.282	4.040	13.352	2.556	9.444	5.355	22.892	797	8.141	1.659	8.275
1994	2.362	8.106	1.361	5.533	6.145	12.733	6.365	34.602	636	6.101	2.535	8.892
1995	2.169	8.032	1.712	6.727	5.223	18.151	7.310	45.229	1.164	5.857	4.275	12.217
1996	2.814	12.486	866	8.876	6.892	13.961	8.688	71.418	483	2.137	2.219	5.231
1997	2.735	8.121	2.426	9.306	7.622	40.124	6.241	53.866	1.512	14.137	5.171	8.242

Source : Service Régional de l'élevage

Bov = Bovins
P. Rum = Petits ruminants

Le volume des sorties est supérieur à celui des entrées. Seules les départements de Kaffrine et Nioro sont concernés par les échanges avec d'autres pays de la sous-région, Gambie, Mali.

3.2.2.5 Acteurs et Organisations

La région dispose d'une Maison des Eleveurs de 575 GIE et de 41 coopératives d'éleveurs.

L'encadrement technique du secteur de l'élevage est assuré par les services de l'Etat appuyé par les Projets PAPEL et PRODEC et d'autres programmes qui ont permis l'amélioration de la productivité.

Tableau n° 24-bis : Résultats du programme test d'insémination artificielle

DEPARTEMENTS	NOMBRE D'ELEVEURS CONCERNES	NOMBRE DE VACHES TOUCHEES
Kaolack	267	480
Kaffrine	183	520
Nioro	75	260
TOTAL	525	1.260

Source : Service Régional de l'élevage, 1998

Les résultats obtenus sont prometteurs. On a enregistré un taux de gestation de 55 %, un taux de mise bas de 46 %, une production laitière de 10 à 14 litres/vache/jour ainsi que d'autres résultats non moins déterminants.

3.2.2.6 Les contraintes

Elles sont liées à :

- La survivance des modes traditionnels.
- L'insuffisance des moyens matériels et humains.
- La sous-exploitation des produits dérivés.
- Aux limites du potentiel génétique des races locales.
- L'accès difficile au crédit.
- Le vol de bétail.

3.2.3 Pêche

Les activités de pêche sont très peu développées. La région dépend des apports extérieurs pour satisfaire la demande locale.

3.2.3.1 Productions de la pêche

Les mises à terre régionales sont très faibles par rapport à la demande. Elles représentent 7 % de la consommation intérieure.

Tableau n° 25 : Evolution des mises à terres

ANNEES	QUANTITE (TONNES)	VALEUR ESTIMEE (F CFA)
1989	1.083,16	149.488.500
1990	1.011,95	144.576.500
1991	1.394,10	189.955.000
1992	1.225,90	165.175.000
1993	1.170,90	159.215.000
1994	1.234,75	277.310.000
1995	928,10	171.874.000
1996	623,00	98.493.250
1997	790,25	241.085.850

Source : Service Régional de Pêche

Une baisse de la production notée depuis 1994, s'explique par le sous équipement des producteurs et les mauvais résultats des campagnes crevettières.

Tableau n° 26 : Evolution des apports extérieurs

ANNEES	QUANTITES (Kg)	PROVENANCE						
		Joal	Dakar	Mbour	Kayar	St Louis	Fatick	Gambie
1991	12.476.950	5.226.700	1.416.850	2.787.100	2.275.900	203.900	556.600	9.900
1992	13.814.900	5.724.000	861.250	3.252.800	3.162.900	465.100	349.900	7.850
1993	8.762.550	3.202.200	287.250	1.741.250	2.054.750	353.850	263.150	8.100
1994	9.307.700	2.786.000	1.031.950	2.113.000	2.930.800	190.750	237.550	17.650
1995	6.923.950	3.278.250	443.750	1.573.350	1.186.500	176.500	260.650	2.950
1996	12.919.300	8.300.100	510.300	2.641.950	695.500	473.100	296.750	1.600
1997	11.765.400	7.810.800	996.750	1.808.250	886.800	110.250	210.500	2.050

Source : Service Régional des Pêches.

78 % des apports extérieurs proviennent de la région de Thiès.

Tableau n° 27 : Evolution des quantités de poissons frais distribués

ANNEES	QUANTITES REÇUES (Kg)	MARCHES DESSERVIS				
		Kaolack	Nioro	Kaffrine	Fatick	Gambie
1991	12.476.950	5.531.600	2.629.150	2.540.650	729.550	1.046.000
1992	13.814.900	6.080.750	2.909.700	2.776.150	1.128.900	919.400
1993	8.762.950	3.831.050	1.786.150	1.840.150	840.400	464.700
1994	9.307.700	3.902.750	1.930.400	2.040.850	949.400	434.300
1995	6.923.950	3.202.000	1.410.400	1.352.050	672.900	286.600
1996	12.919.300	5.641.700	2.789.250	2.482.750	1.388.400	617.200
1997	11.765.400	5.733.550	2.461.300	2.276.600	733.450	560.500

Source : Service Régional des Pêches

Le département de Kaolack consomme 50 % des quantités reçues dont 80 % pour la seule commune de Kaolack.

3.2.3.2 Transformation et commercialisation des produits de la pêche

La transformation concerne 10 % des mises à terre. La consommation per capita estimée à 18,2 Kg contre une moyenne nationale de 26,4 Kg.

3.2.3.3 Moyens de production de la pêche

L'armement dont dispose la région est très faible comparé aux régions qui disposent d'une façade maritime telles que Saint-Louis, Thiès et Dakar.

Tableau n° 28 : Evolution de l'armement de pêche dans la région de Kaolack

ANNEES	ARMEMENT			
	Pirogues	Moteurs	Filets	Autres
1992	59	17	148	60
1993	78	55	142	62
1994	121	37	262	67
1995	59	19	152	30
1996	52	12	148	36
1997	78	13	23	42

Source : Service Régional des Pêches/Kaolack

La hausse caractérisée en 1994 est due à l'affluence de pêcheurs venant des régions voisines.

3.2.3.4 Acteurs et Organisation

a) Les producteurs

L'effectif des pêcheurs locaux ne représente que 0,2 % de la population active. Cependant les activités de mareyage sont très développées.

Tableau n° 29 : Situation des acteurs du commerce des produits halieutiques

NATURE	NOMBRE
Mareyeurs	40
Détaillants :	
- Hommes	103
- Femmes	128
Représentants (demi-gros)	30
Vendeurs de semi-produits	45
Marchands de légumes	90
Colporteurs	50
Total	486

Source : Service Régional des Pêches/Kaolack, 1996

Les femmes représentent plus de 50 % des acteurs pour le commerce et la transformation des produits halieutiques.

b) Les services d'encadrement

Les services de l'Etat assurent l'encadrement technique et le suivi. Ils disposent de deux postes de contrôle à Kaolack et à Gandiaye.

3.2.3.5 Les contraintes

- ◆ Insuffisance des moyens matériels et humains ;
- ◆ Manque d'organisation des pêcheurs ;
- ◆ Vétusté de l'armement ;
- ◆ Insalubrité des marchés.

3.2.4 Produits de la Forêt

L'exploitation forestière donne des résultats de plus en plus faibles à cause de la baisse continue de la pluviométrie et l'avancée inexorable de la désertification.

3.2.4.1 Potentiel ligneux et réserves sylvo-pastorales

L'exploitation forestière n'est autorisée que dans le domaine protégé. Le domaine classé constitue une réserve importante qui permet de conserver certaines espèces forestières.

Tableau n° 30 : Situation du potentiel ligneux par département

DEPARTEMENTS	NOMBRE FORETS CLASSEES	SUPERFICIES CLASSEES (ha)	SUPERFICIE TOTALE DU DEPARTEMENT	TAUX DE CLASSEMENT
Kaolack	4	5.490	188.000	2,9 %
Kaffrine	13	241.850	1.185.300	20,4 %
Nioro	5	7.900	227.700	3,5 %
Total	22	255.240	1.601.000	15,9 %

Source : Service régional des Eaux et Forêts, 1997

Le taux de classement de la région est très faible par rapport à la moyenne nationale.

3.2.4.2 Produits de l'exploitation forestière

a) Les combustibles ligneux et le bois d'œuvre

On estime que 75 % seulement des productions sont connues. L'exploitation clandestine du charbon et du bois est très importante.

Tableau n° 31 : Evolution des productions forestières

ANNEES	CHARBON DE BOIS		BOIS MORT		BOIS D'OEUVRE	
	Quantités (Quintaux)	Valeurs F CFA	Quantités (stères)	Valeurs (FCFA)	Quantités (Pieds)	Valeurs (FCA)
1988	836.972	49.942.695	17.636	7.062.400	04	34.000
1989		26.627.875	9.111	3.834.400	20	190.000
1990	53.255,75	23.607.500	11.234	4.493.600	09	80.000
1991	47.315	38.656.350	17.923	5.978.800	24	222.000
1992	63.812	30.066.950	15.856,5	6.268.200	04	40.000
1993	61.133,5	23.424.400	7.950	3.194.900	03	40.000
1994	46.346,5	18.250.850	6.200	2.503.000	30	254.000
1995	34.587,5	19.632.800	6.551	2.626.900	50	478.000
1996	36.639,5	17.700.500	6.499	2.625.050	59	872.000
1997	25.650	21.130.000	7.265	3.625.200	34	765.000
	18.396					

Source : Service Régional des Eaux et Forêts/Kaolack

La diminution des quantités exploitées est due en partie au relèvement des taxes et à la réduction des quotas. La région est fermée à l'exploitation du charbon.

b) Les recettes tirées de la chasse et de la cueillette

Les activités de chasse et de cueillette génèrent des recettes assez importantes.

Tableau n° 32 : Evolution des recettes de la chasse et de la cueillette (en FCFA)

ANNEES	REDEVANCE ET TAXES CHASSE	PRODUITS CUEILLETTE (Redevances)
1988	1.273.000	8.464.260
1989	1.929.000	5.681.000
1990	942.000	7.604.670
1991	1.484.000	2.860.675
1992	1.278.000	2.543.180
1993	793.000	3.522.340
1994	961.000	4.694.880
1995	4.063.000	13.020.870
1996	5.950.000	12.889.670
1997	5.880.000	10.039.660

Source : Service Régional Eaux et Forêts

Les taxes d'amodiation et les licences de chasse ont beaucoup augmenté les recettes de la chasse.

3.3 APPUI AU DOMAINE PRODUCTIF

3.3.1 Energie

3.3.1.1 L'électricité

La production, le transport et la distribution de l'électricité sont assurés par la centrale de Kahone. Deux centrales secondaires à Koungheul et à Nganda alimentent les zones rurales et semi-rurales.

Le réseau est constitué de 494 km de ligne Basse Tension (BT), 18 km de ligne Moyenne Tension (MT) et 319 km de ligne Haute Tension (HT). Le réseau n'a pas évolué depuis 1994.

La SONACOS Lyndiane produit sa propre énergie électrique à partir de sa centrale thermique qui fonctionne à base de coques d'arachide.

Tableau n° 37 : Evolution du nombre d'abonnés en électricité dans la région de Kaolack (1994-1997)

DEPARTEMENT	KAOLACK	KAFFRINE	NIORO	REGION
ANNEE				
1994	13.869	1.591	1.546	17.006
1995	13.689	1.735	1.543	16.967
1996	14.110	1.858	1.632	17.600
1997	14.414	2.017	1.753	18.184

Source : SENELEC Kaolack

Le département de Kaolack enregistre le plus d'abonnés (79 %).

3.3.1.2 Les hydrocarbures

Les hydrocarbures utilisés sont :

- essence et gasoil
- kérosène

La distribution de ces hydrocarbures est assurée au niveau régional par vingt (20) stations d'essence gérées par des Compagnies Pétrolières privées (TOTAL, SHELL, ELF, MOBIL, etc.).

3.3.1.3 Les combustibles ligneux

La consommation de combustibles ligneux (charbon de bois et bois de chauffe) est très élevée dans la région, malgré la subvention du gaz butane :

- 52 kg/an /personne pour le bois
- 13 kg/an/personne pour le gaz

Tableau n° 38 : Situation du charbon et du bois mort (1988-1997)

ANNEE	CHARBON (quintaux)	BOIS MORT (stère)	OBSERVATIONS
1988	838.972	17.656	Le bois mort n'est plus contingenté
1989	53.256	9.711	
1990	47.315	11.234	
1991	63.812	17.923	
1992	61.134	15.857	
1993	46.347	7.950	
1994	34.588	6.200	
1995	36.639	6.551	
1996	25.650	6.499	
1997	18.396	7.265	

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Kaolack

NB : Les chiffres consignés dans ce tableau représentent le cumul des quotas officiels et des saisies.

Pour atténuer la pression exercée sur les ressources ligneuses très limitées, les quotas ont été fortement réduits.

3.3.1.4 Energie solaire

La région compte une centrale à Ndiébel (département de Kaolack) et des installations individuelles dans la communauté rurale de Boulèle et dans l'arrondissement de Nganda.

3.3.2 Hydraulique

3.3.2.1 Hydraulique urbaine

La SDE intervient dans toutes les communes (sauf celle de Gandiaye) et dans les zones péri-urbaines.

a) Etat des infrastructures

- **Les forages :** il existe neuf (9) forages exploités par la SDE, dont cinq (5) dans la commune de Kaolack et un (1) dans chacune des quatre (4) autres communes.

Les débits cumulés des 5 forages de Kaolack sont de 8.850 m³/jour. Les débits des 4 autres forages situés dans les autres communes sont les suivants :

- ◆ Kaffrine : 80 m³/jour
- ◆ Koungheul : 44 m³/jour
- ◆ Nioro : 50 m³/jour
- ◆ Ndoffane : 33 m³/jour

- **Les châteaux d'eau :** il existe huit (8) châteaux d'eau dont quatre (4) dans la commune de Kaolack pour une capacité totale de stockage de 2.900 m³ et un (1) château dans chacun des quatre (4) autres centres urbains pour des capacités suivantes :

- ◆ Kaffrine : 200 m³
- ◆ Koungheul : 200 m³
- ◆ Nioro : 100 m³
- ◆ Ndoffane : 300 m³

- Le réseau de distribution :

Tableau n° 39 : Evolution du réseau d'eau dans les villes (longueur en mètre)

ANNEE	KAOLACK	KAFFRINE	NIORO	NDOFFANE	KOUNGHEUL	REGION
1994	296.688	24.943	19.811	8.089	18.894	368.475
1995	300.881	25.512	20.091	8.109	19.074	373.667
1996	305.519	26.211	20.456	8.109	19.913	380.208
1997	309.413	26.319	20.773	8.235	20.227	384.967

Source : SDE Kaolack

L'extension du réseau d'eau à l'intérieur de tous les centres urbains permet d'assurer l'approvisionnement correct des quartiers périphériques.

Tableau n° 40 : Evolution du nombre d'abonnés

ANNEE	KAOLACK	KAFFRINE	NIORO	NDOFFANE	KOUNGHEUL	REGION
1992	10.135	766	661	463	353	12.378
1993	10.719	805	692	380	544	13.140
1994	11.214	838	720	417	553	13.742
1995	11.610	864	742	437	576	14.229
1996	11.758	875	755	447	591	14.430
1997	12.299	907	784	491	653	15.134

Source : SDE Kaolack

Le nombre d'abonnés ne représente que 6 % de la population urbaine de la région. Cette faiblesse s'explique par la lourdeur des procédures d'abonnement et les coûts élevés des branchements.

Les programmes de branchements sociaux financés par l'Etat ont permis d'augmenter sensiblement le nombre des abonnés.

b) Besoins en eau

Tableau n° 41 : Evolution des consommations des communes (m³)

ANNEE	KAOLACK	KAFFRINE	NIORO	NDOFFANE	KOUNGHEUL	TOTAL
1992	6.474	603	339	176	265	7.858
1993	6.532	597	345	165	291	7.930
1994	6.496	587	321	165	272	7.841
1995	6.780	640	331	178	303	8.232

Source : SDE Kaolack

La commune de Kaolack consomme à elle seule 80 % du volume d'eau distribué dans les centres urbains. La capacité de production des forages excède les besoins des populations urbaines.

3.3.2.2 *L'hydraulique rurale*

Les populations rurales s'alimentent en eau à partir de 93 forages dont le débit varie entre 10 et 50 m³/h pour une durée de fonctionnement journalier comprise entre 6 et 14 heures et de 4.000 puits pour un débit global estimé à 4.600 m³/j. Le besoin journalier qui est de 49.995 m³/j est couvert à 65 % par les infrastructures hydrauliques rurales.

3.3.3 **Télécommunications**

Le nombre d'abonnés de la SONATEL est passé de 1.223 en 1986 à 5.200 en 1998.

Avec les nouvelles installations réalisées, la SONATEL couvre largement les besoins en lignes téléphoniques de la région.

Elle a également participé à la lutte contre le chômage avec l'accroissement des télécentres, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

3.3.4 **Presse écrite et audiovisuelle**

La région de Kaolack est couverte par :

- la télévision nationale RTS,
- la chaîne nationale de radiodiffusion RTS,
- les radios privées locales dont : Sud FM, Walf FM, Dunya,
- les radios privées étrangères dont RFI (FM/RFI).

Tous les quotidiens apparaissent dans la région avec un réseau de kiosques et de vendeurs de journaux ambulants.

3.3.5 **Transports**

3.3.5.1 *Le réseau routier*

Il est long de 1.627 km dont 381 km de routes bitumées et 1.246 km de routes latéritiques.

Sur la RN4 (Diourbel-Kaolack-Ziguinchor), 104 km ont été réhabilités en 1993 et 73 km sur la RN1 (Dakar-Kaolack-Tamba), la RN4 et la RN5 (Kaolack-Banjul-Ziguinchor) en 1997.

En 1995, l'ex-Pont Noirôt qui ne répondait plus aux normes de sécurité a été remplacé par un nouvel ouvrage baptisé "Pont Serigne Bassirou Mbacké".

Les routes bitumées ont peu évolué durant ces dix dernières années ; seules deux nouvelles bretelles ont été réalisées : Nioro-Porokhane et Mbadianène-Malhem Hoddar.

78 km de pistes de production ont été réalisées pendant cette période, dont Touba Mbella-Mboss (32 km), Missira-Dimiskha (11 km), Thiawandou-Latmingué et Lamarame-Ndiédieng (12 km).

La région compte 7 gares routières dont 3 à Kaolack, 2 à Kaffrine et 2 à Nioro. Seules les gares routières construites ont été recensées ; les nouvelles communes de Gandiaye et Ndoffane ne disposent que d'aires de stationnement comme les principales localités traversées par les routes nationales et départementales.

La région dispose de 21 stations d'essence dont 15 à Kaolack, 3 à Kaffrine, 2 à Koungeul et 1 à Nioro.

Le parc automobile est très vétuste et a peu évolué (de 2.544 en 1996 à 2.654 en 1999) soit une croissance de 4,3 %.

Tableau n° 42 : Situation du parc automobile dans la région de Kaolack

DATE	VP	TAXI URBAIN	TAXI PERI URBAIN	AUTO CAR 14 pl.	MINI CAR 19 pl	CAR	CAMIO- NETTE	CAMION	TR	SR	R	TOTAL
1996	1.152	386	171	89	90	180	56	170	131	110	9	2.544
1999	850	562	300	63	99	146	157	207	123	141	6	2.654

Source : Service Régional des Transports Terrestres de Kaolack

VP = Voitures Particulières

TR = Tracteurs Routiers

SR = Semi-Remorques

R = Remorques

3.3.5.2 Le transport ferroviaire

Le réseau se compose :

- d'une portion de 150 km dans la région sur l'axe Dakar-Bamako,
- d'une bretelle de 22 km de Guinguinéo à Kaolack.

Le trafic voyageur n'étant plus assuré que par l'Express, les différentes gares existantes sont presque à l'abandon (Kaolack, Birkelane, Kaffrine, Malem Hoddar et Koungheul).

Le trafic marchandise fonctionne de manière très réduite sur l'axe Dakar-Kaolack.

3.3.5.3 Le transport fluvio-maritime

Navigable sur 110 km environ, le cours d'eau le "Saloum" permet le transport fluvio-maritime pour des liaisons internationales jusqu'au port de Kaolack.

La position géographique de Kaolack, favorise le transport, les échanges nationaux et internationaux et offre l'opportunité d'un hinterland important (Tambacounda, Kolda, Fatick).

Le transport de marchandises en provenance du Mali a disparu au profit d'autres ports notamment Dakar et Abidjan.

3.3.5.4 Situation du Port de Kaolack

Situé à 110 km de l'embouchure du « Saloum », le port comprend deux zones d'accostage et les wharfs privés de Diorhane et Lyndiane.

Le wharf de Diorhane réalisé en 1957 par la Société des Salins du Sine-Saloum est bien équipé pour charger le sel collecté par la société.

Le wharf de Lyndiane dispose d'un embarcadère pour l'expédition de produits arachidières de la SONACOS.

L'ensemble du trafic fluvio-maritime est constitué du transport

- du sel, de l'huile d'arachide, des tourteaux, des graines de coton, du bois et des balles de sacs vides importés.
- Le port de Kaolack exporte en moyenne 4.914 tonnes de coton et de graines de coton par an.
- Le port de Lyndiane exporte 18.369 tonnes d'huile d'arachide et 21.910 tonnes de tourteaux d'arachide.
- Le port de Diorhane exporte 50.834 tonnes de sel.

3.3.5.5 Contraintes transport

- Vétusté du parc automobile.
- Insuffisance du réseau bitumé et des pistes de production.
- Vétusté du réseau ferroviaire.
- Le sel et la cola restent les seules marchandises transportées par rail.
- Les installations portuaires sont vétustes et dégradées.
- Forte concurrence des ports de Banjul, Abidjan et Dakar.

3.3.6 Commerce

Le commerce est très développé dans la région avec 55 marchés dont 21 permanents et 34 hebdomadaires. La région compte 77 grossistes dont 52 à Kaolack, 18 à Kaffrine et 7 à Nioro.

Le secteur informel (petits vendeurs) est investi par une grande partie des femmes et des jeunes sans emploi.

3.3.7 Etablissements financiers

La région compte trois banques classiques (SGBS, CBAO, et CNCAS) et de nouvelles institutions d'épargne et de crédit telles que l'ACEP et les Caisses Populaires (Crédit Mutuel, Naataangué, etc.) qui ciblent particulièrement les petits producteurs.

De 1990 à 1998, les crédits alloués par la CNCAS passent de 626 millions pour 320 bénéficiaires à 4.818 millions de FCFA pour 2.677 bénéficiaires.

Les crédits alloués par l'ACEP passent de 351 millions à 1.074 millions de FCFA entre 1990 et 1997.

Malgré l'intervention de Crédit Mutuel, l'accès au crédit reste difficile pour les petits producteurs du fait de la lourdeur des procédures, des garanties exigées et de la faible couverture de l'espace régional par les institutions bancaires.

3.3.8 Poste

La Poste dispose de neuf bureaux de poste et d'une annexe :

- Département de Kaolack : 4 bureaux et 1 annexe
- Département de Kaffrine : 4 bureaux
- Département de Nioro : 1 bureau.

Les prestations ont ainsi évolué de 1988 à 1997 :

- Frais de poste : 15 millions à 42 millions
- Emissions de mandats : 640 millions à 2 milliards
- Paiements de mandats : 694 millions à plus de 2 milliards
- Epargne : 26 millions à 344 millions.

3.3.9 Administration

L'Administration régionale est composée de l'administration territoriale et des services déconcentrés de l'Etat.

Le personnel administratif demeure insuffisant (4.499 agents en 1993, soit 1% des emplois de la région).

L'insuffisance des moyens matériels et humains et les politiques d'austérité préconisées rendent faibles les capacités d'intervention des services administratifs, ce qui a favorisé l'émergence d'autres acteurs (ONG, projets, OCB etc...).

3.3.10 Collectivités locales

La région compte 48 collectivités locales :

- 1 région (Conseil Régional)
- 6 communes : Kaolack, Kaffrine, Kounghoul, Niore, Ndoffane, Gandiaye,
- 41 communautés rurales dont :
 - * 9 dans le département de Kaolack
 - * 21 dans le département de Kaffrine
 - * 11 dans le département de Niore

Neuf (9) compétences sont transférées à ces collectivités locales : Education, Santé, Jeunesse et Sports, Urbanisme et Habitat, Domaines, Environnement et Gestion des Ressources Naturelles, Aménagement du Territoire, Planification, Culture.

3.3.10.1 Budget du Conseil Régional

Le budget du Conseil Régional est constitué des fonds mis à la disposition de la collectivité locale par l'Etat pour la gestion des compétences qui lui sont transférées.

L'état a ainsi transféré au Conseil Régional de Kaolack pour les deux exercices écoulés les fonds suivants :

Tableau n° 43 : Fonds de dotation et de concours du Conseil Régional de Kaolack

ANNEE	FONDS DE DOTATION		FONDS DE CONCOURS		TOTAL
	Montants	%	Montants	%	
1997	341.648.976	84	65.248.499	16	406.897.475
1998	341.648.976	83	69.248.499	17	410.897.475

Source : Perception régionale (Trésor)

La faiblesse du fonds de dotation et la modicité du fonds de concours ne permettent pas de satisfaire les nombreuses demandes en investissement.

3.3.10.2 Budget des Communes

Tableau n° 44 : Evolution des budgets des communes de la région de Kaolack

ANNEE	RECETTES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
		Montant	%	Montant	%
		1988/1989	817.627.074	657.157.229	80
1989/1990	804.555.441	644.787.730	80	159.767.711	20
1990/1991	823.376.589	645.195.699	79	178.180.890	21
1991/1992	1.260.038.336	832.462.617	66	427.575.719	34
1992/1993	992.607.075	686.144.357	69	306.462.718	31
1993/1994	1.372.747.676	977.696.043	71	395.051.633	29
1994/1995	964.660.213	642.360.004	67	322.300.209	33
1995/1996	1.357.772.887	746.222.394	55	611.550.493	45
1996/1997	1.302.598.261	1.032.403.729	80	270.194.532	20

Source : Perception départementale / Perception municipale

Le budget de la commune de Kaolack représente 84 % de l'ensemble des budgets des 6 communes de la région. Les dépenses de fonctionnement représentent 60 à 80 % du budget global, 20 à 40 % du budget sont réservés aux dépenses d'investissement.

3.3.10.3 Budget des Communautés Rurales

Tableau n° 45 : Evolution des budgets des communautés rurales de la région de Kaolack

ANNEE	RECETTES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
1988/1989	207.751.843	18.745.908	189.005.935
1989/1990	204.557.196	34.473.240	170.083.956
1990/1991	213.839.496	34.078.027	179.761.469
1991/1992	223.595.885	32.589.620	191.006.265
1992/1993	235.571.676	41.647.214	193.924.462
1993/1994	182.141.622	32.764.790	149.376.832
1994/1995	176.544.360	40.071.494	136.472.870
1995/1996	155.135.891	50.789.632	104.346.259
1996/1997	261.364.906	53.858.768	207.506.138

Source : Perceptions départementales

Jusqu'en 1996 les recettes et les dépenses d'investissement diminuent progressivement. Cependant, en 1997, les recettes et les dépenses de fonctionnement augmentent et les dépenses d'investissement doublent.

Les communautés rurales connaissent des difficultés de recouvrement de la taxe rurale. Elles ne disposent pas de personnel administratif qualifié.

3.4 POPULATION, RESSOURCES HUMAINES ET CADRE DE VIE

3.4.1 Population

3.4.1.1 Effectif de la population, répartition spatiale et densité

La population de la région de Kaolack est passée de 597.501 en 1976 à 811.258 en 1988 soit un taux d'accroissement de 2,5 %. Elle estimée à 1.022.078 habitants en 1997, ce qui place la région au troisième rang après Dakar et Thiès. La densité de population est de 50,7 habitants/Km² contre 35 au niveau national.

Tableau n° 46 : Répartition spatiale de la population et densité

DEPARTEMENTS	POPULATION		SUPERFICIE Km ²	DENSITE Hbts/Km ²
	Nombre	%		
Kaffrine	325.546	40,1	11.853	27,5
Kaolack	299.054	36,8	1.880	159,1
Nioro	186.658	23,1	2.277	82,0
Ensemble	811.258	100	16.010	50,7

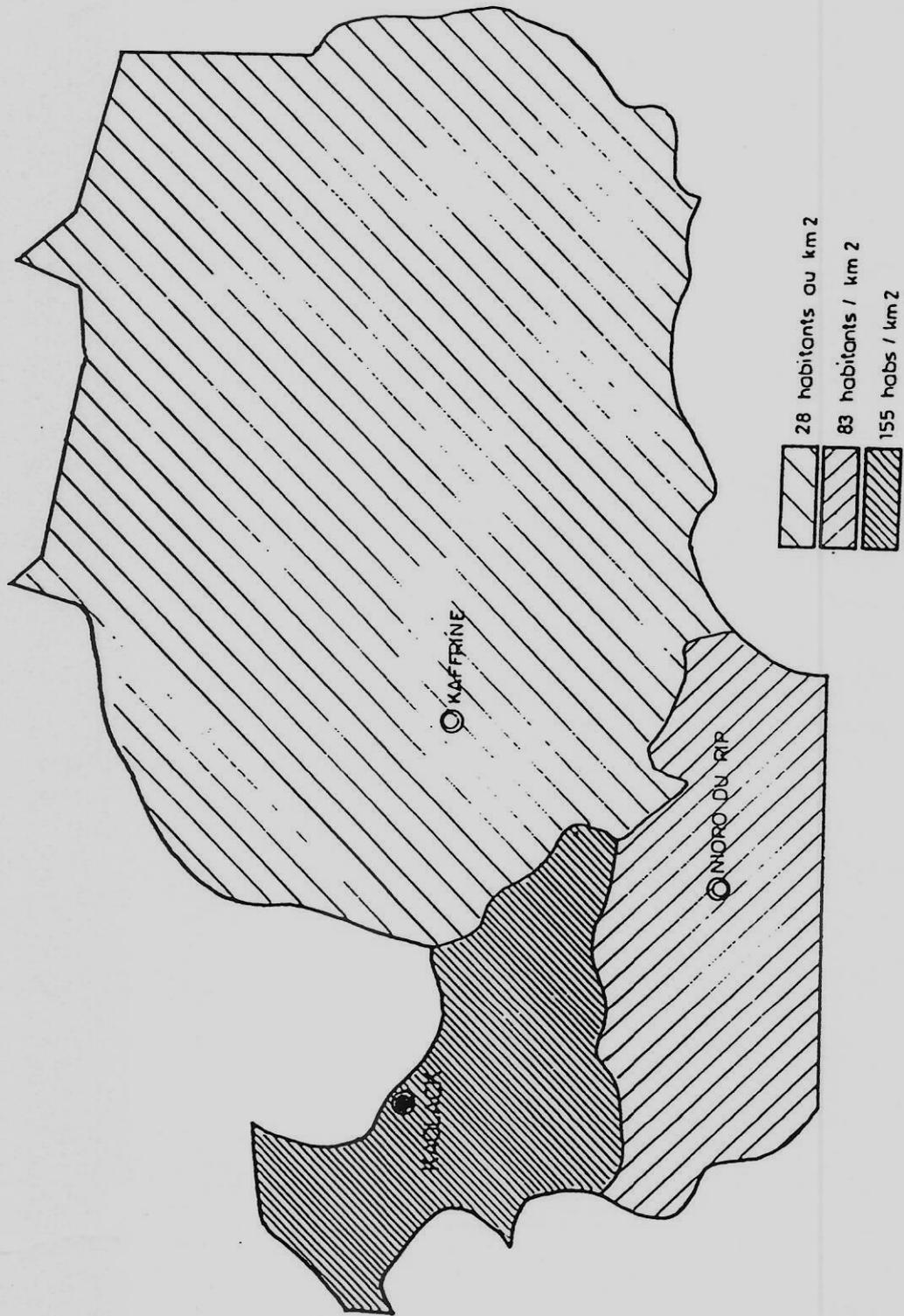
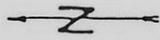
Source : RPGH, 1988

Hbts = Habitants

REGION DE KAOLACK DENSITE DE POPULATION PAR DEPARTEMENT 1988

REGION DE KAOLACK

Carte n° 3



3.4.1.2 Répartition de la population par sexe

La répartition par sexe révèle une certaine homogénéité entre les départements avec une légère prédominance des femmes (51,3 %).

Le rapport de masculinité est de 95,2 hommes pour 100 femmes (95,2 %) pour la région avec pour Kaolack 93 % et pour Nioro et Kaffrine 97 %

3.4.1.3 Répartition de la population par âge

La population de la région de Kaolack est essentiellement composée de jeunes. Le tiers de la population est en âge d'activité.

Tableau n° 47 : Répartition de la population résidente totale par département selon l'âge et le sexe

	DEPARTEMENT							
	Kaffrine		Kaolack		Nioro		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin								
0 – 19	95.208	59,4	86.229	59,9	56.856	62,1	238.293	60,2
20 – 59	56.389	35,2	49.591	34,5	30.330	33,2	136.310	34,4
60 ans +	8.657	5,4	8.038	5,6	4.316	4,7	21.011	5,4
Total	160.254	100	143.858	100	91.502	100	395.614	100
Féminin								
0 - 19	97.953	59,3	88.774	57,2	59.247	62,3	245.974	59,2
20 – 59	61.195	37,0	58.909	38,0	32.737	34,4	152.841	36,8
60 ans +	6.144	3,7	7.513	4,8	3.172	2,3	16.829	4,0
Total	165.292	100	155.196	100	95.156	100	415.644	100
Ensemble								
0 – 19	193.161	59,3	175.003	58,5	116.103	62,2	484.267	59,7
20 – 59	117.584	36,1	108.500	36,3	63.067	33,8	289.151	35,6
60 ans +	14.801	4,5	15.551	5,2	7.488	4,0	37.840	4,7
Total	325.546	100	299.054	100	186.658	100	811.258	100

Source :RGPH, 1988

3.4.1.5 Situation matrimoniale

L'âge moyen au premier mariage est assez précoce chez les femmes : 18,2 ans contre 20 ans au niveau national, tandis que chez les garçons il est de 27,2 ans.

3.4.1.6 Répartition par ethnie

La population de la région est en majorité Wolof (62,4 %). Les Poulars, les Serers et les Bambaras représentent respectivement 19,3 %, 11,8 % et 2,4 %.

Tableau n° 48 : Répartition de la population sénégalaise selon l'ethnie et le département

ETHNIE	KAFFRINE	KAOLACK	NIORO	ENSEMBLE
Wolof	71,5	47,3	70,7	62,4
Poular	18,7	19,7	21,4	19,3
Serer	6,0	22,8	4,1	11,8
Bambara	1,6	3,9	1,3	2,4
Manding	0,8	1,4	0,7	0,5
Autres	1,4	4,9	1,8	3,6
Total	100	100	100	100
Effectif	323.029	295.544	183.531	802.104

Source : RPGH, 1988

3.4.1.7 Langues parlées

La majorité de la population régionale parle Wolof (66,80 %) comme première langue. Le Poular (17,8 %) et le Serer (9,9 %) sont les langues les plus utilisées après le Wolof.

3.4.1.8 Niveau d'instruction

La proportion de personnes n'ayant jamais été à l'école est de 78 % (6 à 60 ans et plus).

Tableau n° 49 : Répartition de la population sénégalaise résidente de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction, l'âge actuel et le sexe

AGE	AUCUN	PRIMAIRE	SEC. 1 ^{er}	SEC. 2 ^e	CYCLE SUP.	AUTRES	TOTAL	EFFECTIF
MASCULIN								
6-9	67,6	28,5	0,0	0,0	0,0	3,9	100,0	51.979
10-19	59,6	26,2	7,5	1,2	0,0	5,5	100,0	86.411
20-29	73,9	9,9	5,8	3,8	1,1	5,4	100,0	54.665
30-39	76,8	7,6	5,5	2,8	2,0	5,2	100,0	35.682
40-49	84,7	5,4	2,7	1,4	1,0	4,7	100,0	23.840
50-59	87,7	4,9	1,4	0,5	0,5	5,0	100,0	19.091
60 et +	88,8	5,0	1,0	0,3	0,2	4,7	100,0	20.558
Ensemble	71,8	16,7	4,3	1,6	0,6	5,0	100,0	292.226
FEMININ								
6-9	77,2	20,5	0,0	0,0	0,0	2,3	100,0	53.200
10-19	75,0	17,8	3,8	0,5	0,0	2,8	100,0	92.469
20-29	85,7	7,6	3,1	1,4	0,2	2,0	100,0	67.383
30-39	89,8	5,4	2,7	0,6	0,3	1,4	100,0	42.365
40-49	96,1	1,7	0,6	0,2	0,0	1,3	100,0	24.670
50-59	97,6	0,9	0,2	0,1	0,0	1,2	100,0	16.560
60 et +	97,7	0,9	0,2	0,1	0,0	1,2	100,0	16.641
Ensemble	83,8	11,3	2,2	0,5	0,1	2,1	100,0	313.288
ENSEMBLE								
6-9	72,5	24,5	0,0	0,0	0,0	3,1	100,0	105.179
10-19	67,6	21,9	5,6	0,8	0,0	4,1	100,0	178.880
20-29	80,4	8,7	4,3	2,5	0,6	3,5	100,0	122.048
30-39	83,9	6,4	3,9	1,6	1,1	3,1	100,0	78.047
40-49	90,5	3,5	1,6	0,8	0,5	3,0	100,0	48.510
50-59	92,3	3,0	0,8	0,3	0,3	3,3	100,0	35.651
60 et +	92,7	3,2	0,6	0,2	0,1	3,1	100,0	37.199
Ensemble	78,0	13,9	3,2	1,0	0,3	3,5	100,0	605.514

Source : RPGH

Sec. 1^{er} = 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire

Sec. 2^e = 2^{ème} cycle de l'enseignement secondaire

3.4.1.9 Population active

La population active représente 32,5 % de la population totale et 83 % de la population active sont des ruraux.

Le taux de chômage est de 4 % contre 9 % au niveau national. 64 % des chômeurs résident en milieu urbain. 75 % des chômeurs urbains sont des jeunes. Le taux brut d'activité chez les hommes est de 48,9 % contre 16,9 % chez les femmes.

Tableau n° 50 : Effectif de la population active sénégalaise résidente de 10 ans et plus, selon le sexe et le lieu de résidence

SITUATION	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Masculin			
Occupés	29.337	154.426	183.763
Chômeurs	4.507	2.789	7.296
Actifs	33.844	157.215	191.059
Féminin			
Occupés	8.126	58.854	66.980
Chômeurs	1.926	821	2.747
Actifs	10.052	59.675	69.727
Ensemble			
Occupés	37.463	213.280	250.743
Chômeurs	6.433	3.610	10.043
Actifs	43.896	216.890	260.786

Source :RGPH

3.4.1.10 Migrations

- déplacements temporaires :

On a noté 29.213 résidents absents et 12.141 visiteurs temporaires pendant le recensement de 1988. 29 % des résidents absents sont des urbains contre 72 % de ruraux. Les absents sont principalement des hommes (61 %).

- migration durée de vie : 89.306 immigrants et 94.259 émigrants ont été recensés en 1988, soit un solde migratoire négatif de 4.953 individus.

50,6 % des immigrants sont installés dans le département de Kaffrine et 11,2 % dans le département de Nioro.

- migration des cinq dernières années : un solde négatif de 1.650 personnes a été recensé en 1988.

**Tableau n° 51 : Répartition des immigrants nés hors de la région
selon le département de résidence actuelle**

DEPARTEMENT	EFFECTIFS	% DEPARTEMENT	% REGION
<u>Kaffrine</u>			
Homme	16.874	49,5	
Femme	17.223	50,5	
Ensemble	34.097	100	38,2
<u>Kaolack</u>			
Homme	20.434	45,2	
Femme	24.738	54,8	
Ensemble	45.172	100	50,6
<u>Nioro</u>			
Homme	4.894	48,7	
Femme	5.143	51,3	
Ensemble	10.037	100	11,2
<u>REGION</u>			
Homme	42.202	47,2	
Femme	47.104	52,8	
Ensemble	89.306	100	100

3.4.1.11 Contrainte

Malgré l'adoption de la Politique de Population par le Sénégal depuis 10 ans, le taux de croissance de la population régionale reste toujours élevé. Les collectivités locales ne se sont pas encore investies dans la politique de population.

3.4.2 Urbanisation

3.4.2.1 Population urbaine

Avec un taux de 25 %, la région reste peu urbanisée. La ville de Kaolack compte à elle seule 90 % de la population urbaine de la région.

Tableau n° 52 : Taux d'urbanisation selon la période et le département

COMMUNE	RGPH 1976		RGPH 1988		PROJECTION 1997	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	taux
Kaffrine	11.430	4,5	17.417	5,3	43.788	5,9
Kaolack	104.154	48,0	157.192	52,6	213.395	55,9
Nioro	7.934	5,8	11.909	6,3	16.108	6,8
Ensemble	123.518	20,7	186.518	23,0	253.291	25,0

Source : SRPS

Tableau n° 53 : Taux d'accroissement de certaines villes

COMMUNE	RGPH 1976		RGPH 1988		r (76-88)	PROJECTION 1997	
	Effectif	%	Effectif	%	%	Effectif	%
Kaffrine	11.430	9,2	17.417	9,3	3,6	23.788	9,4
Kaolack	104.154	84,3	157.192	84,3	3,5	213.395	84,2
Nioro	7.934	6,5	11.909	6,4	3,4	16.108	6,4
Ensemble	123.818	100	186.518	100	3,5	253.291	100

Source :SRPS

r = Taux d'accroissement

Les populations des communes de Kounghoul, Ndoffane et Gandiaye restent toujours rurales.

3.4.2.2 Urbanisme et Habitat

a) Urbanisme

◆ La commune de Kaolack

A l'instar des autres villes, à Kaolack on note le développement des bidons-villes.

La progression des tanns, la vétusté et l'insuffisance des réseaux d'assainissement, le manque de moyens de la voirie communale ne permettent pas l'aménagement de l'espace urbain, l'assainissement des eaux et une bonne collecte des ordures ménagères.

La commune de Kaolack vient de signer un contrat de ville avec l'ADM qui lui permettra de réaliser d'importantes infrastructures. Elle a également mis en place le Comité de Développement de Kaolack (CODEKA) chargé de faire un diagnostic et de proposer des stratégies de développement de l'espace urbain.

◆ La commune de Kaffrine

Elle s'étend sur 440 hectares. Ancien pôle commercial, la ville occupe encore une place de choix dans la production et la commercialisation de l'arachide.

Une tendance réelle à la modernisation se dessine depuis quelques années avec l'appui des partenaires au développement. Parmi les nouveaux programmes exécutés par la municipalité on peut citer le bitumage des principaux axes routiers, l'extension du réseau électrique et d'eau courante, la nouvelle gare routière, le stade municipal, le foyer de la femme, la salle polyvalente et le campement touristique.

La commune de Kaffrine a également signé un contrat de ville avec l'ADM.

◆ La commune de Nioro

La commune de Nioro avec 288 ha englobe une zone de dépression à l'Ouest.

La disparité des équipements dans le quartier Sud, l'absence d'équipements, la dégradation de la voirie et les problèmes environnementaux caractérisent le tissu urbain. La commune de Nioro a réalisé un stade municipal, une nouvelle gare routière, une salle de fêtes, un centre touristique et l'extension des réseaux d'eau et d'électricité.

◆ La commune de Kougheul

Kougheul a été érigé en commune en Octobre 1990 avec une superficie de 600 ha, sept quartiers et une population de 12.756 habitants.

Le centre-ville se situe dans une cuvette sujette à l'inondation pendant la saison des pluies.

La commune de Kougheul a réalisé un hôtel de ville, une gare routière, une chambre froide, le bitumage de la voirie urbaine, l'aménagement du marché central et l'extension des réseaux d'eau et d'électricité.

◆ La Commune de Gandiaye

Créée en 1996, la commune de Gandiaye compte une population de 8.000 habitants et couvre une superficie de 450 ha avec des tannes au Sud-Est.

Les principales réalisations de la commune sont un nouveau marché et une gare routière.

◆ La Commune de Ndoffane

Créée en 1996, la commune de Ndoffane compte une population de 9.672 habitants. Les principales réalisations de la commune sont : un nouveau marché, un stade municipal et des souks au niveau des marchés.

b) L'habitat

Il est composé du patrimoine bâti de l'Etat avec 172 édifices publics et de l'habitat planifié dont la SN/HLM a construit 485 logements à Kaolack, 26 à Kaffrine et 24 à Nioro.

Dans la commune de Kaolack, le projet des parcelles assainies est en train de réaliser un programme de 1.500 parcelles et les infrastructures nécessaires sur 20.140 ha.

Tableau n° 54 : Evolution des autorisations de construire délivrées par DRUH de Kaolack

ANNEES	DESIGNATION					
	Autorisation construire		Eau	Electricité	Egout	C. confort
	Autres	KL				
1988	7	98	ND	ND	ND	7
1989	11	171	ND	ND	ND	58
1990	9	173	ND	ND	ND	48
1991	12	193	948	626	83	51
1992	9	255	867	619	82	47
1993	12	211	489	497	3	83
1994	8	179	606	482	82	44
1995	7	225	353	432	82	24
1996	11	228	192	487	80	39
1997	5	189	1.136	484	81	11

Source : Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Kaolack

C. confort = Certificat de conformité
 KL = Commune Kaolack
 Autres = Autres communes
 ND = Données non disponibles

Les statistiques relatives aux permis de construire ne recouvrent pas la réalité des activités du secteur du bâtiment.

D'une manière approximative on peut estimer à 25 % la part relative à l'auto-construction par rapport à l'ensemble du secteur du bâtiment.

Tableau n° 55 : Evolution des opérations d'urbanisme dans la commune de Kaolack

ANNEES	OPERATIONS								
	Lotissement			Restructuration			R. Extension		
	Parcelles		Nombre quartiers touchés	Parcelles		Nombre quartiers touchés	Parcelles		Nombre quartiers touchés
	P	R		P	R		P	R	
1988	-	-	-	225	270	1	-	-	-
1989	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1990	294	294	1	-	-	-	-	-	-
1991	61	61	1	-	-	-	1.850	1.243	2
1992	422	422	2	-	-	-	-	-	-
1993	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1994	78	78	1	-	-	-	-	-	-
1995	-	-	-	-	-	-	1.682	1.948	2
1996	54	58	1	-	-	-	-	-	-
1997	685	685	4	587	750	2	320	320	2

Source : DRUH/Kaolack

P = Prévu
R = Réalisé
R.Extension = Restructuration - Extension

Les restructurations-extensions des quartiers périphériques ont été très importantes en 1991 et en 1995.

On peut aussi citer au niveau des autres communes quelques lotissements :

- en 1995 à Nioro, avec 234 parcelles,
- en 1994 et 1997 à Kounghoul avec respectivement 250 et 140 parcelles,
- en 1994 à Ndoffane.

A Kaffrine, l'habitat est dominé par les caractéristiques de type rural, 64% des habitations sont en banco. Néanmoins le type moderne se retrouve dans le quartier Escale.

La commune dispose d'un réseau d'assainissement très faible. Il n'existe pas de réseau d'égouts. Les eaux usées sont évacuées dans des fosses septiques ou des puisards individuels.

Le réseau d'eau potable est assez vétuste.

A Nioro, les caractéristiques de ruralité sont plus marquées, 86,5 % des habitations sont en banco.

La commune dispose d'un réseau d'éclairage public mais les quartiers Nord et Extrême Sud sont insuffisamment éclairés.

c) Contraintes

- Difficultés d'extension des villes (Kaolack, Kaffrine, Nioro)
- Nature du sol (terrains inondables)
- Faiblesse des moyens financiers des collectivités locales
- Coûts élevés des autorisations de construire.

A Kaolack l'extension de la ville est limitée au Nord par la communauté rurale de Mbadakhoune et à l'Est par la commune de Kahone.

A Kaffrine, le lotissement du quartier Diamaguène a empiété sur la communauté rurale de Kahi.

3.4.3 Santé

Les principaux indicateurs sont :

- une prévalence contraceptive très faible : 4,29 %,
- un indice synthétique de fécondité élevé : 6 enfants/FAR,
- un taux de mortalité maternelle élevé : + 600 décès pour 100.000 naissances,
- un taux de mortalité infantile élevé : 96 ‰,
- un taux de mortalité juvénile élevé : 142 ‰,
- un taux de mortalité infanto-juvénile élevé : 224 ‰,
- un taux de prévalence du SIDA élevé : 1,17 % en 1994.

3.4.3.1 Personnel

Avec 1 médecin pour 42.263 habitants, 1 infirmier pour 5.751 habitants et 1 sage-femme pour 967 Femmes en Age de Reproduction, la région dispose d'un personnel de santé insuffisant pour répondre aux besoins de santé de la population.

Tableau n° 56 : Evolution du personnel étatique

DESIGNATION	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Médecins	22	14	17	19	17	24	24	13
Pharmaciens	1	1	1	1	1	1	1	1
Chirurgiens	1	4	2	2	2	2	1	1
Dentistes	0	2	1	1	1	1	1	1
Techniciens Supérieurs	14	14	12	12	12	12	12	15
Infirmiers	75	68	36	36	36	75	53	53
Sage femmes	35	35	--	--	39	--	--	28
Agents Sanitaires	94	107	50	50	50	90	90	90
Assistants sociaux	2	3	8	8	8	6	6	0
Aides sociaux	4	4	8	8	8	7	0	0
Ingénieurs Génie Sanitaire	1	1	0	0	0	0	0	0
Techniciens Génie Sanitaire	18	17	0	0	0	0	10	2
Agent d'hygiènes	23	20	13	13	13	28	23	23
Auxiliaires d'hygiène	18	21	4	4	4	9	19	19
Sous-officiers d'hygiène	ND	ND	ND	ND	ND	ND	18	18
Aides infirmiers	43	21	23	22	24	24	27	27
Anesthésistes	1	1	1	1	1	4	ND	ND
Agents Santé Communautaire	285	312	312	312	312	312	ND	ND
Administrateurs hospitaliers	1	1	1	1	1	1	1	1
Autres Personnel Administratif	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	5
Techniciens maintenance	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	3
Autres Personnels maintenance	10	4	ND	ND	ND	ND	ND	3
Chauffeurs	10	10	0	0	0	0	5	5
Personnel de soutien	2	2	2	2	2	2	2	2
Animatrices	ND	ND	ND	ND	ND	1.562	ND	ND

Source : Région médicale de Kaolack, 1997
 ND = Données non disponibles

3.4.3.2 Infrastructures sanitaires

Le maillage de la région en infrastructures sanitaires est assez satisfaisant bien que n'épousant pas la structuration du découpage administratif. Ces infrastructures n'ont pas évolué depuis 1998.

Tableau n° 57 : Evolution des infrastructures sanitaires

DESIGNATION	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Hôpitaux	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PRA	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Grandes endémies	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Services d'hygiène	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Banques de sang	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Centres de formation	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Laboratoires	6	6	6	6	6	6	6	6	6
E P S	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Maternités d'Etat	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Maternités rurales	50	50	50	51	51	51	51	51	51
PMI	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Centres P F	10	10	10	13	13	13	14	14	14
Postes de santé	48	48	48	52	52	52	53	53	53
Dispensaires privés	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Dispensaires municipaux	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Cabinets privés	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Dépôts départementaux	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Dépôts communaux	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Officines	10	10	11	12	14	14	17	23	23
Cases de santé	365	365	362	362	362	362	362	362	362
Centres de santé	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Total	588	588	586	595	597	597	602	608	608

Source : Région médicale Kaolack

- PRA = Pharmacie Régionale d'Approvisionnement
- EPS = Education Pour la Santé
- PMI = Protection Maternelle et Infantile
- PF = Planification Familiale

3.4.3.3 Couverture sanitaire

L'Enquête Démographique et de Santé (EDS II) montre que le paludisme, la malnutrition chronique, les maladies diarrhéiques et les maladies respiratoires aiguës sont les plus répandues dans la région. La prévalence au VIH-SIDA est passée de 0,23 % en 1988 à 1,17 % en 1994.

Les taux de couverture vaccinale restent encore faibles.

Tableau n° 58 : Pourcentage de la cible atteinte par antigène selon le district en 1994

DISTRICTS	% CIBLE ATTEINTE PAR ANTIGENE							
	BCG	ROUGEOLE	FJ	DT 1	DT 2	DT3	PO	ENS. (ECV)
Kaolack	65	58	48	66	61	46	25	44
Nioro	64	48	59	64	58	59	36	39
Kaffrine	57	37	37	52	48	34	23	37
Koungheul	50	31	31	49	34	25	10	17

Source : Région médicale Kaolack.

MST = Maladie Sexuellement Transmissible
 FJ = Fièvre Jaune
 ECV = Ensemble Couverture Vaccinale

Tableau n° 59 : Pourcentage de la cible atteinte par antigène selon l'âge en 1996

AGE	BCG	PO	DTP1	DTP2	DTP3	ROUGEOLE	FJ	ENS. ECV
3 mois	85	64	86	78	71	65	13	37
6 mois	74	49	76	73	66	57	18	32
9 mois	68	43	69	67	61	56	29	39
12 mois	69	43	69	65	59	68	31	40

Source : Région médicale Kaolack

3.4.3.4 Nutrition

Si sur le plan alimentaire, la région est auto-suffisante, il n'en demeure pas moins vrai que le taux régional de malnutrition infantile dépasse le taux national. Les postes de santé luttent contre ce mal et sont aidés en cela par le Programme National de Nutrition Communautaire qui a installé 24 centres supervisés par l'AGETIP.

3.4.3.5 Contraintes

- Faible incidence de la politique de population,
- Persistance de certaines endémies,
- Difficultés d'accès aux soins de santé,
- Déficit en personnel,

3.4.4 Education et formation

L'Inspection d'Académie, structure de coordination, comprend ses services propres, quatre IDEN, le Centre Régional d'Orientation Scolaire et Professionnelle et l'Inspection Médicale des écoles.

3.4.4.1 Ordres d'enseignement

Les ordres d'enseignement concernent le Préscolaire, l'Elémentaire, le Moyen, le Secondaire et l'Enseignement professionnel.

Tableau n° 60 : Carte d'identité scolaire de la région (1997/1998)

CYCLE	ECOLES	CLASSES SECTIONS	EFFECTIFS	RATIO ELEVES CLASSES	% FILLES
Préscolaire	PU = 4 PR = 10 T = 14	PU = 13 PR = 36 T = 49	PU = 362 PR = 814 T = 1.176 F = 603	PU = 28 PR = 23 T = 24	PU = 48,61 PR = 52,45 T = 51,27
Elémentaire	PU = 390 2 gelées PR = 26 T = 416 2 gelées	Phys. Pédag. PU = 1.517 1.666 PR = 107 108 T = 1.624 1.774	PU = 75.590 F = 3.338 PR = 4.685 F = 3.913 T = 80.275 F = 35.296	PU = 50 PR = 44 T = 49	PU = 44,16 PR = 40,83 T = 43,96
Moyen	PU = 13 + 1 BST PR = 13 T = 26 + 1 BST	PU = 206 + 24 BST PR = 57 T = 263 + 4 BST	PU = 10.124 F = 3.368 PR = 1.939 F = 880 T = 12.063 F = 4.248	PU = 49 PR = 34 T = 46	PU = 33,26 PR = 45,39 T = 35,21
Secondaire	PU = 04 PR = 05 T = 09	PU = 95 PR = 21 T = 116	PU = 4.436 F = 1.205 PR = 426 F = 138 T = 4.862 F = 1.343	PU = 47 PR = 20 T = 42	PU = 27,16 PR = 32,39 T = 27,62
Formation profession-nelle	PU = 06	PU = 13	G = 31 F = 212 T = 243	PU = 19	PU = 87,24
Total. I.A	465 dont 2 gelées et 1 BST	2.065 classes physiques et 24 classes BST	Total effectifs = 98.619 Filles = 41.702	48	42,28
T.B.S = 39,16 P.SC = 204.984					

Source : Prévion et de la Statistique MEFP

- PU = Public
- PR = Privé
- T = Total
- IA = Inspection d'Académie
- TBS = Taux Brut de Scolarisation
- P. sc = Population scolarisée
- BST = Bloc Scientifique et Technique
- Phys. = Classe physique
- Pédag. = Classe pédagogique
- F = Fille
- G = Garçon

a) Préscolaire

L'éducation préscolaire est peu développée. On note cependant le développement de l'initiative privée.

Tableau n° 61 : Situation du préscolaire

ECOLES	CLASSES (SECTIONS)	EFFECTIF	RATIO Elèves/CLASSE	% FILLES
PU = 04 PR = 10 Total= 14	PU = 13 PR = 36 Total= 49	PU = 362 PR = 814 Total= 1.176	PU = 28 PR = 23 Total= 24	PU = 48,61 PR = 52,45 Total= 51,27

Source : Inspection d'Académie 1997/98

Les filles occupent un pourcentage plus développé que les garçons notamment dans le secteur privé.

Tableau n° 62 : Evolution du préscolaire

	ECOLES			CLASSES			ELEVES G + F			DONT ELEVES FILLES		
	PU	PR	T	PU	PR	T	PU	PR	T	PU	PR	T
94-95	3	4	7	10	12	22	367	371	738	ND	ND	ND
95-96	3	7	10	10	20	30	348	528	876	188	260	448
96-97	3	9	12	10	25	35	368	707	1.075	177	360	537
97-98	4	10	14	13	36	49	362	814	1.176	176	427	603

Source : I.A

On note une croissance régulière des effectifs du préscolaire.

b) Elémentaire

Le niveau élémentaire se caractérise par des effectifs pléthoriques dans les classes et le faible taux de scolarisation surtout chez les filles.

Tableau n° 63 : Evolution des structures et des effectifs

ANNEES SCO- LAIRES	STATUT	NOMBRE ECOLES	NOMBRE CLASSES	EFFECTIF ELEVES			RATIO		TAUX SCO LARI- SATION
				Global	Filles	%	E/Clas	E/B	
87/88	PU	217	870	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	PR	15	73	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	T	232	943	54.788	21.595	39,41	58	4	40,15
88/89	PU	219	875	51.513	ND	ND	ND	ND	ND
	PR	15	83	3.582	ND	ND	ND	ND	ND
	T	234	958	55.095	21.981	39,89	58	4	40,37
89/90	PU	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	PR	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	T	230	967	55.420	22.371	40,36	58	4	38,82
90/91	PU	216	880	54.339	ND	ND	ND	ND	ND
	PR	15	88	4.109	ND	ND	ND	ND	ND
	T	231	968	58.448	23.381	44,40	60	4	38,55
91/92	PU	214	894	54.534	ND	ND	ND	ND	ND
	PR	16	95	4.126	ND	ND	ND	ND	ND
	T	230	989	58.660	23.823	40,61	63	4	37,02
92/93	PU	223	855	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	PR	16	95	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	T	239	950	60.032	24.491	40,79	59	3	36,67
93/94	PU	238	984	59.453	ND	ND	ND	ND	ND
	PR	17	99	4.507	ND	ND	ND	ND	ND
	T	255	1.083	63.360	24.748	38,69	58	3	36,95
94/95	PU	249	1.060	62.427	ND	ND	ND	ND	ND
	PR	20	106	4.675	ND	ND	ND	ND	ND
	T	269	1.166	67.102	27.278	40,65	58	3	37,06
95/96	PU	287	1.135	67.583	ND	ND	ND	ND	ND
	PR	22	113	4.893	ND	ND	ND	ND	ND
	T	300	1.248	72.476	30.559	42,16	58	3	38,23
96/97	PU	325	1.379	73.777	ND	ND	ND	ND	ND
	PR	25	133	5.095	ND	ND	ND	ND	ND
	T	377	1.512	78.872	34.386	43,59	52	3	39,70

Source : I.A/Kaolack

E/class = Effectif par classe

E/B = Effectif par table - blanc

Tx scol = Taux de scolarisation

Le Projet PDRH a permis l'augmentation significative des classes.

c) Enseignement moyen

On note une augmentation des infrastructures et une décentralisation au niveau des arrondissements.

Tableau n° 70 : Situation des licenciés par discipline et par département (1997)

DISCIPLINE	KAOLACK	KAFFRINE	NIORO	REGION
Football	226	890	685	1.801
Hand-ball	126	0	0	126
Volley-ball	162	0	0	162
Judo	49	0	0	49
Karaté	408	0	0	408
Boxe	69	0	0	69
Sport travailliste	180	0	0	180
Athlétisme	93	0	0	93
Lutte	16	0	0	16
Basket-ball	66	0	0	66
TOTAL	1.379	890	685	2.954

Source : IRJS-CDEPS

Environ 50 % des licenciés sont basés à Kaolack.

Les activités socio-éducatives sont dominées par l'IEC pour l'hygiène, l'assainissement et la santé de la reproduction.

Les activités socio-économiques se limitent à la couture, la broderie et la teinture.

3.4.5.5 Contraintes

- Insuffisance des équipements
- Insuffisance du personnel d'encadrement technique et de formation.

3.4.6 Développement social

Les conditions de vie des populations sont difficiles. La région accuse un taux de pauvreté élevé.

3.4.6.1 Pauvreté

Le taux de pauvreté est un indice synthétique basé sur l'alimentation, l'accès au logement, à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et le revenu.

Avec un taux de pauvreté de 45,4 %, la région occupe la 5^{ème} place après Kolda (57,8 %), Fatick (54,2 %), Louga (46,7 %) et Tambacounda (45,6 %).

Tableau n° 71 : Incidence de la pauvreté des ménages et des individus par département

Départements	Population totale	Population Urbaine	Population Rurale	Ménages pauvres	Individus pauvres	Taux pauvreté %
Kaffrine	394.103	22.998	371.105	18.351	195.525	54,8
Kaolack	371.693	206.436	165.257	9.592	106.521	35,1
Nioro	231.011	15.589	215.422	7.621	77.845	43,8
Région	996.807	245.023	751.784	35.564	379.891	45,4

Source : Evaluation des conditions de vie. Classement Banque Mondiale, Avril 1994

La région compte en moyenne 88.675 ménages dont 35.564 ménages pauvres soit un ratio de 40,1 % contre 27,5 % au niveau national.

Tableau n° 72 : Situation des 3 départements par rapport à ces indicateurs

DEPARTEMENTS	NOMBRE TOTAL DE PAUVRES	TAUX DE PAUVRETE (%)	TAUX DE SCOLARISATION	TAUX DE MALNUTRITION	TAUX D'ACCES A L'EAU POTABLE	TAUX DE CONSULTATION PRIM.CURATIVE
Kaffrine	195.525	54,8	08,86	-	32,9	11,5 %
Kaolack	106.521	35,1	35,89	4,2	62,9	12 %
Nioro	77.845	43,8	17,13	4,3	19,1	10 %

Source : ESP 1991/92 Direction de la Prévision et de la Statistique

On constate que plus du tiers de la population est confronté à un problème de survie.

3.4.6.2 Emploi

Avec la dégradation des conditions agro-climatiques et économiques, la région de Kaolack connaît un taux de chômage très important qui s'élève à 75 % chez les jeunes de 15 à 35 ans. Un plan régional de promotion de l'emploi est élaboré par le Conseil Régional en 1998.

a) Situation de l'emploi rural

L'emploi rural est caractérisé par un taux d'activité de 80% et un taux de sous-emploi élevé lié au caractère saisonnier des activités agricoles auxquelles s'adonnent 70.000 ménages.

b) Situation de l'emploi dans le secteur de l'industrie et de l'artisanat

Seulement 1% de la population active régionale est utilisé par les établissements industriels de la région.

Le secteur de l'artisanat dont les statistiques sont moins maîtrisés contribue beaucoup à la création d'emplois.

c) Situation de l'emploi dans les autres secteurs

Le secteur commercial, avec 77 grossistes et 1.124 demi-grossistes occupe une frange importante parmi les jeunes et les femmes de la région.

La SONATEL, la santé, l'enseignement et les services administratifs enregistrent respectivement 147 ; 2.228 ; 2.185 ; et 4.499 emplois.

Les 15 ONG implantées dans la région, les 762 GPF ainsi que les Maisons Familiales jouent un rôle important dans les emplois communautaires.

Les possibilités d'emplois existent dans la région, mais elles sont limitées par :

- l'insuffisante mise en valeur de toutes les potentialités du terroir ;
- la faiblesse des inputs pour les établissements agro-industriels ;
- la faiblesse des investissements agricoles pour intensifier, moderniser l'agriculture et la rendre moins tributaire des aléas climatiques ;
- l'absence de législation foncière plus rassurante pour les investisseurs ;
- la non-diversification des activités agricoles ;
- la faiblesse des revenus tirés de ces activités.

3.4.6.3 Services sociaux

Le Service du Développement Communautaire, appuyé par les ONG met en œuvre des stratégies pour assurer la promotion économique et sociale des communautés de base.

Tableau n° 73 : Situation du personnel d'encadrement et des groupements par département

SERVICES	EFFECTIF DU PERSONNEL								GPF Encadrés
	ATA	MET Profes.	MEF Rurale	Aides Sociaux	Monitrices rurales	Insp. Animat.	Chauffeur	Total	
Service Régional	0	1	1	0	0	2	0	4	0
SD Nioro	0	0	0	1	1	1	0	3	256
SD Kaolack	1	0	0	0	2	1	0	4	200
Kaolack Communale	0	0	0	0	0	0	0	0	52
SD Kaffrine	0		1	0	0	1	0	2	254
Total	1	1	2	1	3	5	0	13	762

Source : Service régional Développement Communautaire Kaolack

- SD = Service départemental
- ATA = Agent Technique d'Animation
- MET = Maîtresse d'Enseignement Technique
- MEF = Maîtresse d'Economie Familiale
- Insp. Anima = Inspecteur d'Animation

L'encadrement est plus faible dans le département de Kaffrine.

Il est dénombré 575 groupements de jeunes dont 230 à Kaffrine, 186 à Kaolack et 159 à Nioro. Ils mènent essentiellement des activités d'embouche.

3.4.6.4 Organisations non gouvernementales (ONG)

Les ONG interviennent généralement dans l'alphabétisation, la formation, l'embouche, le maraîchage, l'allègement des travaux de la femme, l'hydraulique villageoise, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles.

Parmi la vingtaine d'ONG qui interviennent dans la région, CARITAS Kaolack, Plan International, APROFES, les Maisons Familiales Rurales et la Mission Evangélique Norvégienne sont les mieux suivis par le service de tutelle.

Tableau n° 74 : Situation des ONG et des Projets et leurs domaines d'intervention

ONG PROJETS	LIEUX D'INTERVENTION	DOMAINES D'INTERVENTION
AFRICARE	Paoskoto, Gandiaye, Ndiédieng, Birkelane, Ndoffane, Malem-hoddar, Maka Yop, Nganda.	Reboisement, embouche, alphabétisation, formation, maraîchage, allègement des travaux de la femme, construction de magasins céréaliers, hydraulique villageoise, épargne, crédit.
PAGERNA	Birkelane, Wack-Ngouna, Malem-hoddar	Gestion des ressources naturelles, développement de la micro-entreprise, épargne.
P.D.R.H	Birkelane, Wack-Ngouna, Malem-hoddar, Gandiaye, Ndiédieng, Ndoffane, Maka – Yop, Paoskoto, Médina Sabakh	Allègement des travaux de la femme, alphabétisation, IEC en planification familiale.
P.O.G.V	Paoskoto, Ndoffane, Birkelane, Gandiaye, Médina Sabakh, Nganda	Gestion des ressources naturelles, alphabétisation, embouche, épargne, crédit, intrants agricoles, appui aux collectivités de base, formation, hydraulique villageoise.
APROFES	Paoskoto, Gandiaye	Petit commerce, reboisement, hydraulique villageoise, alphabétisation, santé
SELF-HELP	Malem-hoddar, Biekelane, Ndiédieng	Hydraulique villageoise, maraîchage, formation, allègement des travaux de la femme.
ENDA TIERS MONDE	Paoskoto, Gandiaye	Petit commerce, artisanat, formation, alphabétisation, protection de l'environnement, épargne, crédit, hydraulique villageoise.
P.A.P.E.L	Ndiédieng, Gandiaye, Ndoffane, Birkelane	Embouche bovine.
P.N.V.A	Tous les arrondissements de la région	Vulgarisation agricole.
MISSION NORVEGIENNE	Birkelane, Paoskoto	Alphabétisation, hydraulique villageoise, formation, maraîchage.
CARITAS	Birkelane, Gandiaye, Ndoffane	Hydraulique villageoise, allègement des travaux de la femme.
PLAN INTERNATIONAL	Wack-Ngouna	Education, santé, hydraulique villageoise, environnement, allègement des travaux de la femme.
RENCONTRE FRANCOPHONE	Wack-Ngouna	Alphabétisation, aviculture, maraîchage, grandes cultures.
AIF	Wack-Ngouna	Agriculture, élevage.
CER/DEVELOPPEMENT DES C.R	Paoskoto	Organisation des populations, formation, gestion, protection de l'environnement, agriculture, élevage, allègement des travaux de la femme.
COMI	Maka-Yop	Agriculture, hydraulique villageoise, allègement des travaux de la femme, petit commerce, alphabétisation.

VISION MONDIALE INTERNATIONALE	Maka-Yop	Agriculture, hydraulique villageoise, allégement des travaux de la femme, petit commerce, alphabétisation, hydraulique villageoise.
FORM'ACTION	"	"
UGAPS	"	"
EAU VIVE	"	"
USE	Nganda	Alphabétisation, banques céréalières, teinture, énergie nouvelle et renouvelable, hydraulique villageoise, moulins.
PROJET JAPONAIS	Gandiaye	Agriculture.
RADI	Maka-Yop	Formation et information juridiques
FEGEDEK	Kaffrine	Alphabétisation, formation, éducation, sensibilisation, environnement et création de micro-projets agro pastoraux
PGCRN	Médina Sabakh, Ngayène, Kaymor	Gestion des Ressources Naturelles, agriculture
Projet ALPHA FEMMES	Région	Alphabétisation des femmes

Source : Service Communautaire, 1998

3.4.6.5 Contraintes

- Insuffisance de coordination entre O N G, projets et services d'encadrement,
- Faiblesse du financement des activités génératrices de revenus,
- Sous-valorisation du travail de la femme.

3.4.7 Culture

3.4.7.1. Situation du secteur

La région de Kaolack dispose d'un centre culturel régional (CCR) et d'un complexe de l'Alliance Franco-Sénégalaise.

Le Centre Culturel Régional et l'alliance Franco-Sénégalaise contribuent à l'intégration socio-économique des individus par le biais de l'éducation permanente et de l'appui technique et logistique aux porteurs de projets culturels.

Le patrimoine culturel de la région concerne principalement des sites historiques (Tata de Maba Diakhou Bâ, Pathé Badiane), des sites mégalithiques (Sine Ngayène, Delby), et des sites religieux (Mosquée de Médina Baye, les lieux de pèlerinage de Porokhane, Taïba Niassène, Diamal) et le totem communal « Mbossé ».

La région compte :

- trois troupes théâtrales semi-professionnelles (Bambara, Atelier Théâtral Sénégalais et Gestu de Ndoffane),
- un nombre important de troupes théâtrales amateurs au sein des A.S.C,
- des troupes folkloriques,
- 10 salles de cinéma.

A l'instar des autres régions, le phénomène "Rap" se développe dans la région.

3.4.7.2 Contraintes

Le développement de l'action culturelle rencontre d'énormes difficultés, à savoir :

- le manque de protection et de mise en valeur des sites historiques,
- le manque de moyens pour motiver les artistes,
- l'influence des cultures extérieures (occidentales) qui pèsent sur l'épanouissement des cultures traditionnelles,
- les difficultés de fonctionnement du centre culturel,
- l'insuffisance des moyens logistiques et du personnel d'encadrement,
- l'étroitesse de l'espace d'expression pour les artistes.

IV. OBJECTIFS MAJEURS DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION

4.1 PRESENTATION DES ORIENTATIONS DE L'ANCIEN PRDI

Dans l'ancien PRDI de Kaolack de 1987, l'analyse du bilan diagnostique régional avait conduit à trois grandes orientations stratégiques appelées également enjeux majeurs pour le développement économique et social de la région :

- 1) le développement de l'agriculture et la sauvegarde de l'écosystème ;
- 2) la promotion de l'artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- 3) l'amélioration du cadre de vie.

Ces orientations ont été précisées par des stratégies et des objectifs qui devaient permettre leur réalisation.

4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS MAJEURS DU NOUVEAU PRDI

Les enjeux majeurs définis dans l'ancien PRDI sont toujours pertinents pour le développement de la région. Ensemble, avec les résultats du bilan diagnostique, ils ont servi de base pour la définition des objectifs majeurs de développement de la région dans le cadre du nouveau PRDI.

Ainsi, les objectifs majeurs sont formulés de manière à :

- définir les orientations du développement économique et social souhaitées par les populations,
- donner une vision à moyen terme, c'est-à-dire sur une période de 5 à 10 ans,
- revêtir un caractère assez général, tout en indiquant d'une manière claire le changement souhaité par rapport à l'état actuel.

Sur cette base, 7 objectifs majeurs de développement sont définis pour la région :

Protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles

Le bilan diagnostique de la région a permis de mettre en exergue la richesse des ressources naturelles, mais la dégradation des sols et du couvert végétal, la fréquence des feux de brousse, la présence marquée des terres salées ainsi que l'exploitation abusive des ressources forestières ont largement contribué à la dégradation des ressources naturelles. L'analyse de la situation conduit à retenir la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles comme objectif majeur de développement. La réalisation des sous-objectifs suivants : défense et restauration des sols, développement du couvert végétal, développement des ressources fauniques et gestion rationnelle des ressources en eau, permettra d'atteindre l'objectif majeur de protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles.

Développement de l'agriculture

L'agriculture comprise dans son sens large, intégrant l'élevage et la pêche, occupe une place importante dans le développement de la région. Cependant, elle reste encore extensive, peu moderne et subit les conséquences de la dégradation des sols. Les spéculations sont assez diversifiées et les cultures industrielles occupent une place assez importante. Pour davantage mettre en valeur ce secteur qui occupe plus de 75 % de la population régionale, l'objectif majeur du développement de l'agriculture est formulé et sa réalisation passera par l'augmentation de la production agricole, la valorisation des produits agricoles, la promotion de l'élevage et la promotion de la pêche.

Promotion de l'industrie et de l'artisanat

La promotion de l'industrie et de l'artisanat est un objectif majeur de développement de la région de Kaolack pour les raisons suivantes :

- * Le tissu industriel est peu développé dans la région et contribue encore faiblement à la création d'emplois. Les productions industrielles et les investissements sont insuffisants et le marché est assez étroit. Mais compte tenu de la position géographique de la ville de Kaolack et des potentialités agro-industrielles de la région, la promotion de l'industrie, qui passera par l'amélioration des performances des unités industrielles existantes et l'appui à la création de nouvelles unités industrielles, constitue une priorité pour le développement régional.
- * Contrairement au secteur industriel, l'artisanat contribue déjà beaucoup à la création d'emplois. Il est caractérisé par un dynamisme de tous les corps de métiers. Pour permettre à l'artisanat de jouer pleinement son rôle et satisfaire les attentes des populations et des pouvoirs publics, il sera nécessaire de prendre des mesures pour l'amélioration de la qualification professionnelle des artisans, de leur encadrement et de leurs conditions de production. Il sera également utile de contribuer à la valorisation des produits artisanaux.

Promotion de l'emploi

La dégradation des conditions climatiques a beaucoup contribué à l'augmentation du sous-emploi dans le monde rural. Cette situation a été renforcée au niveau régional (zone urbaine et zone rurale) par l'insuffisante mise en valeur des potentialités de la région. Les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et de l'informel en milieu urbain, malgré leur dynamisme, n'arrivent pas à résoudre le problème de la demande d'emploi, notamment celui des jeunes. Pour cette raison, la région fait de la promotion de l'emploi un de ses objectifs majeurs de développement. La création de nouveaux emplois et la sécurisation des emplois existants permettront d'atteindre cet objectif majeur formulé pour la région.

Promotion des femmes et des jeunes

Les femmes et les jeunes représentent une partie très importante de la population. Le renforcement des capacités de gestion des femmes, l'allégement des travaux domestiques, leur implication dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, l'amélioration de leurs revenus, l'amélioration de la santé maternelle et infantile et le renforcement de leur implication dans les instances de prise de décisions permettront d'atteindre l'objectif majeur de promotion des femmes. Celle des jeunes nécessitera en outre leur implication dans les circuits de production, le renforcement de leurs capacités professionnelles et l'amélioration de leur santé.

Amélioration du cadre de vie

Il existe un déséquilibre dans la répartition des infrastructures entre la ville de Kaolack et les autres capitales départementales. Les centres ruraux jouent très peu leur rôle de centre de polarisation des autres villages. L'amélioration du cadre de vie, aussi bien en zone urbaine que rurale, englobera le développement des infrastructures de base (infrastructures de commerce ; infrastructures sportives ; infrastructures culturelles et socio-éducatives ; infrastructures scolaires et de formation professionnelle ; infrastructures sanitaires ; infrastructures de transport routier ; infrastructures fluvio-maritimes, aériennes et ferroviaires ; électrification rurale ; eau potable ; téléphone ; capacités d'hébergement), la lutte contre la pollution et le développement de l'habitat.

Renforcement des capacités institutionnelles

Le bilan diagnostic a mis en exergue la faiblesse des capacités institutionnelles des collectivités locales de la région et des services déconcentrés de l'Etat. L'atteinte de cet objectif majeur exigera le renforcement des capacités de la région, des communes, des communautés rurales, le développement des capacités des services techniques régionaux et de l'Agence Régionale de Développement.

**V. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT
ET PROGRAMME D'ACTIONS**

Dans ce chapitre, les sept objectifs majeurs dégagés sont déclinés en sous-objectifs, sous-sous-objectifs et actions.

Les relations entre un objectif majeur, les sous-objectifs et les sous-sous-objectifs ainsi que les actions rattachées à ces sous-sous-objectifs suivent une logique de "fin-moyen". Ainsi, pour atteindre un sous-objectif (fin), il faut nécessairement réaliser les sous-sous-objectifs y afférents (moyen), et la réalisation des sous-objectifs est un moyen pour arriver à la fin de la mise en œuvre de l'objectif majeur en question.

Une hiérarchie cohérente comprenant un objectif majeur, des sous-objectifs et des sous-sous-objectifs est considérée comme une stratégie de réalisation de l'objectif majeur visé. C'est cette démarche qui est suivie dans la présentation de l'annexe 1 qui présente la hiérarchie des objectifs sous la forme de diagramme.

Sur la base des objectifs et stratégies de développement économique et social de la région, un programme d'actions est développé. Ce programme vise la mise en œuvre des stratégies définies et par conséquent la réalisation des objectifs retenus. Il met l'accent sur les actions et investissements prioritaires (voir annexe 2).

Le programme comporte outre les actions préconisées :

- un calendrier indicatif de la mise en œuvre ;
- des propositions quant aux acteurs concernés ;
- des estimations sommaires quant aux moyens nécessaires.

5.1 OBJECTIF N° 1 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Dans la région de Kaolack, les ressources naturelles et plus particulièrement les ressources forestières, les sols et le couvert végétal sont fortement dégradés.

Les feux de brousse, la forte présence de terres salées, l'exploitation abusive des forêts sont entre autres les principales causes.

Dans l'entreprise de réhabilitation, et, conformément aux principes de la décentralisation, une opportunité est donnée aux populations de faire valoir leur savoir-faire dans le cadre des compétences transférées pour un développement durable de leur terroir. Celui-ci pourra se faire à travers un système efficient d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources naturelles en général, plusieurs sous-objectifs ont été définis :

5.1.1 Défense et restauration des sols

Pour la défense et la restructuration des sols, il s'avère nécessaire de procéder à :

5.1.1.1 *Lutte contre les érosions hydriques et éoliennes*

Les érosions hydriques et éoliennes découpent le sol. Pour contrecarrer leurs actions il faut :

- réaliser des brise-vents : la réalisation de 500 km de rideaux de brise-vents par le reboisement des populations, diminuera les effets néfastes des vents ;
- construire des ouvrages anti-érosifs : cette activité pourra faire l'objet d'une étude approfondie ultérieurement. Elle se réalisera à travers la construction de digues, diguettes et autres ouvrages et atténuera les effets des eaux de ruissellement ;

- utiliser des techniques culturales adaptées : une bonne sensibilisation suivie d'une formation adéquate en techniques agricoles aidera à mieux conserver les sols ;
- améliorer la concertation entre les différents intervenants : des séminaires de sensibilisation pourront permettre la coordination entre les différents acteurs.

5.1.1.2 *Lutte contre la salinisation*

L'avancée des eaux salées du cours d'eau le "Saloum" et du Baobolong rendent les terres impropres au développement des plantes. Pour y remédier, il faut nécessairement :

- réaliser des barrages anti-sel : il sera utile de mener une étude pour déterminer les conditions de réalisation de micro-barrages, digues et diguettes au niveau du Baobalong par exemple ;
- utiliser les techniques culturales adaptées : une sensibilisation suivie d'une bonne formation en techniques agricoles à l'intention des populations pourra permettre de mieux conserver les sites ;
- planter des espèces halophiles : pour récupérer certaines terres salées, il serait nécessaire de mettre en œuvre un programme de reboisement des terres salées par des espèces adaptées.

5.1.1.3 *Amélioration de la fertilité des sols*

La pratique d'une monoculture de l'arachide et la sécheresse ont entraîné l'appauvrissement des terres et ont exposé ces terres aux effets néfastes des vents et des eaux de ruissellement.

Pour rendre ces terres fertiles, les actions suivantes sont proposées :

- appliquer des amendements organiques et chimiques : par le biais d'études techniques et financières, les conditions de réalisation des amendements organiques et chimiques nécessaires au relèvement de la fertilité des sols pourront être déterminées ;
- améliorer les méthodes culturales par le biais d'une sensibilisation bien menée, doublée de formation adéquate pour mieux conserver les propriétés physico-chimiques des sols.

5.1.1.4 *Création d'une base de données cartographiques*

Pour une utilisation judicieuse des sols, une meilleure connaissance de leurs caractéristiques et de leur répartition s'avère plus que nécessaire. Pour ce faire, il est indiqué de :

- développer la collaboration entre le Conseil Régional et les institutions spécialisées par l'organisation d'ateliers et de séminaires pour la mise sur pied des bases de données ;
- former les principaux acteurs par le biais de séminaires et de stages sur la gestion des bases de données pour une meilleure maîtrise des données ;
- équiper le Conseil Régional en matériel informatique adéquat : des études techniques et financières seront menées pour identifier les besoins en logiciel et formation avant la dotation du Conseil Régional en équipements nécessaires ;
- mettre en place un système de collecte et de traitement des données : à travers des études ultérieures, les collectivités locales seront dotées d'un système leur permettant de collecter des données et d'être en mesure de les traiter. En outre, cette base de données pourra servir à d'autres utilisations en matière de population, éducation, santé, équipement, etc...

5.1.2 Développement du couvert végétal

Chaque année, plusieurs feux de brousse ravagent des milliers d'hectares, occasionnant d'importantes pertes des potentialités forestières et fourragères.

L'exploitation abusive des ressources forestières et la non implication des populations dans la gestion aidant, les écosystèmes se trouvent ainsi déséquilibrés, laissant un paysage désolant.

Pour le développement de ce potentiel ligneux, les sous-objectifs suivants doivent être réalisés :

5.1.2.1 Protection des formations forestières

Les effets néfastes des feux, combinés à l'exploitation incontrôlée des ressources et les besoins sans cesse croissants des populations en produits ligneux et non ligneux, compromettent l'avenir des formations forestières. Pour inverser la tendance, il est proposé de :

- lutter contre les feux de brousse en impliquant les populations par le biais d'une sensibilisation et d'une formation, et en les dotant de moyens adéquats ;
- responsabiliser les populations dans la gestion de leurs forêts : contrairement à une pratique ancienne où l'Etat seul gérait le patrimoine forestier, cette gestion doit être aujourd'hui confiée aux populations. Cette action se fera par l'organisation de séminaires de sensibilisation et de formation, et par un renforcement de la capacité organisationnelle des populations ;
- améliorer le contrôle de l'exploitation : elle se fera par l'organisation de séminaires de sensibilisation et de formation pour les élus et les membres des comités de vigilance pour leur permettre de faire face à leur nouvelle mission de gestionnaire de leurs massifs limitrophes.

5.1.2.2 Développement des actions de reboisement

Les populations bien formées sous l'encadrement du service forestier, et sous l'impulsion des collectivités locales, conduisent d'importantes actions de reboisement.

La réussite des différentes actions permet le maintien et l'équilibre du milieu naturel. Pour améliorer les résultats du reboisement, il faut :

- promouvoir l'approche participative des populations à travers des séminaires de sensibilisation et de formation ;
- élaborer et exécuter des programmes de reboisement adaptés. Cette action se fera par la conception, la multiplication et la diffusion de documents sur le programme de reboisement ;
- assurer le suivi et l'évaluation des actions de reboisement : un suivi interne mené par les principaux acteurs et une évaluation externe et interne des actions sont les gages de la réussite des opérations de reboisement.

5.1.2.3 Gestion rationnelle des ressources végétales

La demande en ressources végétales s'accroît de jour en jour en raison du développement galopant de la population. Cependant, il est nécessaire de conserver ces ressources tout en satisfaisant les besoins en produits ligneux et non ligneux. Pour assurer la conservation des ressources et la satisfaction des besoins, la tâche demeure immense et tourne autour des activités suivantes :

- aménager les massifs forestiers avec le concours des collectivités locales qui seront maîtres d'œuvres de la conception, de l'exécution du plan d'aménagement et de gestion à des fins de durabilité et ceci conformément au plan d'action forestier régional ;

- élaborer les Plans d'Aménagement et de Gestion des Terroirs (PAGT) en dégagant des modalités d'utilisation de l'espace rural pour une meilleure organisation des terroirs villageois ;
- mettre en œuvre les PAGT : tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que les PAGT soient exécutés par les communautés rurales;
- initier des politiques d'économie d'énergie : les actions antérieures tels que le reboisement et l'aménagement, seront renforcées par une réduction de la consommation des produits ligneux. Dans cette optique, des séminaires d'information, de sensibilisation et de formation seront menés à travers toute la région pour que les populations adoptent les nouvelles techniques d'économie d'énergie comme les fourneaux "ban ak suf" et "sakanal" et utilisent même des énergies de substitution.

5.1.3 Développement des ressources fauniques

La destruction du couvert végétal consécutif à l'action anthropique et aux aléas climatiques a entraîné la dégradation de l'habitat sauvage et par conséquent la disparition de la faune. Cependant, avec les quantités d'eau tombées ces dernières années, on note une reprise de cette faune suite à la reconstitution de son habitat.

De ce fait, pour que Kaolack joue son rôle de région d'éco-tourisme surtout en matière cynégétique les sous-sous objectifs suivants doivent être atteints :

5.1.3.1 Protection des ressources fauniques

La protection des ressources fauniques est très importante vu le rôle non négligeable du tourisme cynégétique dans l'économie de la région. Celle-ci nécessite la mise en œuvre des actions ci-après :

- créer des zones d'intérêt cynégétiques (ZIC) : les localités dans lesquelles les potentialités fauniques sont importantes seront ciblées et de ce fait, un fonds d'appui peut être alloué aux collectivités locales concernées ;
- développer des zones amodiées : des zones d'intérêt cynégétique ou des terroirs définis et délimités peuvent faire l'objet de location pour l'exercice de la chasse. Des plans de tir, des latitudes d'abattage y sont définis pour mieux contrôler le gibier. La protection de la faune est ainsi plus assurée . Pour soutenir cette activité, il faut prévoir un fonds d'appui aux collectivités locales ;
- responsabiliser les populations : l'implication des populations dans la gestion de la faune à travers des séminaires d'information, de formation et de sensibilisation permet une meilleure conduite des activités de chasse. Les populations ainsi responsabilisées, joueront un rôle prépondérant dans la lutte contre le braconnage et la capture des espèces en voie de disparition ;
- créer des réserves fauniques : certaines zones peuvent faire l'objet de restriction pour mieux préserver le potentiel cynégétique, un contrôle strict y est mené, des espèces adaptées sont introduites : la mise en place d'un fonds d'appui aux collectivités locales permet de mieux impulser le développement de la faune ;

- améliorer le contrôle de la chasse : les services compétents dotés de moyens adéquats assureront un contrôle permanent pendant et après la campagne cynégétique. Dans ce cadre, des descentes fréquentes seront menées au niveau des zones de chasse et des dessertes. Les populations responsabilisées veilleront à l'application stricte des modalités de chasse au sein de leurs terroirs respectifs et au besoin informeront le service forestier en cas de non respect de la réglementation.

5.1.3.2 *Augmentation des ressources fauniques*

Le développement des ressources fauniques nécessite les actions suivantes :

- restaurer l'habitat sauvage par la reconstitution des gîtes, des actions de reboisement, de protection et d'amélioration du biotope sont préconisées comme mesures d'accompagnement ;
- introduire des espèces adaptées, des études bien menées permettront d'introduire des espèces adaptées conformément à la réglementation en vigueur ;
- réintroduire des espèces disparues selon la réglementation en vigueur, des études seront menées pour repeupler les différentes zones avec des espèces qui y existaient jadis.

5.1.4 **Gestion rationnelle des ressources en eau**

Dans la région de Kaolack, le problème fondamental en ressources hydriques reste le taux élevé de fluor et la salinité notés tant au niveau de certaines nappes qu'au niveau de certains cours d'eau.

En plus de l'aspect qualitatif, il faut rappeler les importantes pertes d'eau par ruissellement et la mauvaise gestion des points d'eau existants.

5.1.4.1 *Rationalisation de l'exploitation des eaux souterraines*

Pour ne pas épuiser les réserves en eau, une utilisation judicieuse de celle-ci s'impose. Dans cette logique, l'implantation des forages doit obéir à certaines règles et leur gestion améliorée. La réalisation de ce sous-sous objectif requiert les activités suivantes :

- respecter le maillage dans l'implantation de nouveaux forages. Le service de l'hydraulique doit informer et mettre à la disposition des usagers tous les documents qui définissent les normes d'implantation des forages ;
- améliorer la gestion des forages et puits existants : pour améliorer la gestion des forages et des points d'eau existants, il est nécessaire de mieux impliquer les populations dans la gestion en appuyant la formation des membres des comités en techniques de gestion.

5.1.4.2 *Amélioration des techniques de mise en valeur des eaux de surface*

Le Baobolong, cours d'eau pérenne, où jadis se pratiquait la riziculture, devient saumâtre à partir du mois de février, ce qui compromet toutes les actions de développement au niveau de ce cours d'eau. Des mesures idoines sont envisagées pour lui permettre de jouer pleinement son rôle et de récupérer les eaux de ruissellement. Parmi celles-ci, il est proposé de :

- réaliser des ouvrages anti-sel : il est prévu de mener des études pour la réalisation de micro-barrages, digues et diguettes au niveau du Baobolong par exemple ;

- réhabiliter les ouvrages anti-sels existants : pour limiter la remontée saline qui affecte la qualité des eaux, il est prévu de faire un inventaire et de procéder à la réfection des ouvrages dégradés en vue de les rendre plus fonctionnels ;
- réaliser des ouvrages de stockage des eaux de ruissellement : les pertes en eaux étant énormes et constituant un frein aux actions de développement, un appui aux collectivités locales consistera à mener des études pour la réalisation de bassins de stockage afin de retenir les eaux de ruissellement qui sont diversement utilisées en toute saison.

5.2 OBJECTIF N° 2 : DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

Région essentiellement agricole, les 75 % de la population de Kaolack s'adonnent à l'agriculture et assurent le tiers de la production de mil et d'arachide du Sénégal.

Avec l'appauvrissement des terres, le déficit pluviométrique et le désengagement de l'Etat, les rendements baissent d'année en année et hypothèquent les revenus des populations rurales. La relance de ce secteur constitue une priorité pour le développement économique et social de la région et doit s'appuyer sur les composantes suivantes :

5.2.1 Augmentation de la production agricole

Elle doit se baser sur les résultats de la recherche pour l'introduction d'espèces adaptées, à cycle court et à haut rendement, sur la protection des végétaux, la restauration des terres et l'organisation des producteurs. De ce fait, les sous-objectifs suivants doivent être développés :

5.2.1.1 Renforcement des moyens de lutte phytosanitaire

Au niveau de la région, toute politique de développement agricole doit comporter un important volet de lutte phytosanitaire. C'est ainsi qu'il est proposé de :

- redynamiser les comités de lutte villageois : un appui financier et matériel peut relancer ces comités et les rendre plus opérationnels ;
- augmenter le nombre de comités de lutte villageois : en organisant des séminaires de sensibilisation et de formation, d'autres comités peuvent être créés et ainsi une large couverture de la région est assurée pour faire face à toute attaque éventuelle ;
- équiper les comités de lutte villageois : la mise en place d'un fonds d'équipement annuel permettra de doter ces comités de moyens nécessaires pour les rendre plus aptes à intervenir en cas d'attaque.

5.2.1.2 Renforcement des capacités des producteurs

Pour les besoins d'un développement soutenu, la région doit s'atteler à la réorganisation du monde rural. Ainsi de nouveaux acteurs seront techniquement mieux préparés à leurs activités de production. Les activités suivantes doivent être réalisées à travers toute la région :

- former les producteurs : pour mieux développer et réussir l'entrepreneuriat paysan, la mise en œuvre d'un programme de formation des producteurs permettra de mieux armer les agriculteurs ;

- promouvoir les organisations paysannes : la relance des coopératives agricoles s'avère plus que nécessaire et un appui financier et matériel peut permettre à l'Union Régionale des Coopératives Agricoles de Kaolack de jouer pleinement son rôle.

5.2.1.3 Intensification des cultures

La pression démographique sur les terres et l'abandon de la jachère doivent pousser la région à abandonner l'agriculture extensive et développer une politique d'intensification qui constitue aujourd'hui une voie obligée pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Pour y aboutir, il faut entre autres :

- fertiliser les sols : les rendements devenant de plus en plus faibles, des études doivent être menées afin qu'un apport adéquat d'engrais et une bonne pratique de phosphatage de fond s'effectuent pour améliorer la fertilité des sols ;
- améliorer la maîtrise de l'eau : l'eau est considérée dans cette région comme facteur limitant pour la pratique de la culture de contre saison. La quasi totalité des produits maraîchers provient de la zone des Niayes. Pour renverser la tendance, un programme portant sur la réalisation de forages, les adductions d'eau, les retenues d'eau et des puits pourra permettre aux différents producteurs de mener des activités agro-pastorales pendant toute l'année ;
- introduire des variétés à haut rendement : très souvent, malgré l'importance des surfaces emblavées, la mauvaise qualité des semences compromet les campagnes agricoles ce qui se traduit par une mauvaise germination, un mauvais étalement ou un mauvais développement des plantules. Pour résoudre ce problème, l'Etat et les organismes de financement peuvent appuyer le financement de la recherche, l'importation d'hybrides, la production, la certification et le contrôle de semences de qualité ;
- sécuriser la propriété foncière : le développement de l'agroforesterie est un élément de l'intensification. Dans la région, cette activité rencontre beaucoup de difficultés car la plupart des producteurs ne sont pas affectataires. Pour y remédier, un remembrement des terres, une immatriculation foncière et une sensibilisation des populations doivent faire l'objet d'un programme régional ;
- relever le niveau d'équipement des agriculteurs : le matériel d'exploitation étant le plus souvent obsolète, son renouvellement et son amélioration s'imposent. Ainsi, il serait utile de prévoir un fonds d'appui pour satisfaire ce besoin ;
- faciliter l'accès aux facteurs de production : dans la région de Kaolack, les principaux acteurs ont encore des difficultés d'accès aux intrants et aux crédits qui font souvent l'objet de spéculation. Cette situation hypothèque sérieusement l'évolution des productions agricoles. Pour renverser la tendance, il est proposé de susciter le développement d'organismes financiers, de mettre en place un fonds d'appui et de mener une campagne d'IEC dans ce domaine.

5.2.1.4 Renforcement des capacités de l'encadrement

La réussite de toute politique agricole repose en partie sur un encadrement adéquat. Ainsi pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, un encadrement rapproché et soutenu du monde rural doit s'opérer au niveau de la région et consistera à :

- redynamiser les centres de formation agricole existants : pour mieux former les formateurs, la rénovation et le rééquipement des centres de formation existants comme celui de Nioro du Rip doivent se faire dans les meilleurs délais ;

- assurer la formation continue des agents de l'Inspection Régionale de l'Agriculture (IRA) et de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) : tous les agents du Service de l'Agriculture doivent périodiquement être recyclés pour être suffisamment armés afin de mener convenablement leur mission d'appui-conseil ;
- augmenter le budget de fonctionnement de l'IRA et de la DPV pour permettre à ces services d'encadrement de s'acquitter correctement de leur mission ;
- renforcer les moyens logistiques de l'IRA et de la DPV : la dotation de ces services en véhicules adaptés et en nombre suffisant facilitera le déplacement des agents de l'encadrement ;
- renforcer le personnel technique de l'IRA et de la DPV : pour mieux concevoir, faire exécuter et évaluer les différents programmes agricoles, un personnel qualifié et motivé doit être affecté au niveau des différentes structures du Service de l'Agriculture.

5.2.2 Valorisation des produits agricoles

Pour une meilleure valorisation des produits agricoles locaux, les actions suivantes sont proposées :

5.2.2.1 Développement de systèmes de stockage, de conservation et de transformation

Pour mieux faire face à la dépréciation de la production, un vaste programme de relèvement de cette production a été élaboré et consiste à :

- réaliser des infrastructures de stockage et de conservation : à cet effet, 41 magasins seront construits au niveau des différents chefs-lieux de communauté rurale pour sécuriser la production ;
- vulgariser des méthodes et techniques de conservation des produits agricoles : l'organisation de séances de démonstration et de formation constitue un moyen pédagogique convenable pour que les producteurs s'approprient cette nouvelle technologie ;
- mettre en place des unités de transformation des produits agricoles : avec la mise en place d'un fonds d'appui, chaque département sera doté d'une unité de transformation. Ces unités permettront de relever la valeur ajoutée des productions et de créer des emplois.

5.2.2.2 Désenclavement des zones de production

Pour l'approvisionnement en intrants et l'écoulement des productions, un programme de réalisation d'infrastructures pour désenclaver les zones de production est nécessaire. Il s'agit de :

- réaliser des pistes de production : avec un réseau de 300 km à réaliser en 5 ans, les principales zones de production seront désenclavées ;
- améliorer les moyens de transport : pour éviter les pertes dues au mode de transport, la région se propose d'appuyer le secteur privé pour moderniser le parc automobile.

5.2.2.3 Développement des systèmes de commercialisation

Suite à la raréfaction des points de vente et à l'inexistence partielle de débouchés, la région compte initier un programme de commercialisation et de marketing pour certains produits agricoles.

Ainsi les actions suivantes sont proposées :

- organiser les points de vente des produits agricoles : en deux ans, la région se propose de multiplier les points de vente en dotant chaque communauté rurale de 3 points de vente fonctionnels ;
- organiser les circuits de commercialisation adaptés pour certains produits agricoles : des études peuvent être menées pour définir des circuits de commercialisation qui permettront l'écoulement correct de tous les produits concernés.

5.2.3 Promotion de l'élevage

La promotion du secteur de l'élevage nécessite une stratégie axée sur les mesures et actions suivantes :

5.2.3.1 Renforcement des capacités des producteurs

Une meilleure organisation des acteurs permettra d'améliorer les performances du sous-secteur. Elle se fera par les activités suivantes :

- appuyer le fonctionnement des organisations pastorales : la dotation en véhicules, la mise en place d'un budget de fonctionnement adéquat, la réalisation d'infrastructures d'accueil, peuvent permettre de mieux encadrer les éleveurs qui ont besoin de se regrouper pour faire face aux exigences de développement ;
- assurer la formation des éleveurs (relais) : pour améliorer les capacités techniques des éleveurs, l'Etat, les ONG et les projets doivent former 1.000 éleveurs relais.

5.2.3.2 Intensification des productions animales

Pour augmenter la production de viandes, de lait et de cuir, un accent particulier sera mis sur l'intensification des productions animales afin de mieux relancer le secteur de l'élevage.

Pour cela, les activités ci-dessous sont proposées :

- contrôler le mouvement du bétail : dans la région en dehors du département de Kaffrine, les zones de pâturage sont presque inexistantes. Pour diminuer la capacité de charge du bétail, il est nécessaire de réguler la transhumance et pour ce faire, il est proposé de procéder au recensement, à l'identification, à l'élaboration des actes administratifs post-contrôle du bétail transhumant et à la redéfinition des itinéraires de transhumance ;
- créer un haras régional : avec l'amélioration génétique des races, les espèces seront plus résistantes et plus productives. Ainsi un des piliers de l'intensification sera mis sur pied. La mise en place d'un fonds d'appui permettra la réalisation d'infrastructures nécessaires et la mise en place d'étalons suffisants ;
- développer l'hydraulique villageoise : les points d'eau faisant réellement défaut, un programme de réalisation de 120 puits pastoraux équipés est proposé ;
- implanter des magasins d'aliments de bétail : assurer une alimentation correcte du bétail devient un sacerdoce. C'est pourquoi il est proposé la création de 10 magasins dans chaque département ;
- former les producteurs en techniques de production et en gestion afin de bien mener les activités de développement, une formation s'impose. De ce fait, 3.000 éleveurs seront ciblés ;

- appliquer les résultats de la recherche : l'application des résultats de la recherche peut permettre l'amélioration des races et l'augmentation de la production. Des actions de vulgarisation, des séminaires de sensibilisation et de formation seront menés à travers toute la région ;
- améliorer les zones de pâturage : avec les années de sécheresse persistantes, l'ensemble des parcours s'appauvrit de plus en plus. Leur restauration par l'introduction d'espèces adaptées devient une priorité pour la région. De ce fait, l'accueil des transhumants et l'amélioration des parcours constituent des priorités ;
- développer la production laitière : au niveau de la région, le lait industriel importé occupe une place importante dans la satisfaction des besoins en produits laitiers. Pour renverser la tendance, la région se propose de développer l'insémination artificielle et créer des étables laitières ;
- développer l'aviculture : dans le souci de diversifier les productions animales, l'aviculture constitue une composante très importante. Pour mieux mener cette activité, il est proposé de créer des poulaillers avec une introduction de coqs raceurs, d'appuyer l'immunisation et l'approvisionnement en alimentation correcte ;
- développer la culture fourragère et généraliser la pratique de la fauche pour faire face au problème crucial de l'alimentation du bétail ;
- développer l'embouche : la stabulation, qui est le maintien des troupeaux en étable, est une technique appropriée pour augmenter le poids des animaux et faire face à la demande sans cesse croissante de viande. L'embouche est une priorité et sa réalisation nécessite la création d'étables pilotes et un appui pour la commercialisation ;
- faciliter l'accès au crédit : avec le concours de l'Etat, des privés, des ONG et des projets, la mise en place d'un fonds de garantie au niveau des banques et le développement des mutuelles d'épargne et de crédit permettront de faciliter l'accès au crédit qui est une condition sine qua none de réussite de la politique de développement du sous-secteur de l'élevage.

5.2.3.3 Amélioration de la santé animale

La réduction de la mortalité et de la morbidité constitue une étape prioritaire pour développer l'élevage dans la région. Pour ce faire, le programme d'actions suivant est proposé :

- assurer un programme régulier de vaccination : la couverture sanitaire du bétail se réalisera par le biais d'un équipement en chaîne de froid, d'un appui mandat sanitaire, d'un achat de vaccins, de la mise en place de matériel d'intervention et d'un budget de fonctionnement ;
- créer de nouveaux parcs à vaccination : l'augmentation de ces parcs s'explique par le souci de réduire les longs déplacements que le bétail aura à effectuer pour bénéficier des vaccinations. A cet effet, la région compte créer 70 nouveaux parcs ;
- multiplier les pharmacies villageoises : l'idéal ici est de permettre aux éleveurs d'obtenir tous les produits pharmaceutiques nécessaires, sans difficulté majeure. De ce fait, une pharmacie villageoise est prévue pour chaque communauté rurale ;
- réhabiliter les parcs à vaccination existants : les parcs à vaccination de la région sont vétustes et la réussite de la campagne de vaccination dépend beaucoup de leur état. Le programme en fait une priorité et compte restaurer 69 parcs ;

- améliorer la surveillance épidémiologique : les maladies contagieuses du bétail sont fréquentes. Ainsi pour réduire les risques de maladie et assurer un excellent état de santé du bétail, il est nécessaire de suivre le mouvement des troupeaux, de faire des enquêtes aux points d'abattage et d'appuyer le laboratoire régional ;
- appliquer les résultats de la recherche : les résultats de la recherche pourront permettre l'amélioration des races, l'augmentation de la production et une meilleure résistance aux différentes maladies animales. Pour leur application, des actions de vulgarisation, des séminaires de sensibilisation et de formation seront menés à travers toute la région.

5.2.3.4 Amélioration des conditions de transformation et de commercialisation

Pour mieux valoriser la production, des lignes d'actions sont prévues pour la conservation, la transformation et l'organisation des circuits de commercialisation. Il s'agit de :

- créer des unités de conservation : les températures élevées enregistrées au niveau de la région et les autres aléas climatiques exposent les productions animales à d'importantes dépréciations. A cet effet, la création d'une unité de conservation dans chaque arrondissement protégera les principales productions animales ;
- créer des unités de transformation des produits de l'élevage : pour augmenter la valeur ajoutée des productions animales, une transformation des produits devient une priorité. Elle se réalisera à travers la création d'une unité de transformation par arrondissement ;
- faciliter l'accès au crédit : pour faire face aux besoins de la production, la mise en place d'un fonds de garantie et le développement de mutuelles d'épargne et de crédit s'avéreront nécessaires ;
- créer des aires d'abattage : la facilité d'accès à ces aires peut permettre d'enrayer l'abattage clandestin. Ainsi, la création d'une nouvelle aire d'abattage dans chaque arrondissement assurera une bonne couverture de la région ;
- réhabiliter les centres d'abattage existants : tous les centres se trouvent dans un état de délabrement très avancé, ce qui limite leur capacité de production. La restauration de 4 centres d'abattage améliorera les capacités de production ;
- assainir les marchés de viandes : souvent la viande est exposée aux intempéries, ce qui affecte sa qualité. L'abattage clandestin s'exerce aussi à un rythme effréné et perturbe les marchés. Ainsi la région se propose d'équiper les souks à viandes et de mettre en place une équipe de contrôle ;
- réhabiliter les foirails existants : pour un meilleur écoulement du cheptel, les foirails, lieux de vente du bétail, doivent être fonctionnels. A cet effet, il est proposé la restauration des foirails existants ;
- améliorer les conditions de transport des produits de l'élevage : à terme, seules les carcasses doivent être transportées dans les grands centres de consommation, l'animal étant abattu et dépecé au niveau des différents centres d'abattage. De meilleures conditions de transport s'imposent et se réaliseront à travers une dotation de camions frigorifiques et de bétailières ainsi que la mise en place d'un fonds de roulement ;
- former les transformateurs : au moins 205 personnes seront formées afin de renforcer leurs capacités en matière de transformation des produits d'origine animale ;
- organiser les circuits de commercialisation du bétail et de la viande : pour un meilleur écoulement des productions animales, il est nécessaire de définir des mécanismes qui permettent la mise en place de circuits adaptés.

5.2.3.5 Renforcement des capacités de l'encadrement

Le renforcement des capacités nécessite les actions suivantes :

- assurer une formation continue des agents : pour mener à bien leur mission d'encadrement, des programmes de formation continue à travers l'organisation de séminaires et de stages devront être développés ;
- augmenter le budget de fonctionnement : pour rendre le service de l'élevage plus fonctionnel, il serait utile d'augmenter la dotation annuelle ;
- renforcer les moyens logistiques : pour une meilleure mobilité des agents, le service de l'élevage devra être doté de véhicules et de motocyclettes supplémentaires ;
- appuyer les cliniques vétérinaires privées : pour faciliter l'accès aux produits pharmaceutiques, il serait utile de créer des cliniques vétérinaires ;
- améliorer la concertation : dans un souci de mieux harmoniser les actions, une coordination entre les différents acteurs s'impose. A cet effet, des ateliers de formation, des échanges d'expérience, des séminaires périodiques et des visites sont proposés.

5.2.4 Promotion de la pêche

Le développement de la pêche permettra de réduire la dépendance de la région aux apports extérieurs pour satisfaire la demande locale. A cet effet, la stratégie suivante est proposée :

5.2.4.1 Renforcement des capacités des producteurs

Pour augmenter la production halieutique, il est nécessaire de rendre les acteurs de la pêche plus opérationnels. Pour ce faire, les activités suivantes sont préconisées :

- renforcer l'armement des pêcheurs : le remplacement de l'armement vétuste et sa maintenance pourront améliorer la production ;
- former les pêcheurs : l'acquisition d'un matériel moderne doit s'accompagner d'une formation pour la maîtrise de l'outil. Les séminaires de formation seront organisés au niveau des différents sites à l'intention des pêcheurs ;
- faciliter l'accès au crédit : pour contourner les difficultés souvent rencontrées au niveau des institutions bancaires de la place, il est prévu la mise en place d'un fonds de garantie et le développement de mutuelles d'épargne et de crédit pour l'équipement des pêcheurs ;
- veiller au respect des mesures de sécurité : les mesures de sécurité sont souvent négligées dans ce sous-secteur. Pour diminuer les risques d'accidents dans les cours d'eau, il est proposé le port obligatoire du gilet de sauvetage, le balisage des zones de navigation et la multiplication des missions de contrôle.

5.2.4.2 Renforcement des capacités de l'encadrement

Pour rendre l'encadrement des pêcheurs plus opérationnel, il est nécessaire de mener les actions suivantes :

- renforcer les moyens du service de la pêche par la dotation de véhicules adaptés ;

- assurer la formation continue des agents à travers l'élaboration d'un programme de formation, de séminaires et de stages.

5.2.4.3 *Augmentation des ressources halieutiques*

Pour pérenniser les activités de pêche, il est nécessaire de mener les activités suivantes :

- appliquer la réglementation en vigueur : pour leur application, des séminaires de sensibilisation et de formation seront organisés à l'intention des différents acteurs ;
- vulgariser les résultats de la recherche : la vulgarisation des résultats de la recherche par des séminaires de formation et des actions de démonstration permettra de mieux connaître les espèces, de les protéger et contribuer ainsi à la gestion rationnelle de la ressource ;
- développer la pisciculture : le développement de la pisciculture permettra à la région de réduire sa dépendance vis-à-vis des apports extérieurs. Cette activité se réalisera à travers une formation des acteurs, un aménagement des plans d'eau et une introduction d'espèces adaptées ;
- développer des programmes d'IEC sur l'importance de la ressource : l'information, la sensibilisation, la formation entre autres constituent des actions qui permettent de motiver davantage les acteurs pour un meilleur devenir de la pêche. A cet effet, la mise en place d'un fonds d'appui permettra de relancer un tel programme ;
- lutter contre la pollution des plans d'eau : la construction d'une station d'épuration des eaux usées à Kaolack évitera leur déversement dans le cours d'eau "Le Saloum".

5.2.4.4 *Valorisation des produits halieutiques*

Pour développer ce secteur, il faut réaliser les conditions de bonne conservation et de transformation de la production et de faciliter l'accès aux débouchés. Pour ce faire, il faut réaliser les actions suivantes :

- réaliser des équipements de conservation : l'acquisition de bacs permettra de transporter, dans de bonnes conditions, les produits halieutiques vers les centres de distribution ;
- réaliser les équipements de transformation : l'acquisition de claies de séchage et l'équipement en fours contribueront à mieux transformer les produits pour juguler les pertes et améliorer la qualité ;
- organiser les transformateurs : il s'agit de susciter en eux la nécessité de s'organiser pour mieux produire. La création de GIE de transformateurs permettra de lutter contre l'anarchie constatée dans ce secteur ;
- former les transformateurs : la formation des transformateurs aux techniques modernes améliorera la qualité des produits et les rendra compétitifs ;
- créer des relais de distribution au niveau des départements : le souci de couvrir l'espace régional incite à créer des relais de distribution à Nioro, Kaffrine et Koungheul où viendront s'approvisionner les localités éloignées et enclavées ;

- susciter une organisation des mareyeurs : la création de GIE ou d'autres formes d'organisations de mareyeurs est une réponse aux difficultés qu'ils rencontrent dans leur profession. Des actions de sensibilisation visant à la mise en place d'organisations adaptées seront nécessaires ;
- construire un marché de poissons à Kaolack : lieu de convergence des pêcheurs et mareyeurs de Mbour, Kayar et Saint-Louis, la ville de Kaolack dessert non seulement le reste de la région mais surtout Tambacounda et même le Mali en poissons. Un tel marché facilitera la distribution satisfaisante du poisson au niveau du territoire régional et même au-delà. Pour ce faire, des études seront menées et l'octroi d'un terrain sera assuré par la commune ;
- améliorer les conditions d'emballage et de transport : les conditions d'emballage et de transport influent beaucoup sur l'acceptation par les populations des produits proposés sur le marché. La réalisation de cette activité nécessite la mise en place d'une ligne de crédit bancaire et d'une sensibilisation des producteurs sur l'importance de la bonne présentation des produits.

5.3 OBJECTIF N° 3 : PROMOTION DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

5.3.1 Promotion de l'industrie

La promotion du secteur industriel nécessite un appui à la création de nouvelles unités industrielles et une amélioration de leurs performances.

5.3.1.1 Appui à la création d'unités industrielles

L'appui à la création de nouvelles unités industrielles permettra à la région de valoriser les produits du secteur agricole (in extenso) qui constitue la base de son économie.

Pour parvenir à l'objectif visé, les actions suivantes ont été proposées :

- vulgariser les résultats de la recherche : la vulgarisation des résultats de la recherche permettra d'améliorer les matières premières destinées à l'industrie, notamment celles issues de l'exploitation agricole et de l'élevage. Elle se fera à travers une diffusion par voie de presse écrite et audiovisuelle ;
- concevoir et appliquer une fiscalité incitative : l'augmentation de l'investissement industriel au niveau régional demande une réduction significative des charges fiscales pour mieux attirer les promoteurs privés. Cette activité relève principalement de la compétence de l'Etat qui a charge d'étudier l'opportunité et les modalités pratiques d'une telle réforme ;
- réhabiliter le domaine industriel : depuis sa création, le domaine industriel de Kaolack n'est pas fonctionnel du fait de son enclavement et de l'état défectueux des infrastructures sises à l'intérieur de la zone. La réhabilitation du domaine nécessitera la réalisation de la voie d'accès, des voies et réseaux divers, ainsi que la réfection des magasins et bureaux ;
- renforcer les voies de communication pour faciliter les échanges : le désenclavement de certaines villes et villages centres, anciennes escales de commerce intérieur ou d'échanges internationaux comme Nganda, Maka Yop, Wack Ngouna, Ndiedieng, Médina Sabakh, contribue à faciliter l'écoulement des produits manufacturés ou industriels. La construction de nouvelles routes et pistes de production permettra de mieux desservir les chefs-lieux d'arrondissement et de communautés rurales encore coupés de la capitale régionale ;

- mettre en place un fonds d'appui à la création de nouvelles unités industrielles : la mise en place d'un fonds d'appui à la création de nouvelles unités industrielles renforcera les effets bénéfiques de la nouvelle fiscalité et permettra ainsi l'amélioration du tissu industriel régional. Le fonds d'appui sera mis en place par l'Etat qui devra mener les études nécessaires à la mise en œuvre d'un tel fonds.

5.3.1.2 Amélioration des performances des unités industrielles

Pour assurer une compétitivité du secteur industriel, la performance des entreprises mérite d'être améliorée. Pour ce faire, les actions proposées sont :

- assurer la formation professionnelle : la faible qualification professionnelle des demandeurs d'emplois et des travailleurs constitue une contrainte majeure, aussi bien pour la productivité que pour la conquête des marchés intérieur et extérieur. La redynamisation des centres de formation existants (Centre de Formation BIT de Kafrine, Chambre de Commerce de Kaolack) permettra de relever le niveau de qualification des travailleurs ;
- améliorer la disponibilité des matières premières : les industries locales étant à base agropastorale, la satisfaction de leurs besoins en inputs dépendra largement de la production agricole et de l'élevage. Trois centres de stockage et de conservation des matières premières seront construits pour assurer un approvisionnement régulier des unités industrielles ;
- renforcer les capacités institutionnelles des services d'encadrement étatiques : un suivi régulier et permanent des unités industrielles permet de disposer de statistiques actuelles et fiables relatives à la production, à la situation du marché et aux différents problèmes rencontrés. Le service régional de l'industrie sera doté de moyens logistiques et d'un personnel qualifié pour remplir efficacement ses missions de suivi et d'évaluation ;
- systématiser la mise en place des services de contrôle de la qualité des produits industriels fabriqués localement : le système de contrôle sera aussi bien interne qu'externe à l'unité de production. La mise en place d'outils modernes et performants ainsi qu'un personnel hautement qualifié permettront aux services de contrôle de réussir leur mission. L'organisation de séminaires sur la normalisation et le contrôle de qualité participera à une meilleure compétitivité des unités industrielles ;
- moderniser les équipements des industries : cette opération incombe aux industriels pour garantir les performances de leurs entreprises. Il s'agira essentiellement de disposer d'infrastructures et d'outils de fabrication adaptés aux nouvelles technologies.

5.3.2 Promotion de l'artisanat

Pour augmenter le PIB régional, la promotion de l'artisanat, qui est un des secteurs les plus dynamiques, est formulé comme objectif majeur de développement de la région.

Pour réaliser cet objectif, il est nécessaire d'améliorer la qualification professionnelle des artisans, leur encadrement, leurs conditions de production ainsi que la valorisation des produits artisanaux.

5.3.2.1 Amélioration de la qualification professionnelle des artisans

La qualification professionnelle a pour base l'apprentissage, le compagnonnage, la formation professionnelle, la gestion et le marketing. Elle est le premier capital des artisans et a besoin d'être améliorée par la formation et le recyclage pour mieux s'adapter aux mutations techniques et technologiques.

La satisfaction des besoins de formation nécessite la création de centres de formation, la réhabilitation des centres existants et l'amélioration du système de formation pratique traditionnel.

- Réhabiliter les centres de formation existants : le centre de perfectionnement de Kaffrine qui comprend les sections métaux, bois et bâtiment n'est plus fonctionnel du fait de la vétusté des infrastructures et du matériel pédagogique. Sa restauration et l'introduction de nouvelles filières dans le programme permettront de disposer d'ouvriers et artisans hautement qualifiés.
- Améliorer le système de formation pratique traditionnel : l'amélioration du système de formation pratique traditionnel demande la confection de supports pédagogiques adaptés et l'organisation de séminaires de formation des formateurs (chefs d'entreprises, cadres et maîtrises).
- Créer des centres de formation professionnelle : la création de deux nouveaux centres de formation professionnelle à Kaolack et à Nioro participera à l'équilibre de la carte régionale de l'enseignement technique et professionnel.

5.3.2.2 Amélioration de l'encadrement des artisans

Le renforcement de l'encadrement des artisans consistera à la mise en place d'un dispositif opérationnel et efficace permettant d'augmenter les productions et de faciliter l'écoulement des produits artisanaux. Parmi les actions proposées pour atteindre ce sous-sous objectif, on peut citer :

- renforcer le personnel technique de la Chambre des Métiers : la Chambre des Métiers disposera d'un personnel qualifié pour remplir sa principale mission d'appui et de suivi rapproché des entreprises artisanales ;
- augmenter le budget de fonctionnement de la Chambre des Métiers : la faiblesse des moyens d'intervention de la Chambre des Métiers est notamment liée à l'insuffisance de son budget de fonctionnement. L'Etat devra augmenter les subventions apportées à la Chambre pour lui permettre d'atteindre les objectifs visés ;
- renforcer les moyens logistiques de la Chambre des Métiers : l'équipement dont dispose la Chambre des Métiers est insuffisant et obsolète. Son renforcement par l'acquisition de véhicules, de matériel informatique et d'équipements divers est nécessaire pour rendre l'institution plus performante ;
- assurer la formation des formateurs : pour relever le niveau de qualification professionnelle des chefs d'entreprises et compagnons, des séminaires et stages de formation seront organisés.

5.3.2.3 Amélioration des conditions de production des artisans

L'amélioration de la productivité des artisans suppose la satisfaction des besoins en matières premières, la facilitation de l'accès au crédit, la création d'un domaine artisanal, la réhabilitation du village artisanal de Kaolack, la création de villages artisanaux départementaux, le contrôle systématique de la qualité des produits fabriqués localement.

Pour atteindre ce sous-sous objectif, les actions suivantes sont proposées :

- faciliter l'accès aux matières premières : la disponibilité des matières premières nécessite la création d'une centrale d'achat à Kaolack et de 3 comptoirs secondaires dans les départements ;
- faciliter l'accès au crédit : l'Etat et le secteur privé conjugueront leurs efforts pour mettre en place un fonds de garantie et développer des mutuelles d'épargne et de crédit au bénéfice des artisans ;

- créer un domaine artisanal : le nombre des entreprises de la menuiserie métallique et du bois, de la réparation des véhicules automobiles, mobylettes et bicyclettes, n'est pas connu de façon précise. Il s'agira essentiellement de construire un domaine artisanal à Kaolack pour permettre de regrouper les ateliers disséminés à travers la ville et installés dans des lieux souvent non autorisés ;
- réhabiliter le village artisanal de Kaolack : la rénovation des ateliers existants et la construction de nouveaux ateliers permettront de décongestionner certaines entreprises familiales. Ainsi la rénovation d'environ 30 ateliers pourrait s'avérer nécessaire pour rendre plus fonctionnel le village artisanal de Kaolack ;
- créer des villages artisanaux au niveau des départements : cette opération permettra aux villages artisanaux départementaux d'accueillir les ateliers recensés en zone rurale et faciliter leur encadrement. Il est proposé la construction de 2 villages artisanaux (Nioro et Koungheul) en plus de celui de Kaffrine déjà existant ;
- systématiser le contrôle de qualité des produits fabriqués localement : des instruments de contrôle adaptés seront disponibles pour inciter les chefs d'entreprises à améliorer leur production. L'organisation de séminaires sur le contrôle de qualité et la mise en place de structures de contrôle de la qualité dans les villages artisanaux contribueront à une meilleure performance des unités artisanales.

5.3.2.4 Valorisation des produits artisanaux

La valorisation des produits artisanaux contribuera dans une large mesure à l'optimisation du secteur.

Les actions proposées pour améliorer la valeur ajoutée du secteur de l'artisanat consistent à :

- instituer une foire régionale de l'artisanat : l'expérience a prouvé que toutes les foires organisées dans la capitale régionale ont permis aux différents promoteurs de réaliser des bons chiffres d'affaires. Les autorités de la Chambre des Métiers qui ont toujours réussi une telle opération recommandent l'institution d'une foire régionale pour mieux développer le marketing en faveur des produits artisanaux. L'intervention de l'Etat sera nécessaire pour subventionner une partie des investissements. La municipalité quant à elle, mettra un terrain à la disposition des promoteurs et la Chambre des Métiers se chargera d'organiser les entreprises choisies pour les expositions-ventes ;
- faciliter la participation de la région aux foires nationales et internationales : le marché local ne suffit pas pour écouler toute la production régionale vu le nombre important de corps de métiers et les quantités produites. La nécessité d'exporter s'impose aux artisans pour assurer la rentabilité de leurs projets. Les entreprises dont les produits sont jugés plus compétitifs seront choisies et appuyées pour représenter la région aux foires nationales et internationales ;
- organiser des journées portes ouvertes des villages artisanaux : la promotion des produits artisanaux par l'organisation de journées portes ouvertes permettra au public d'apprécier sur place la qualité des produits exposés ainsi que l'état de fonctionnement des ateliers installés dans les villages. La promotion des prix qui accompagne les journées portes ouvertes contribuera aussi à l'ouverture du marché pour les villages artisanaux nouvellement créés ;
- intégrer le village artisanal dans le circuit touristique : la commune de Kaolack est un carrefour international et un point de transit pour les touristes qui se rendent dans les zones d'intérêt cynégétique des départements de Kaffrine et de Nioro. Leur passage au village artisanal constituera une opportunité pour mieux écouler les produits locaux. Le projet de promotion touristique du village sera étudié et une campagne de promotion sera menée auprès des tours opérateurs ;

C'est pourquoi le développement du transport maritime passera nécessairement par la réalisation des actions suivantes :

- réhabiliter le port de Kaolack : la réhabilitation du port est importante pour la relance des activités économiques au niveau régional. Des études devront être menées pour déterminer les coûts de réhabilitation dont les principaux intervenants seront l'Etat, le Conseil Régional et leurs partenaires ;
- draguer le Saloum : pour augmenter le tirant d'eau et permettre aux navires gros porteurs d'accéder au Port de Kaolack, le dragage du fleuve "Le Saloum" s'impose. Une étude devra être initiée par les différents partenaires que sont l'Etat, les collectivités locales et la Chambre de Commerce ;
- sécuriser la zone navigable : une surveillance permanente est nécessaire pour réduire les risques d'accidents maritimes. A cet effet, des cabinets spécialisés seront chargés de mener les études techniques de sécurisation de la zone navigable ;
- assurer l'équipement en matière de manutention et de levage : la zone d'embarquement doit être équipée d'engins permettant le chargement et le déchargement des bateaux dans les conditions normales d'exploitation. L'équipement sera essentiellement constitué de grues, chariot-élevateurs, sauterelles, etc...

5.6.1.7 Renforcement des infrastructures de transport aérien

Les potentialités touristiques de la région (tourisme de vision et de chasse) et le rôle de carrefour international que joue la capitale régionale, justifient la nécessité de développer le transport aérien dans la région de Kaolack.

Ce développement demandera la réalisation des actions suivantes :

- créer un aéroport régional : L'actuel aéroport qui jouxte la ville de Kaolack appartient à la région de Fatick. Deux possibilités s'offrent pour doter la région de Kaolack d'un aéroport :
 - a) remodeler les limites qui séparent les deux régions pour affecter définitivement l'aéroport de Kahône à la région de Kaolack ;
 - b) construire un nouvel aéroport pour la région de Kaolack : des études seront menées pour déterminer le site et les investissements à réaliser ;
- faciliter l'accès au transport aérien : pour créer un engouement au transport aérien, l'Etat devra, avec l'appui des partenaires au développement et en collaboration avec les collectivités locales, réaliser les infrastructures d'accès à l'aéroport et inciter les compagnies aériennes et les tours-opérateur à faire une promotion par des prix attractifs ;
- encourager la création d'une agence de voyage : l'agence de voyage peut rendre beaucoup de services dont l'acquisition de billets d'avion et la facilitation des différentes formalités administratives pour les voyages. La création d'une agence de voyages est surtout justifiée par le développement des activités économiques à Kaolack ;

5.6.1.8 Renforcement des infrastructures de transport ferroviaire

Le transport ferroviaire souffre de la dégradation physique du matériel fixe et du matériel roulant. Les seules opérations encore gérées à la gare de Kaolack sont le convoi et la réception des marchandises. Ce trafic est d'ailleurs sporadique et ne concerne que le sel et la cola.

La réhabilitation du transport ferroviaire à Kaolack nécessitera des études préalables pour la réalisation des actions suivantes :

- réhabiliter le trafic voyageur : la réhabilitation du trafic voyageur permettra de décongestionner le réseau routier ;
- moderniser le matériel roulant : le renouvellement du matériel roulant et des rails permettra d'assurer le transport des personnes et des biens dans de meilleures conditions ;
- renforcer la sécurité ferroviaire : la sécurité des personnes et des biens dans le train, dépend de la qualité du dispositif de contrôle et de surveillance des mouvements à l'intérieur des rames et dans les gares. Il s'avère donc nécessaire de mettre en place un dispositif de contrôle efficient ;
- réhabiliter les gares ferroviaires : il s'agit de restaurer les gares et entrepôts pour les rendre plus fonctionnels.

5.6.1.9 Développement de l'électrification rurale

L'amélioration du cadre de vie a toujours fait l'objet de programmes mis en œuvre par les pouvoirs publics. Cependant, l'éclairage public a davantage profité aux populations urbaines qu'aux populations rurales. L'objectif de faciliter l'accès aux services de base, notamment en milieu rural, a conduit à la préparation d'un vaste programme d'électrification rurale (Programme Energie 2).

Le développement de l'électrification suppose le renforcement du réseau électrique, la vulgarisation des énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité du service.

Pour ce faire, les actions suivantes ont été retenues :

- renforcer le réseau électrique : moins de 25 % des villages centres de la région bénéficient de la fourniture d'électricité à partir de la centrale de Kahône. Des études visant l'extension du réseau électrique et l'installation de centrales photovoltaïques devraient être menées pour une couverture des zones rurales ;
- améliorer la qualité du service : avec la modernisation du réseau et des unités de production, les délestages et les coupures intempestives seront réduits. Il faut cependant mener des études pour l'amélioration de la qualité du service ;
- vulgariser les énergies renouvelables : l'introduction de l'énergie solaire dans la région a permis à plusieurs ménages de disposer à domicile de l'électricité. La centrale solaire de Bondié Samba a été d'un soutien important dans l'alimentation en eau du bétail et des populations riveraines. La vulgarisation des énergies renouvelables est une stratégie pouvant réduire la consommation abusive de produits ligneux. Des études doivent être menées pour la promotion de ces énergies nouvelles et renouvelables qui à terme, devraient se substituer au bois et au charbon de bois pour satisfaire les besoins des populations.

5.6.1.10 Extension du réseau de distribution d'eau potable

Si la capacité de production de la SDE satisfait la demande enregistrée en milieu urbain, dans les campagnes les ouvrages hydrauliques ne couvrent qu'à hauteur de 65 % les besoins des populations.

L'extension du réseau de distribution d'eau potable pour améliorer la couverture des besoins en eau nécessite les actions suivantes :

- réaliser des ouvrages hydrauliques : les 130 forages et 5.000 puits dont dispose la région produisent une quantité d'eau potable inférieure à la demande des populations. La réalisation de 15 forages et de 500 puits hydrauliques supplémentaires permettra de renforcer la capacité de production en eau potable, surtout en milieu rural où les difficultés sont plus ressenties ;

- multiplier les programmes de branchements sociaux : le coût élevé des branchements à l'eau potable de la SDE n'est pas à la portée des ménages à revenus modestes. La politique des branchements sociaux permet de subventionner le coût supporté par les demandeurs indigents qui constituent la grande masse, surtout en milieu urbain. Ils doivent donc être augmentés pour atteindre 3.000 demandeurs indigents d'ici l'an 2005 ;
- améliorer la qualité du service des eaux : La qualité du réseau et les performances des unités de production participent à la qualité du service. L'Etat et la SDE veilleront au renouvellement et à l'extension du réseau de distribution jusque dans les quartiers périphériques et les villages centres. L'amélioration du système d'exhaure renforce la qualité du service surtout en zone rurale. L'Etat, les collectivités locales, la SDE et leurs partenaires conjugueront leurs efforts pour assurer la disponibilité permanente et le ravitaillement régulier des populations en eau potable.

5.6.1.11 Développement de la téléphonie

Un certain déséquilibre a été constaté entre la téléphonie rurale et le développement du réseau urbain qui a permis aux citadins de prendre des avantages significatifs par rapport à ceux qui vivent en zone rurale.

Le développement de la téléphonie nécessite l'extension du réseau, la promotion du téléphone mobile ou cellulaire et la facilitation de l'accès au téléphone.

Les actions suivantes sont proposées pour réaliser cet objectif :

- étendre le réseau téléphonique fixe : le programme de modernisation et d'extension du réseau téléphonique, surtout en milieu rural, doit être poursuivi avec la mise en place de nouveaux équipements ;
- étendre le réseau cellulaire à toutes les localités de la région : l'extension à toutes les localités de la région du réseau cellulaire va augmenter le nombre d'abonnés des zones rurales ;
- faciliter l'accès au téléphone : l'augmentation du nombre d'abonnés est étroitement liée à la réduction des frais d'abonnement et des coûts de factures téléphoniques. La SONATEL, par son programme d'équipement Telecom rural, de diminution de tarifs et d'augmentation de la pénétration des services, va faciliter l'accès au téléphone.

5.6.1.12 Renforcement des capacités d'hébergement de la région

La région de Kaolack souffre d'une insuffisance de capacités d'accueil. Les activités suivantes sont proposées pour y remédier :

- augmenter le nombre de réceptifs avec l'encouragement à la construction dans chaque capitale départementale d'une unité d'hébergement ;
- réhabiliter les réceptifs existants : il est proposé de restaurer les réceptifs de la région qui sont très peu fonctionnels ;
- faciliter l'accès aux réceptifs : la réduction des tarifs pratiqués dans les hôtels et centres d'accueil permettra de relever le taux d'occupation des réceptifs.

5.6.2 Lutte contre la pollution

La région de Kaolack connaît de plus en plus de problèmes de pollution qui se résument à des difficultés d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées et de gestion des ordures ménagères en milieu urbain.

Les zones rurales sont surtout confrontées à la protection des sources d'approvisionnement en eau potable et à l'absence de latrines dans la plupart des ménages.

5.6.2.1 Amélioration de l'assainissement urbain

Les moyens dont disposent les communes de la région ne leur permettent pas de gérer convenablement l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, la collecte et le traitement des ordures ménagères.

L'appui de l'Etat et des partenaires au développement est indispensable aux communes pour leur permettre de réaliser des infrastructures d'assainissement.

Les activités proposées dans ce cadre sont :

- renforcer les systèmes d'assainissement d'eaux usées : il s'agit de l'extension du réseau d'évacuation de la commune de Kaolack y compris la construction d'une station d'épuration et l'élaboration de plans directeurs d'assainissement des cinq autres communes de la région ;
- sensibiliser les populations dans la gestion des ordures ménagères avec l'organisation de campagne de sensibilisation (projection de films, messages radio, radio crochet, etc...) ;
- développer des programmes d'IEC en assainissement urbain par une campagne de sensibilisation ;
- appliquer la réglementation en matière de manifestation sonore ;
- améliorer les réseaux urbains d'évacuation des eaux pluviales : l'hivernage de 1999 a mis en évidence la faiblesse des capacités de collecte et d'évacuation des réseaux urbains. Les quartiers périphériques des villes sont généralement sis sur d'anciennes zones marécageuses qui ont fait l'objet d'inondations. Il s'agit donc de réaliser des canaux de capacité suffisante pour évacuer correctement les eaux de pluies dans les communes ;
- développer les moyens de collecte et de traitement des ordures ménagères : les communes aidées par leurs partenaires seront dotées de moyens logistiques performants, et s'appuieront sur les GIE de quartiers pour la collecte et le transfert des ordures. L'existence d'unités de traitement permettra de transformer les ordures biodégradables pour la production de compost ;
- faciliter le branchement à l'égout : en collaboration avec l'Office National de l'Assainissement, les communes devront réaliser des programmes de branchements à l'égout. Les besoins estimés sont de 500 branchements par an.

5.6.2.2 Amélioration de l'assainissement rural

La ligne d'actions suivante est proposée pour améliorer l'assainissement rural :

- protéger les sources d'approvisionnement en eau potable par l'aménagement des périmètres de protection autour des points d'eau ;

- développer des programmes de latrines par un programme de construction de 500 latrines par an. L'appui des ONG et des projets de développement est indispensable pour permettre aux communautés rurales de réaliser ces programmes ;
- développer des programmes d'IEC en assainissement rural par l'organisation de campagnes de sensibilisation.

5.6.3 Développement de l'habitat

Le secteur de l'habitat est caractérisé par l'inexistence de plans directeurs d'urbanisme pour la plupart des communes, le non respect des textes réglementaires en matière de construction, l'inexistence d'espaces verts et la cherté des matériaux de construction utilisés.

5.6.3.1 Développement de l'habitat urbain

Une meilleure organisation de l'habitat urbain par une occupation rationnelle de l'espace est une priorité pour l'ensemble des communes de la région.

Pour y parvenir, les actions suivantes sont proposées :

- élaborer les plans directeurs d'urbanisme pour les communes qui n'en disposent pas ;
- mettre en œuvre des plans directeurs d'urbanisme avec la réalisation de lotissements pour 10.000 parcelles à usage d'habitation ;
- renforcer la sécurité publique par l'extension du réseau électrique, l'éclairage des rues et le renforcement de la police municipale ;
- aménager les quartiers inondables par la réalisation de réseaux d'évacuation d'eaux pluviales et de stations de pompage ;
- veiller à l'application des textes réglementaires en matière de construction : une sensibilisation permanente des populations et un contrôle régulier des chantiers permettront d'inciter les promoteurs à respecter les normes d'installation et de construction dans l'espace urbain. La Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat devra être dotée de moyens humains et matériels suffisants pour accomplir sa mission d'encadrement et de surveillance ;
- restaurer la Place de l'Indépendance de Kaolack : il s'agira de valoriser la Place de l'Indépendance et de procéder à sa restauration afin de lui restituer ses fonctions originelles d'accueil de manifestations officielles et culturelles ;
- restaurer les espaces verts des communes : le manque d'entretien des jardins publics et souvent l'absence de sécurité à l'intérieur, expliquent la non fréquentation des espaces verts qui sont souvent dénudés. Il est proposé de restaurer ces espaces et de mettre en place un personnel d'entretien des jardins ;
- étendre les programmes de parcelles assainies dans toutes les communes de la région : l'expérience vécue avec le Projet "Parcelles Assainies de Kaolack" a démontré l'engouement des populations pour un tel programme. En effet, plus de 8.000 demandes de parcelles ont été enregistrées pour un programme de 1.000 parcelles. Cette initiative sera étendue à l'ensemble des communes pour accéder aux logements.

5.6.3.2 Développement de l'habitat rural

Le zonage, le cadastre rural et la réforme agraire ne constituent pas les seuls moyens d'organiser de façon harmonieuse l'espace rural. Il convient d'intégrer le développement de l'habitat rural pour parvenir à un espace régional viable où tous les établissements humains de la région sont fonctionnels et jouent pleinement leur rôle.

La ligne d'actions proposée consiste à :

- organiser l'habitat rural : il s'agit de doter les chefs-lieux de communautés rurales et les villages centres de plans d'urbanisme de référence en vue de freiner l'occupation anarchique de l'espace ;
- promouvoir l'utilisation de matériaux locaux dans les constructions : devant le coût élevé des matériaux de construction, les populations rurales utilisent essentiellement le banco amélioré et le bois local pour réaliser leur habitat. Un appui technique devra être apporté aux artisans de la région pour la conception, les tests techniques et la vulgarisation des nouveaux matériaux qu'ils auront élaborés.

5.7 OBJECTIF N° 7 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

Le renforcement des capacités institutionnelles permettra aux collectivités locales d'accéder à leur autonomie sur le plan technique et financier vis-à-vis de l'Etat dont le désengagement est irréversible.

Le développement des capacités des collectivités locales, des services techniques régionaux et de l'Agence Régionale de Développement est indispensable pour asseoir une bonne gouvernance locale.

5.7.1 Renforcement des capacités de la région

Le renforcement des capacités techniques et financières de la région permettra de relever les nombreux défis que pose la régionalisation.

5.7.1.1 Renforcement des ressources humaines de la région

La qualité de la gestion de l'économie régionale dépend dans une large mesure du niveau de formation et de qualification des élus et de l'administration régionale.

Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes sont proposées :

- assurer la formation des élus : la bonne gestion des compétences transférées nécessite pour les élus des collectivités locales une maîtrise des textes sur la décentralisation. Un programme de formation conséquent devra être élaboré et exécuté par des cabinets spécialisés ;
- recruter du personnel qualifié pour les services techniques et administratifs de la région. Les postes prévus dans l'organigramme-type devront être pourvus ;
- assurer la formation continue du personnel technique et administratif par des stages et des séminaires.

5.7.1.2 Renforcement des ressources financières de la région

Pour le renforcement des ressources financières de la région en vue de réaliser tous ses programmes de développement, les actions suivantes sont proposées :

- augmenter les fonds de dotation : les fonds transférés par l'Etat pour permettre à la région de gérer correctement les domaines de compétences transférés ne sont pas suffisants ; il s'avère nécessaire de les augmenter ;
- développer la coopération décentralisée : le développement du partenariat avec les collectivités et les institutions extérieures spécialisées peuvent permettre de mobiliser des ressources importantes, si la collectivité dispose de plans de développement réalistes. La commission chargée de la coopération décentralisée devra être redynamisée et la collaboration avec les partenaires renforcée ;
- réviser la fiscalité locale pour permettre à la région de pouvoir recouvrer des impôts et des taxes pour renforcer ses ressources propres ;
- réaliser des projets générateurs de revenus : la région s'attellera à nouer des relations avec des partenaires pour réaliser des activités génératrices de revenus.

5.7.2 Renforcement des capacités des communes

Le renforcement des capacités du personnel et des élus constitue une priorité pour les communes.

Pour une meilleure gestion des compétences transférées, il faudra donc s'atteler au renforcement des ressources humaines et des ressources financières.

5.7.2.1 Renforcement des ressources humaines des communes

Pour permettre aux élus et au personnel de s'acquitter correctement des missions qui leur sont confiées, les communes devront réaliser les activités suivantes :

- assurer la formation des élus par l'organisation de séminaires de formation pour la maîtrise des nouveaux textes régissant la décentralisation ;
- recruter du personnel qualifié : les communes disposant généralement d'une pléthore de personnel mais pour la plupart d'un faible niveau de qualification, devront progressivement procéder au recrutement d'agents qualifiés ;
- assurer la formation du personnel par l'organisation de stages et de séminaires.

5.7.2.2 Renforcement des ressources financières des communes

Malgré l'existence des taxes communales qui constituent l'essentiel des recettes, les communes devront améliorer leurs ressources pour réaliser des infrastructures de base.

Les actions suivantes sont proposées :

- augmenter les fonds de dotation que l'Etat transfère aux communes pour assurer la gestion des compétences transférées ;

- développer la coopération décentralisée : la redynamisation de la commission chargée de la coopération décentralisée et l'organisation de missions vers les partenaires étrangers permettront aux communes de mobiliser davantage de ressources. Les communes devront cependant élaborer leur Plan d'Investissement Communal qui peut constituer un document de référence stratégique dans le cadre de la coopération avec les partenaires ;
- élargir l'assiette fiscale ;
- améliorer le système de recouvrement des taxes par la sensibilisation des populations et l'utilisation rationnelle de la Police Municipale ;
- réaliser des projets générateurs de revenus en association avec leurs partenaires au développement.

5.7.3 Renforcement des capacités des communautés rurales

5.7.3.1 Renforcement des ressources humaines des communautés rurales

Pour renforcer les ressources humaines des communautés rurales, les actions suivantes sont proposées :

- assurer la formation des élus des communautés rurales par l'organisation de séminaires de formation ;
- recruter du personnel qualifié sur fonds propres et avec l'appui des partenaires au développement ;
- améliorer l'utilisation des services à compétences transférées par la signature de convention-type et la mise à disposition du personnel de l'Etat.

La réalisation de ces actions aura un impact positif sur la gestion des communautés rurales, si les moyens financiers sont renforcés.

5.7.3.2 Renforcement des ressources financières des communautés rurales

Le renforcement des ressources financières des communautés rurales passe par les actions suivantes :

- augmenter les fonds de dotation que l'Etat octroi aux communautés rurales pour la gestion des compétences transférées ;
- développer la coopération décentralisée par la redynamisation de la commission chargée de ce volet ;
- élargir l'assiette fiscale : l'élargissement de l'assiette va faire l'objet d'études pour que les communautés rurales puissent bénéficier d'autres taxes ;
- transformer la taxe rurale en impôt : la transformation de la taxe rurale en impôt réclamée par les élus fera l'objet d'étude ;
- améliorer le système de recouvrement des taxes par la sensibilisation des populations ;
- réaliser des projets générateurs de revenus : ce volet fera l'objet d'études.

Le renforcement des capacités des communautés rurales, pour être efficace et répondre à l'attente des populations, devrait être soutenu par des services techniques performants.

5.7.4 Développement des capacités des Services Techniques Régionaux

Le renforcement des moyens humains et logistiques des services techniques régionaux permettra d'améliorer l'encadrement assuré par les structures décentralisées de l'Etat.

5.7.4.1 Renforcement des ressources humaines

Le plan de redressement économique et financier, le plan d'ajustement structurel à moyen et long termes dont le principal objectif est de réduire le train de vie de l'Etat, ont conduit à des politiques de départs volontaires et de réduction des recrutements au niveau de la fonction publique. Ces mesures ont comme conséquences directes l'insuffisance du personnel et des moyens de fonctionnement des services étatiques.

La réhabilitation de ces services dans leurs missions premières, nécessite les actions suivantes :

- renforcer le personnel des services techniques selon l'expression des besoins ;
- développer des programmes de formation continue par l'organisation de séminaires de formation et de stages.

Le recrutement du personnel et la formation continue seront soutenus par l'accroissement des moyens des services.

5.7.4.2 Renforcement des moyens de fonctionnement

Les moyens de fonctionnement concernent essentiellement le déplacement des agents, les crédits alloués et le logement du service. La résolution de ces problèmes suppose les actions suivantes :

- renforcer les moyens logistiques par la dotation de véhicules ;
- renforcer les budgets de fonctionnement : les budgets sont presque inexistantes et méritent d'être revus à la hausse ;
- améliorer les conditions de travail : les locaux sont vétustes et peu fonctionnels. L'amélioration des conditions de travail passe donc par la réfection des locaux et leur équipement en mobiliers de bureau.

Cependant, la régionalisation a consacré la création de l'ARD pour améliorer l'expertise locale. Le renforcement des moyens de cette nouvelle structure est une nécessité pour lui permettre de remplir correctement sa mission.

5.7.5 Développement des capacités de l'Agence Régionale de Développement (ARD)

L'Agence Régionale de Développement doit disposer d'un personnel compétent et de moyens matériels et financiers suffisants pour répondre aux sollicitations des collectivités locales.

Ces conditions n'étant pas encore remplies, l'Etat et les collectivités locales devront ensemble trouver les voies et moyens à mettre en œuvre pour que l'ARD puisse être opérationnelle.

5.7.5.1 *Renforcement des ressources humaines*

La ligne d'actions proposée consiste à :

- doter l'ARD d'un personnel qualifié pour lui permettre d'accomplir correctement ses activités de maîtrise d'ouvrage et de planification pour le compte des collectivités locales. Il faudra recruter du personnel qualifié et pourvoir les postes prévus dans l'organigramme-type ;
- développer des programmes de formation continue pour le personnel de l'Agence par l'organisation de stages et de séminaires de formation.

5.7.5.2 *Renforcement des moyens de fonctionnement*

Pour être opérationnelle, l'ARD sera dotée de moyens matériels et financiers conséquents. La ligne d'actions proposée consiste à :

- renforcer les moyens logistiques par une dotation de véhicules permettant les déplacements du personnel dans de bonnes conditions ;
- inciter à la mobilisation des quotes-parts des collectivités locales : des actions d'information et de sensibilisation permettront aux élus locaux de se familiariser avec l'Agence pour mieux appréhender l'importance du rôle qu'elle aura à jouer afin que la mobilisation des quotes-parts ne connaisse aucun retard.

VI. CONCLUSIONS

La région de Kaolack, issue du redécoupage de l'ex-région du Sine-Saloum en 1984 avec une superficie de 16.010 km² et une population totale de 1 million d'habitants environ, occupe une position centrale qui en fait un important carrefour commercial.

La région est essentiellement agricole, mais les valeurs ajoutées produites par l'artisanat et le commerce sont aussi importantes.

Les principales contraintes à la mise en valeur des potentialités de la région sont notamment liées :

- à la pression démographique sur les terres cultivables dans la partie Sud et Ouest ;
- à la baisse de la pluviométrie et des nappes phréatiques ;
- à la mauvaise qualité des eaux souterraines ;
- à la dégradation des terres due au système de culture inadaptée ;
- à la salinisation de terres et la réduction des pâturages ;
- à la forte dégradation des forêts ;
- à la faiblesse des infrastructures de communication ;
- au faible niveau d'industrialisation ;
- au taux élevé du chômage et du sous-emploi notamment chez les jeunes ;
- aux problèmes d'urbanisme et d'assainissement ;
- au faible taux de scolarisation.

Cependant, des opportunités subsistent pour impulser le développement économique et social de la région ; parmi celles-ci, on peut noter :

- la région de Kaolack est non seulement le cœur du bassin arachidier et millicole, mais elle est encore le premier producteur national de sel ;
- l'avènement de la régionalisation a consacré le renforcement des responsabilités des collectivités déjà existantes à côté de la région nouvellement créée. L'implication des représentants des populations dans tout le processus de planification permet la mise en œuvre de programmes de développement qui répondent mieux à l'attente de la base ;
- l'existence de ports (Kaolack, Lyndiane et Diorane) dont la réhabilitation permet de relancer les activités liées au transport maritime ;
- les disponibilités en terres cultivables à l'Est ;
- les potentialités pastorales importantes ;
- des activités de commerce très développées ;
- la disponibilité d'un patrimoine forestier ;
- un secteur informel très dynamique surtout dans le domaine de l'artisanat de production et de service.

La prise en compte de l'ensemble des opportunités et contraintes a permis de définir des objectifs majeurs de développement de la région sur une période de 5 à 10 ans. Pour atteindre ces objectifs majeurs, des stratégies ont été définies et des actions proposées dans le cadre d'une politique cohérente de développement.

Ce processus s'est déroulé sur la base d'une consultation permanente de toutes les couches sociales pour qu'elles se reconnaissent dans cette politique afin de garantir la réussite du programme d'actions qui sera mis en œuvre.

En plus, toutes les dispositions ont été prises afin d'intégrer au maximum les orientations des différents plans sectoriels dans le PRDI.

Le processus d'élaboration du PRDI s'est fait en deux phases : le bilan diagnostique d'une part ainsi que la définition des stratégies de développement et du programme d'actions d'autre part. Chacune de ces phases a fait l'objet de travaux en commissions et de séminaire de validation.

Le document final qui est issu de ce processus et présenté ici, sera soumis à l'avis du Comité Economique et Social de la région, puis à la délibération du Conseil Régional.

Après son adoption par le Conseil Régional, le Plan est soumis à l'approbation du Gouverneur de la région.

Ainsi l'Etat, la région, les 6 communes, les 41 communautés rurales, le secteur privé, les partenaires au développement (ONG et projets) et les organisations communautaires de base (GPF, ASC, mutuelles, etc.), dans le cadre d'un partenariat dynamique et efficient, s'engagent, à travers des protocoles d'accords, contrats-plans et contrats-programmes, dans lesquels les responsabilités de chacun seront bien définies, à exécuter ensemble le Plan Régional de Développement Intégré dans toutes ses composantes. Désormais, dès son approbation par le Représentant de l'Etat, le PRDI devra servir de cadre de référence pour toute action de développement à initier dans la région de Kaolack.

Pour le suivi de la mise en œuvre du Plan, le Président du Conseil Régional mettra en place une commission régionale composée de tous les acteurs au développement et dont les tâches essentielles seront :

- la préparation des programmes et projets sectoriels ;
- la préparation des programmes et projets régionaux ;
- la définition des indicateurs de suivi du plan ;
- l'élaboration du bilan d'exécution annuel du plan ;
- la présentation et la discussion du bilan d'exécution.

Cette nouvelle commission régionale prendra le relais de la Commission Régionale de Planification.

Pour toutes les tâches liées à l'élaboration de programmes ou projets de développement et à la maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'infrastructures de base, les collectivités locales pourront bénéficier de l'appui de l'Agence Régionale de Développement.

Parallèlement, le Conseil Régional peut s'adresser à des cabinets privés pour l'exécution de ces tâches.

VII. DOCUMENTS DE VALIDATION

**ANALYSE : Arrêté portant création de la
Commission Régionale de Planification**

Le Président du Conseil Régional

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 72-02 du 1^{er} Février 1972 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale et locale modifiée ;

Vu la Loi 96-06 du 22 Mars 1996 portant Code des Collectivités Locales ;

Vu la loi 96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux Régions, aux Communes et aux Communautés rurales.

Vu le Décret n° 96-1132 du 27 Décembre 1996 portant application de la Loi de transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matière d'aménagement du territoire ;

Vu le Décret n° 96-1133 du 27 Décembre 1996 portant application de la Loi de transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matière de planification ;

Vu la délibération en date du 31 Décembre 1996 portant installation du Président du Conseil Régional, des Vice-Présidents ainsi que des membres dudit Conseil.

ARRETE

Article premier : Est créée :

- Une Commission Régionale de Planification dans la Région de Kaolack (CRP).

La Commission Régionale de Planification est présidée par le Président du Conseil Régional ou son Représentant.

Article 2 : La Commission Régionale de Planification est chargée de préparer le Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) dont les principales étapes sont :

- Le bilan diagnostic.
- Les objectifs de développement.
- Le programme d'actions.

Article 3 : La Commission Régionale de Planification est constituée des organes suivants :

- Le Comité Technique de Pilotage
- Quatre Sous-Commissions.

Elle se réunit au moins deux fois (pour le lancement et pour la validation du PRDI) sur convocation de son Président.

Article 4 : Le Comité Technique de Pilotage (CTP)

Le CTP assure le secrétariat et fait la synthèse des rapports des différentes Sous-Commissions. Il représente la Commission entre les sessions de celle-ci.

Sont nommés membres du Comité Technique de Pilotage :

- Président** : Monsieur Nar GUEYE Directeur Technique du Conseil Régional
Rapporteur : Monsieur Baba DIENG Chef du Service Régional de la Planification.
Membres : Monsieur Amar LY Chargé de Mission du Conseil Régional
Monsieur Thierno DIANE Chargé de Mission du Conseil Régional
Monsieur Bassirou DIOP Chef du Bureau Régional de la Statistique et de la Prévision
Monsieur Diène N'DIA YE Chef du Service Régional de l'Aménagement du Territoire
Monsieur Salif DIONE Inspecteur d'Académie
Docteur Masserigne N'DIA YE Médecin Chef de la Région
Monsieur Omar DIOP Inspecteur Régional des Eaux et Forêts
Monsieur Boubacar AÏDARA Chef du Service Régional de l'Agriculture.

Article 5 : En plus du Comité Technique de Pilotage, la Commission Régionale de Planification est constituée des quatre Sous-Commissions suivantes :

- 1 - Secteur Productif
- 2 - Appui au Secteur Productif
- 3 - Population, Cadre de Vie et Ressources Humaines
- 4 - Environnement et Gestion des Ressources Naturelles.

Article 6 : Sont nommés membres de la Sous-Commission du Secteur Productif :

- Président** : Le président de la Commission des Finances du Plan et du Développement Economique du Conseil Régional.
Rapporteur : Le Chef du Service Régional de la Planification.
Membres : - Trois Conseillers Régionaux
- Un Maire
- Trois présidents de Conseils Ruraux
- Un Représentant de la Chambre de Métiers
- Un Représentant de la Chambre de Commerce
- Un Représentant du Conseil Régional de la Jeunesse
- Un Représentant des Syndicats
- Le Chef du Service Régional de l'Agriculture
- Le Chef du Service Régional de l'Elevage
- Le Chef du Service Régional de la Pêche
- Le Chef du Service Régional de l'Industrie
- Un Représentant de la SONACOS
- Un Représentant de CARITAS
- Un Représentant des Salins du Sine Saloum.

Article 9 : Sont nommés membres de la Sous-Commission Environnement et Gestion des Ressources Naturelles.

Président : Le Président de la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire des Domaines de l'Urbanisme et de l'Habitat du Conseil Régional.

Rapporteur : L'Inspecteur Régional des Eaux et Forêts.

Membres :

- Trois Conseillers Régionaux
- Deux Maires
- Trois Présidents de Conseils Ruraux
- Une Représentante des GPF
- Un Représentant du 3^{ème} Age
- Le Chef de la Brigade Régionale de l'Hygiène
- Le Chef du Service Régional du Tourisme
- DPV
- La Capitainerie du Port de Kaolack
- Un Représentant de la Coopérative des Exploitants Forestiers
- POGV
- PAGERNA
- CESCO.

Article 10 : Chaque Sous-Commission se réunit sur convocation de son Président, durant toute la période d'élaboration du PRDI.

Les travaux de Sous-Commission se dérouleront en ateliers en fonction des différents thèmes à traiter.

Article 11 : Les travaux d'ateliers feront l'objet de rapports de Sous-Commissions à présenter au Comité Technique de Pilotage chargé de faire la synthèse.

Article 12 : Le Présent Arrêté qui prend effet à partir de sa date de signature, sera enregistré communiqué et publié partout où besoin sera.

Kaolack, le 12 MAI 1998

Le Président du Conseil Régional


Abdoulaye DIACK

Ampliations :

- M. INT
- M.E.F.P
- Gouverneur / KL
- GTZ
- Intéressés
- Chrono

REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE KAOLACK
COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL



**RAPPORT ECONOMIQUE ET SOCIAL
PORTANT EXAMEN ET ADOPTION DU
PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
INTEGRE DE KAOLACK (PRDI)
2000- 2005**

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2000
17 et 18 AVRIL 2000**

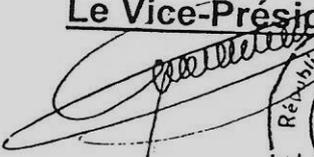
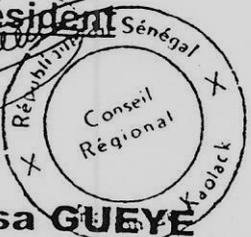
Avis N° 2000 / 02 sur L'affaire n° 02 / 2000 portant examen et adoption du plan régional de Développement Intégré de Kaolack (PRDI) 2000-2005

Sous réserve des observations et recommandations formulés dans le rapport ci-joint. Emet un avis favorable du PRDI.

Le Comité Economique et Social de Kaolack, saisi par la Présidente du Conseil Régional, du Projet du Plan Régional de Développement Intégré (2000-2005), après examen approfondi, a adopté, lors de sa session ordinaire du 17 et 18 Avril 2000, sous forme d'avis et de recommandations, le rapport suivant :

1. L'examen des documents : tomes 1 et 2 a été analysé par l'ensemble des membres du Comité Economique et Social.
2. De manière générale, tous les intervenants ont salué et constaté la pertinence du travail fourni, sérieux, bien mené, des documents combien efficaces constituant une référence ayant trait aux secteurs économico-sociaux de la Région.
3. De ce qui précède, des efforts particuliers doivent être mis sur :
 - Le développement de l'Agriculture
 - La promotion de l'Elevage
 - La Promotion de la Pêche
 - La Promotion de l'Industrie et de l'Artisanat
 - La promotion des femmes et des jeunes
 - Renforcement des infrastructures scolaires et de la formation professionnelle
 - Renforcement des infrastructures sanitaires
 - Développement : Electrification rurale, Extension du réseau de distribution d'eau potable, de la Téléphonie rurale
 - Renforcement des capacités financières des Collectivités Locales.

Fait à Kaolack le 18 Avril 2000

Le Vice-Président


El . Hadji Idrissa GUEYE

Extrait de délibération N°003 portant validation du PRDI de la Région de Kaolack

La Présidente du Conseil Régional

Vu la Constitution;
Vu le Code des Collectivités locales;
Vu la loi 96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert des compétences;
Vu le Procès Verbal n° 002/CR/KI du 11 Septembre 1999 portant élection de la Présidente du Conseil Régional
Vu le rapport du Comité Economique et Social Régional

Délibère

Article unique : le Plan Régional de Développement Intégré de la Région de Kaolack (PRDI) est adopté et validé par le Conseil Régional en sa séance ordinaire du 22 Avril 2000.

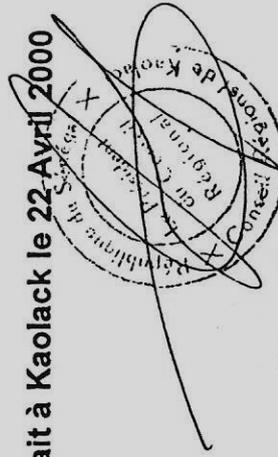
Vu et Approuvé
Représentant de l'Etat
Le Gouverneur de la Région



Saliou SAMBOU

Pour extrait, certifié conforme

Fait à Kaolack le 22-Avril 2000



Madame Mata Sy DIALLO